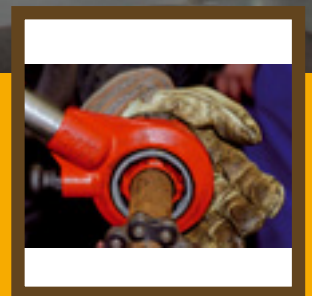
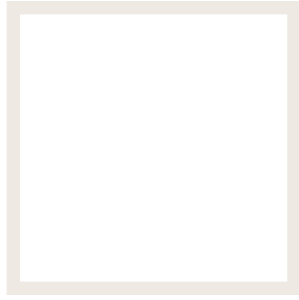
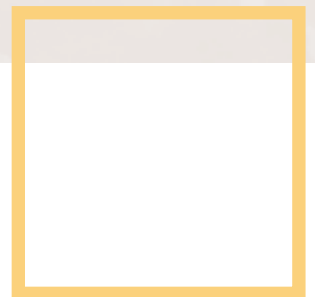


**Regards  
sur la Wallonie  
2008**





**Regards  
sur la Wallonie  
2008**



# CESRW

## Le CESRW

Organe régional de consultation et de concertation, le Conseil économique et social de la Région wallonne est souvent qualifié de «Parlement social» de la Wallonie.

Composé de manière paritaire, le CESRW réunit les interlocuteurs sociaux wallons, à savoir les représentants :

- > des organisations patronales (Union wallonne des Entreprises, Entente wallonne des Classes moyennes, Union francophone des Entreprises non-marchandes, Fédération wallonne de l'Agriculture);
- > des organisations syndicales (Comité régional wallon de la CSC, Interrégionale wallonne de la FGTB, Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique).

Le CESRW exerce les missions qui lui ont été confiées par le décret 1983 à savoir:

- > une mission d'études, d'avis et de recommandations sur toutes les matières de compétence régionale ainsi que celles ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région wallonne.
- > une mission d'organisation de la concertation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux wallons.
- > le secrétariat des commissions et conseils consultatifs.

**Président** :

M. Marc BECKER

**Secrétaire général :**

M. Jean-Pierre DAWANCE

**Secrétaires généraux adjoints :**

M. Pierre GILISSEN

M. Marc INSTALLE

## Le Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement de ce rapport, constitué par le Bureau du CESRW, comprend un représentant de chaque organisation constitutive du CESRW, ainsi que les membres du Collège de direction.

Ont ainsi fait partie du Comité d'accompagnement pour Regards 2008 :

M. Jean-Pierre CHAMPAGNE – FWA  
M. Charles ISTASSE – EWCM  
M. Michel MATHY – FGTB  
M. Didier PAQUOT – UWE  
M. Luc SIMAR – CSC  
M. Jean-Pierre DAWANCE,  
Secrétaire général  
MM. Pierre GILISSEN et  
Marc INSTALLE, Secrétaires généraux adjoints

## Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes ayant contribué, par leurs conseils et leur aide, à la réalisation de Regards sur la Wallonie 2008 et notamment:

- > Les membres du Comité d'accompagnement pour leur guidance et contributions à la définition des orientations de cette publication.
- > Mmes Christine MAINGUET et Valérie VANDERSTRICHT, ainsi que MM. Marc DEBUISSON, Jean-Paul DUPREZ, de l'IWEPS, pour leur aide et contributions.
- > M. Francis GIELEN, de l'AMEF (FOREM).
- > MM. Emmanuel MONARD et Roger KALENGA-MPALA, chargés de mission au SPF Politique scientifique.
- > M. Vincent BRAHY et l'ensemble de la cellule Etat de l'environnement wallon.
- > Mlle Céline JACQUET, stagiaire de l'ULg, pour son apport.
- > Mme Nathalie HOUNJE pour le secrétariat des travaux.
- > Mme Nathalie BLANCHART pour l'édition.

Sans oublier toutes les personnes qui ne sont pas citées ici mais sans lesquelles ce rapport n'aurait pas pu paraître.

## Ce rapport a été élaboré par

Philippe Boveroux  
Rudi Claudot  
Jean Delaive  
Nathalie Delbrassinne  
Fabienne Dideberg  
Claude Gontier  
Dominique Graitson  
Jeremy Huls  
Bernard Jockin  
Véronique Kaiser  
Séverine Uhoda

# Regards

## sur la Wallonie 2008

### Préface

Il y a 10 ans, le Gouvernement wallon confiait au CESRW la mission d'établir un rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie. Une mission que le Conseil a assurée, en publiant annuellement ce rapport et ce, jusqu'en 2005. Cette année-là, en effet, le CESRW a décidé de transformer le traditionnel volumineux rapport, en lui donnant une nouvelle forme et un nouveau titre : « Regards sur la Wallonie ».

Cette publication d'une soixantaine de pages propose un portrait synthétique de la Wallonie économique, sociale et environnementale. L'option retenue est de présenter un certain nombre d'indicateurs, considérés généralement comme fondamentaux ou incontournables pour une analyse de la situation socio-économique d'un pays ou d'une région. Un CD-ROM reprenant l'ensemble des données statistiques dans les différents domaines étudiés et sur lesquelles s'appuient les analyses est annexé à la publication.

Plusieurs chapitres constituent cette édition de « Regards ». Ils correspondent aux grandes thématiques « classiques » abordées dans ce type d'exercice :

- > la Wallonie au cœur de l'Europe,
- > quelle croissance, quels investissements, dans quels secteurs, pour quels emplois ?
- > l'emploi et la formation,
- > la recherche et le développement,
- > les ménages,
- > l'environnement et l'énergie.

Au sein de ces grandes thématiques, nous avons souhaité aborder un aspect particulier, spécifique choisi en raison des enjeux qu'il représente pour la Wallonie. Le lecteur trouvera donc des « zoom », des « focus » consacrés aux problématiques suivantes :

- > La directive « Services »,
- > Les zones d'activité économique,
- > Les centres de compétence,
- > Les perspectives de population 2007-2060,
- > La stratégie régionale de développement durable.

## La crise économique et ses effets dans certains secteurs

La crise financière produit d'ores et déjà ses premiers effets. Tous les grands observateurs internationaux, qu'il s'agisse du Fonds monétaire international, de l'OCDE, d'Eurostat, ... s'attendent à une croissance économique réelle négative de la plupart des économies des pays industrialisés dès le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2008. L'année 2009 est pressentie comme une année de récession quasi généralisée. D'aucuns estiment déjà les pertes d'emplois induites par la crise économique s'élèveraient à 20 millions de personnes dans le monde. La zone euro devrait connaître en 2009 la première récession de son histoire, avec une envolée du chômage et une explosion des déficits budgétaires dans de très nombreux pays. Les grandes économies de la zone euros, l'Allemagne et la France en particulier, enregistraient des reculs de PIB de respectivement 2,3% et 1,8% en 2009. L'Espagne, quatrième économie de la zone euro, verrait son taux de chômage passer de 8,3% environ en 2007 à 18,7% en 2010! Pour la Belgique, les prévisions ne sont guère réjouissantes : le recul du PIB serait de 1,9% en 2009 et le chômage augmenterait alors pour atteindre 9,2% en 2010, ce qui fera peser une lourde contrainte sur les finances publiques.

Au-delà des projets d'investissements reportés ou avortés, les difficultés de trésorerie se multiplient dans de nombreux secteurs, entraînant déjà des faillites. La Commission européenne ne prévoit pas de reprise de la croissance en Europe avant 2010 ! Sans pour autant vouloir être alarmiste, la Commission précise que de grandes incertitudes pèsent sur les dernières prévisions qu'elle a produit, l'économie mondiale traversant probablement sa crise la plus grave depuis la seconde guerre mondiale.

Il est difficile de se prononcer quant à la capacité des secteurs wallons à pouvoir faire le gros dos pendant une durée encore indéterminée et à attendre le retour de jours meilleurs.

On peut toutefois relever que certains secteurs rencontreront plus de difficultés que d'autres à maintenir le niveau de leur emploi et de leur développement économique. Quelques exemples peuvent être cités.

En Belgique, le secteur automobile a été un des premiers secteurs à subir les effets de la crise financière et de la raréfaction

du crédit. Les dommages collatéraux ou effets induits risquent d'être nombreux sur les équipementiers et les sous-traitants (Umicore, AGC ex Glaverbel, Recticel, ...), notamment wallons. A ce jour, ce sont environ 170.000 emplois qui sont menacés dans le secteur automobile, directement et indirectement.

Le secteur de l'industrie textile et de l'habillement, en proie à d'énormes difficultés depuis plusieurs années, connaît une phase de licenciement massif dans un certain nombre de pays. En Europe, les ventes dans le secteur ont déjà fortement diminué alors même que des restructurations sont à prévoir. Depuis plus de 10 ans, l'emploi wallon dans ce secteur a déjà chuté de plus de 50%. La crise économique renforcera indubitablement cette tendance. Ce secteur sera d'autant plus affecté qu'il travaille aussi en sous-traitance du secteur automobile. Parallèlement, des secteurs connexes comme ceux de la distribution et du commerce de détail seront également touchés de plein fouet, ces secteurs étant directement influencés par la baisse de pouvoir d'achat des ménages.

## La crise économique et ses effets

Le secteur de la sidérurgie et de la métallurgie est un secteur fortement dépendant de la conjoncture internationale. La récession attendue en 2009 aura comme effet immédiat une importante diminution de l'activité ; en Europe, le Groupe Arcelor Mittal annonce une diminution de 35% de l'ensemble de sa production au quatrième trimestre de 2008 et prévoit déjà des périodes importantes de chômage économique. Selon les déclarations mêmes du Groupe, ce sont quelque 9.000 emplois dans le monde, dont 6.000 en Europe, qui seraient supprimés. Les deux hauts-fourneaux liégeois sont d'ores et déjà placés sous cocon temporaire. La décision de mettre totalement à l'arrêt la phase à chaud liégeoise est tombée fin 2008. Dans le secteur du froid, les effets de la crise se font déjà lourdement sentir : fortes réductions de capacités voire fermetures de certaines lignes de galvanisation (fournisseur du secteur automobile), de peinture de tôle,.... En tout état de cause, le secteur sidérurgique demeure un secteur structurant pour l'économie wallonne ; la crise qui le touche aura inévitablement des effets dévastateurs dans toutes les branches d'activités qui y sont liées (sous-traitants, fournisseurs, services aux entreprises,...).

Le secteur de la chimie au sens large, élément moteur de la croissance économique dans le secteur industriel wallon, connaîtra probablement un ralentissement dans sa production. En Allemagne, BASF a annoncé fin novembre un arrêt temporaire de 80 usines, touchant près de 20.000 salariés ! Le positionnement d'entreprises wallonnes du secteur dans des projets de recherche pharmaceutique ambitieux et dans les projets des pôles de compétitivité du Plan Marshall devrait les aider à franchir ce cap difficile.

Le secteur de la construction dans lequel les emplois semblent être en chute importante dans de nombreux pays, risque d'entrer dans une phase conjoncturelle de ralentissement prononcé de ses activités.

Dans le domaine des biens de consommation et de certains services dépendant du pouvoir d'achat des ménages, les effets de la crise se feront également sentir. Par exemple, dans le secteur des hôtels et restaurants en Wallonie, des reculs parfois conséquents de chiffres d'affaires sont constatés par rapport à l'année 2007. On peut s'attendre à des pertes d'emplois relativement significatives dans ce secteur fortement « laboristique » dans la mesure où les années de croissance économique de la période 1996-2006 n'ont

engendré en définitive qu'une faible croissance du niveau d'emploi.

Qu'en sera-t-il du secteur financier ? La crise des « subprimes », qui trouve son origine aux Etats-Unis, a contaminé de nombreuses institutions financières établies sur le territoire national. Les Gouvernements fédéraux et régionaux ont été contraints d'octroyer des soutiens financiers colossaux en vue de garantir la viabilité du système bancaire qui rend possible les transactions monétaires liées à l'activité économique ; on notera par ailleurs que la préservation de l'emploi du secteur est également un enjeu essentiel.

En outre, il faut souligner que les moyens des pouvoirs publics, directement liés à la croissance économique, seront affectés par la crise actuelle. Or, des activités générées au sein du secteur public ou dépendant des crédits publics (secteur non-marchand subventionné) concernent des domaines importants comme les soins de santé, l'enseignement, les soins aux personnes, la formation, les infrastructures, ... Il est important que les arbitrages budgétaires garantissent la pérennité de ces activités, largement pourvoyeuses d'emplois et indispensables à l'activité économique et au bien-être de la population.

Parallèlement, dans le cadre d'une politique contra-cyclique, le Gouvernement devra continuer à soutenir le niveau de l'activité économique par des mesures à court, moyen et long terme. Au niveau fédéral, un léger déficit budgétaire est toléré pour 2009. En Wallonie, les dispositions du Plan Marshall devront être poursuivies, adaptées au contexte de crise et réaménagées en fonction des résultats de leur évaluation.

Le recul de l'activité économique ne doit pas donner lieu à une diminution des dépenses en R&D. Au contraire, la R&D est particulièrement importante dans le contexte actuel. Il faut en effet que la Wallonie puisse garantir sa compétitivité au moment du redémarrage de l'activité.

Le soutien à des mesures d'économie d'énergie, en particulier dans le secteur de la construction fortement pourvoyeur d'emplois, mérite une attention toute particulière. Le plan d'actions anti-crise wallon, adopté le 5 décembre 2008, intègre, entre autres, ces problématiques ; il devrait idéalement exercer ses premiers effets dès le premier trimestre de 2009.

Jean-Pierre DAWANCE,  
Secrétaire général



# Chiffres

Chiffres et analyses

et analyses



# La Wallonie au cœur de l'Europe<sup>1</sup>

La Wallonie est une région de petite taille à l'échelle européenne. Avec une superficie de 16.844 km<sup>2</sup>, elle représente un peu moins de 0,4% du territoire de l'Europe des Vingt-sept. Sa population, d'environ 3,4 millions d'habitants, correspond à 0,7% de la population de l'UE-27. La population active wallonne se compose d'1,425 million d'individus en 2006, soit 0,6% de la population active de l'UE-27. En termes de densité de population, elle compte un peu plus de 200 habitants au km<sup>2</sup>.

En guise d'introduction, il est devenu usuel de présenter dans le premier chapitre de « Regards sur la Wallonie » l'état des performances wallonne par rapport à la moyenne européenne d'une part, mais aussi par rapport à des régions dites de tradition industrielle, d'autre part. Il convient dès à présent de rappeler que les indicateurs européens utilisés, en provenance majoritairement de l'Institut européen Eurostat, sont publiés avec une, deux, voire trois années de retard, ce qui rend cette présentation particulièrement délicate. De manière collatérale, la

faiblesse des disponibilités statistiques ne nous permet pas d'évaluer l'impact du plan Marshall dans le chapitre de ce rapport.

L'objectif de croissance le plus connu que s'est fixé le Gouvernement wallon ces dernières années est sans conteste celui qui fut mentionné dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, à savoir tout mettre en œuvre pour que le PIB wallon par habitant tende vers celui de la moyenne européenne à l'horizon 2010. Continuer à se référer à cet objectif peut paraître fin 2008, peu réaliste dans la mesure où la crise financière aura un impact pour une période encore indéterminée sur la croissance économique, l'emploi et le chômage. Néanmoins, en ces temps de ralentissement de l'activité économique, un tel objectif mérite d'être maintenu, même si il doit désormais être davantage considéré comme un idéal à atteindre à moyen terme. Les statistiques qui seront présentées dans ce chapitre doivent plus que jamais être interprétées avec prudence, et permettront tout au plus de se

<sup>1</sup> Ce chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 1.1 à 1.65 (voir CD-ROM en annexe).

demander si la Wallonie a pu se positionner de manière suffisamment forte dans l'économie européenne pour pouvoir faire face aux effets induits par la crise financière durant les prochaines années.

## Le Produit intérieur brut (PIB)

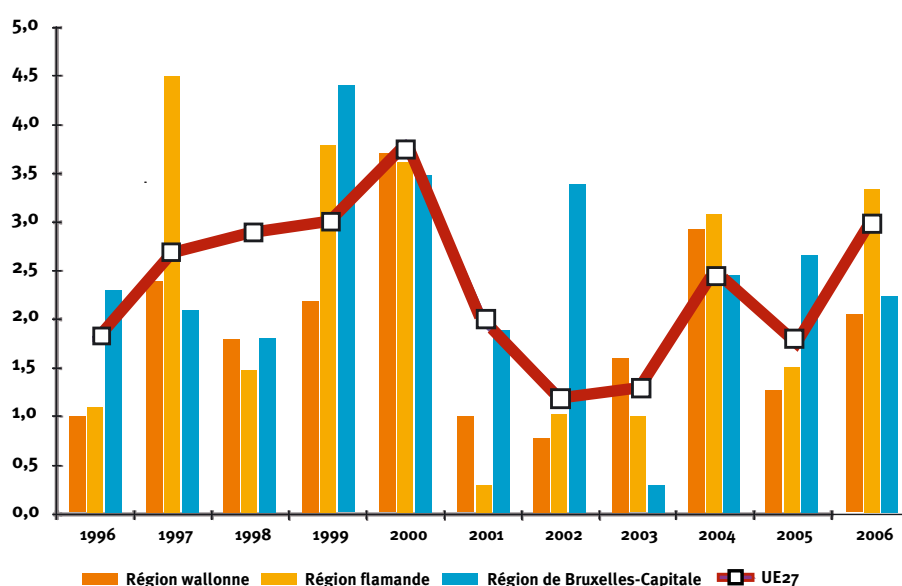
Il ressort du graphique ci-contre que si la croissance économique wallonne en termes réels n'est pas systématiquement inférieure à celle de la Flandre ou à celle de la moyenne de l'Union Européenne des 27, il faut toutefois admettre qu'entre 1996 et 2006, la croissance wallonne a été plus souvent inférieure que supérieure à la moyenne européenne. Si l'on s'attarde à la dernière année de statistiques disponibles, à savoir 2006, on constate que le différentiel de croissance économique en défaveur de la Wallonie par rapport à la moyenne des 27 pays européens atteint jusqu'à 1% en termes réels !

## Le PIB par habitant

Bien qu'imparfait, l'indicateur couramment utilisé par les instances européennes pour positionner les performances économiques d'un pays ou d'une région est le PIB par habitant.

Dans la précédente édition de « Regards sur la Wallonie », notre analyse du PIB par habitant nous conduisait à qualifier l'évolution de ce dernier comme un pas dans la bonne direction dans la mesure où, comparée à la moyenne européenne, il progressait chaque année entre 2000 et 2004 ; des signes de redressement étaient visibles.

### CROISSANCE DU PIB (EN VOLUME)



Source : ICN, Eurostat, CALCULS IWEPS, CESRW

Il ressort du tableau ci-dessous que la tendance se confirme bel et bien pour 2005 et 2006. Comparé à la moyenne de la zone euro, le PIB par habitant wallon a poursuivi sa progression d'année en année, pour s'établir à 81,0 % en 2006.

### PIB PAR HABITANT (ZONE EURO = 100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Zone euro	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Belgique	114,7	110,0	109,3	109,0	109,0	109,7	108,2	108,4	108,4	110,2	111,2	112,8
Région de Bruxelles-Capitale	233,2	225,4	220,0	219,9	221,4	222,5	220,0	220,7	217,6	218,9	220,8	218,9
Région flamande	112,6	107,8	108,1	107,3	107,7	108,4	106,9	106,9	107,3	109,4	110,3	112,7
Région wallonne	84,5	81,1	79,9	80,1	79,2	79,5	78,3	78,0	78,1	79,5	80,3	81,0

Source : Eurostat

## Le taux d'emploi

Parallèlement à l'objectif de convergence ambitieux que s'était fixé le Gouvernement wallon dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, à savoir tendre vers la moyenne du PIB par habitant européen à l'horizon 2010, les pays de l'Union Européenne se sont engagés, dans le cadre du Sommet de Lisbonne, à tout mettre en œuvre pour atteindre un taux d'emploi de 70% à l'horizon 2010.

Comme on peut le constater dans le tableau qui suit, les données européennes disponibles en matière de taux d'emploi sont plus récentes que celles relatives à la croissance économique.

Pour rappel, le taux d'emploi est défini comme la proportion de personnes qui disposent d'un emploi parmi celles qui sont en âge de travailler (la tranche d'âge des « 15 à 64 ans »).

Le taux d'emploi wallon a évolué en dents de scie entre 2000 et 2004 pour ensuite se stabiliser autour des 56% en 2005 et 2006. 2007 semble avoir été une bonne année en termes d'emploi puisque le taux d'emploi faisait un bond à 57%. En 2007, l'augmentation du taux d'emploi est du même

ordre en région bruxelloise et en Flandre (cette dernière enregistrant depuis plusieurs années déjà des performances en cette matière supérieures à la moyenne européenne des 27).

Le handicap wallon en termes de taux d'emploi (respectivement évalué à 8,3 et 9,1 points de pourcentage par rapport à la moyenne européenne et à la Flandre en 2007 !) est depuis plusieurs années maintenant lié à la grande faiblesse du taux d'emploi des jeunes (23,1% en 2007 contre 31,5% et 37,1% respectivement en Flandre et dans l'Union Européenne des 27)<sup>2</sup>. De manière plus positive, on constatera que la Wallonie est la seule région du pays qui a vu son taux d'emploi des jeunes augmenter sensiblement entre 2006 et 2007. Le taux d'emploi des plus âgés (tranche d'âge « 55-64 ans ») est pour sa part plus faible en Wallonie (33,6%) qu'en Flandre (34,2%) en 2007. Il reste toutefois largement inférieur à la moyenne de l'UE-27 pour cette tranche d'âge qui se situe aux alentours de 45% en 2007. Entre 2006 et 2007, le taux d'emploi des plus âgés a progressé de manière importante dans les trois régions du pays.

### TAUX D'EMPLOI (15-64 ANS) (FN %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	62,1	62,5	62,3	62,5	62,7	63,5	64,4	65,3
UE-15	63,3	63,9	64,1	64,4	64,6	65,3	66,1	66,8
Belgique	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61	62
Région de Bruxelles-Capitale	55	53,9	54,5	53,2	54,1	54,8	53,4	54,8
Région flamande	63,9	63,4	63,5	62,9	64,3	64,9	65	66,1
Région wallonne	56	55,4	54,9	55,4	55	56,1	56,1	57

Source : Eurostat

### TAUX D'EMPLOI (15-24 ANS) (FN %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	37,2	37,3	36,6	36	35,9	35,9	36,3	37,1
UE-15	40,1	40,6	40,4	39,9	39,7	39,8	40,1	40,7
Belgique	29,1	29,7	29,4	27,4	27,8	27,5	27,6	27,5
Région de Bruxelles-Capitale	20,3	21,3	21,9	19,1	19,7	19,3	20,7	19,6
Région flamande	33,7	34,5	34,4	32,6	32,8	32	32	31,5
Région wallonne	23,6	23,7	22,9	20,8	21,6	22,3	22,2	23,1

Source : Eurostat

<sup>2</sup> Le taux d'emploi des jeunes concerne les individus situés dans la tranche d'âge des « 15-24 ans ».

## Le taux de chômage

Le taux de chômage est défini comme le pourcentage de chômeurs dans la population active (qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs).

On retiendra en premier lieu que le taux de chômage en Wallonie est structurellement supérieur à celui de la moyenne de l'Union Européenne. Cela étant dit, en termes d'évolution cette fois, la Wallonie est entrée dans une phase de résorption du chômage, son taux de chômage passant de 12% à 10,5% en 2007. Ce trend baissier est aussi rencontré en Flandre puisque le taux de chômage est passé de 5,4% à 4,3% entre 2004 et 2007. La région de Bruxelles-Capitale ne suit pas cette tendance et le taux de chômage (17,1% en 2007) qui sévit sur son territoire reste en outre très largement supérieur à celui de la moyenne européenne (7,2% en 2007).

S'élevant à respectivement 27,8% et 34,4% en 2007, la région wallonne et la région de Bruxelles-Capitale font malheureusement face à un taux de chômage des jeunes (tranche d'âge des « 15-24 ans ») particulièrement élevé ; à titre de comparaison, le taux de chômage des jeunes se chiffre en moyenne à 15,6% dans l'UE-27 en 2007, à 11,7% en Flandre la même année. On relèvera néanmoins la même note positive que celle observée pour l'évolution récente du taux d'emploi des jeunes : le taux de chômage des jeunes wallons a fortement régressé ces dernières années, passant de 33,1% en 2004 à 27,8% en 2007.

## La Wallonie et les régions de tradition industrielle

Il est maintenant devenu habituel de présenter dans ce chapitre introductif de « Regards sur la Wallonie » une comparaison de la Wallonie avec des régions européennes qui lui sont « proches », comparables. La comparabilité d'une région par rapport à une autre est toujours sujette à critique : il est clair que les spécificités wallonnes resteront les spécificités wallonnes. Début des années 90', quelques économistes se sont lancés dans l'aventure et ont essayé de rechercher, parmi

### TAUX DE CHÔMAGE (15 ANS ET +) (FN %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	9,2	8,7	9,1	9,1	9,2	8,9	8,2	7,2
UE-15	8,3	7,5	7,8	8,1	8,3	8,2	7,8	7
Belgique	7	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,2	7,5
Région de Bruxelles-Capitale	13,9	12,9	14,5	15,6	15,7	16,3	17,6	17,1
Région flamande	4,3	4	4,9	5,7	5,4	5,4	5	4,3
Région wallonne	10,2	9,9	10,5	10,8	12	11,8	11,7	10,5

Source : Eurostat

### TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (15 - 24 ANS) (FN %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	18,4	17,8	18,5	18,5	18,7	18,7	17,4	15,6
UE-15	16,2	14,5	15,1	15,8	16,1	16,7	16,1	15
Belgique	17,5	17	17,1	21,8	21,2	21,5	20,5	18,8
Région de Bruxelles-Capitale	30,9	27,6	32,9	35,1	33,5	35,1	35,3	34,4
Région flamande	11,3	10	11,6	15,5	13,6	14,2	12,5	11,7
Région wallonne	26,9	28,3	26,5	31,8	33,1	31,8	31,3	27,8

Source : Eurostat

les régions d'Europe qui nous entourent, celles qui comme la Wallonie ont été de véritables « locomotives économiques » lors de la révolution industrielle et qui ont connu dans les années '70 et '80 des restructurations difficiles et des reconversions d'industries jadis fleurissantes. Dans leur étude, 15 régions ont été retenues : les régions dites de tradition industrielle, en abrégé les RETI. Ces régions sont les suivantes : le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, les Asturies, le Pays Basque, la Catalogne, la région de Catambria, la Sarre, Hamburg, Weser-Ems, Brême, le Nordrhein Westfalen, Overijssel, le Limbourg (Pays-Bas), le Yorkshire & Humberside et l'Ecosse.

L'annexe de ce rapport permettra au lecteur de se rendre compte que les statistiques concernant ces régions sont nombreuses et disponibles sur une longue période. Une analyse complète de ces chiffres mériterait à elle seule une étude exhaustive. Afin que cette introduction reste lisible et courte, nous avons choisi une manière synthétique de présenter les choses : nous comparerons la Wallonie aux 3 RETI les plus performantes<sup>3</sup>, à la moyenne des 15 RETI et aux 3 RETI les moins performantes. Le tableau qui suit reprend ces résultats, pour la dernière année de disponibilité des indicateurs retenus.

**3** Bien évidemment, en fonction de l'indicateur retenu, les 3 régions constituant les RETI les plus ou les moins performantes peuvent changer.

## LA WALLONIE ET LES RÉGIONS DE TRADITION INDUSTRIELLE (RETI)

	Moyenne(I) des 3 RETI les plus performantes*	Moyenne(I) des 15 RETI*	Moyenne(I) des 3 RETI les moins performantes*	Wallonie
PIB en PPS par hab UE27=100 (2005)	163,3	117,0	90,4	87,5
PIB en PPS par hab (2005)	36.587	26.208	20.259	19.593
Revenu disponible par hab (2005)	20.521	16.237	12.942	14.383
Taux d'emploi des 15-64 (2007) (%)	74,1	67,6	60,9	57,0
Taux d'emploi des 15-24 (2007) (%)	64,8	44,2	30,5	23,1
Taux d'emploi des 55-64 (2007) (%)	52,4	44,5	34,6	33,6
Taux d'emploi des hommes (15-64) (2007) (%)	80,7	74,3	67,1	64,3
Taux d'emploi des hommes (15-24) (2007) (%)	65,6	46,3	34,1	26,5
Taux d'emploi des hommes (55-64) (2007) (%)	65,4	56,1	38,7	40,5
Taux d'emploi des femmes (15-64) (2007) (%)	68,3	60,9	52,7	49,6
Taux d'emploi des femmes (15-24) (2007) (%)	64,0	42,0	27,2	19,4
Taux d'emploi des femmes (55-64) (2007) (%)	46,1	37,8	28,8	27,0
Taux de chômage des 15 et + (2007) (%)	4,2	7,1	10,8	10,5
Taux de chômage des 15-24 (2007) (%)	7,6	14,0	21,1	27,8
Taux de chômage des hommes (15 et +) (2007) (%)	3,7	6,9	11,6	8,9
Taux de chômage des hommes (15-24) (2007) (%)	8,0	14,1	20,2	23,5
Taux de chômage des femmes (15 et +) (2007) (%)	4,2	7,4	10,7	12,4
Taux de chômage des femmes (15-24) (2007) (%)	7,2	14,3	23,1	33,1
Taux de chômage de longue durée (2007)				
(% du chômage total)	20,6	36,7	57,5	57,0
Dépenses de R&D (2005) (% du PIB)	1,96	1,31	0,57	1,85
Dépenses de R&D des entreprises (2005) (% du PIB)	1,34	0,71	0,28	1,36
Dépenses de R&D des pouvoirs publics (6) (2005) (% du PIB)	0,43	0,19	0,04	0,02
Dépenses de R&D de l'enseignement supérieur (% du PIB)	0,59	0,38	0,20	0,47

Source: Eurostat, Calculs CESRW -

\* : La Wallonie n'est pas incluse dans la moyenne

En rouge, résultats inférieurs à la moyenne des 3 RETI les moins performantes

En bleu, résultats supérieurs à la moyenne des 15 RETI (mais inférieurs à la moyenne des 3 RETI les plus performantes)

En jaune, résultats supérieurs à la moyenne des 3 RETI les plus performantes

## QUE RETENIR ?

Dans la très grande majorité des cas, les performances enregistrées par la Wallonie pour les différents agrégats sont inférieures à la moyenne des 3 RETI les moins performantes. Ceci signifie, qu'en moyenne, les régions de tradition industrielle ont repris plus rapidement que la Wallonie le chemin de la croissance économique, créatrice d'emplois et réductrice de chômage.

Une particularité wallonne mérite toutefois d'être mise à l'honneur : le niveau de ses dépenses de R&D rapportées à son PIB. Évaluée à 1,85% en 2005, l'intensité de R&D wallonne est largement supérieure à la moyenne des RETI d'une part, et se situe, d'autre part, à une encablure de la moyenne des 3 RETI les plus performantes. De manière plus fine, on remarque encore que les dépenses de R&D des entreprises wallonnes se chiffrent à 1,36% du PIB wallon en 2003, ce qui est cette fois supérieur à la moyenne des trois RETI les plus performantes

Bien que ces performances en termes de dépenses de R&D se situent toujours en deçà de l'objectif européen de Barcelone<sup>4</sup>, la Wallonie semble avoir entrepris en cette matière des efforts importants. Comme nous le faisons remarquer dans la précédente version de « Regards sur la Wallonie », ces investissements en R&D devraient constituer le ferment d'une croissance économique future forte, durable et génératrice d'emplois à long terme.

<sup>4</sup> L'objectif fixé par le Conseil européen à Barcelone en mars 2002 est d'atteindre une intensité de R&D de 3% en 2010.



## La Directive « Services » : un des dossiers les plus controversés dans la législation communautaire...

La Directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, communément dénommée la Directive « Services », a fait couler beaucoup d'encre. Cette Directive a certainement été l'un des dossiers les plus controversés de la législation communautaire ces dernières années. Elle a pour objectif d'instaurer un cadre juridique visant à supprimer les entraves à la libre circulation des services dans l'Union Europe et à créer un véritable marché intérieur des services d'ici 2010. Durant le long processus législatif qu'a connu la proposition de texte européen, certains soutenaient par exemple qu'elle stimulerait la compétitivité européenne tandis que d'autres lui reprochaient de favoriser le « dumping social ». Entre le 13 janvier 2004, date de la première proposition de Directive relative aux services dans le marché intérieur, et le 28 décembre 2006, date de son entrée en vigueur, de très nombreuses modifications précédées de débats parfois difficiles ont été apportées à la Directive. Celle-ci doit maintenant être transposée dans tous les pays européens **avant le 28 décembre 2009**.

En quoi consiste cette Directive qui a suscité autant de débats dans tous les pays d'Europe ? Pourquoi est-ce un texte aussi sensible ?

Selon la Commission Européenne, le surcroît de prospérité consécutif à la mise en place, à partir de 1993, du marché intérieur peut être évalué à près de 1.000 milliards €. Initialement, le domaine des services était tenu à l'écart du processus. La Confédération des entreprises européennes a estimé que le secteur des services représente aujourd'hui environ  $\frac{3}{4}$  des emplois dans l'UE et  $\frac{2}{3}$  de son PIB. L'Europe a voulu dégager le maximum d'avantages que pouvait procurer le marché intérieur ; une décision importante a alors été prise : étendre le marché intérieur aux activités de services par une levée des obstacles, tant à la fourniture transfrontalière de services qu'à

la liberté d'établissement des prestataires. La transposition de la Directive « Services » provoquera sans nul doute de profondes modifications dans les différentes économies européennes, et partant en Wallonie. Le caractère sensible de la Directive « Services » est compréhensible en ce sens que contrairement au marché des biens qui concernait des obstacles quantitatifs, les obstacles visés par la Directive « Services » touchent aux régulations internes et donc potentiellement aux garanties en matière de qualité, de sécurité ou encore de protection sociale. En outre, la prestation de services est une matière intrinsèquement liée à la personne qui fournit le service ; en conséquence, la libéralisation de ce marché aura plus que probablement des implications sociales qui sont aujourd'hui encore difficilement quantifiables.

### Quel est son champ d'application ?

La Directive « Services » est avant tout **horizontale**, ou transversale. Elle vise à procurer aux acteurs un cadre juridique général partagé par l'ensemble des secteurs concernés. La Directive englobe donc tous les services, à l'exception de ceux qui dépendent d'une directive sectorielle.

Sont inclus dans le champ d'application de la Directive « Services » :

- les services fournis aux entreprises (tels que par exemple le conseil en management, en gestion, les services de maintenance, d'entretien des bureaux, les services de recrutement, les bureaux de certification,...) ;
- les services fournis à la fois aux entreprises et aux consommateurs (on peut citer les services liés à l'immobilier, à la construction - les architectes notamment, à l'organisation de foires et de salons, à la location de voitures, aux agences de voyage,...) ;



- les services fournis aux consommateurs (les services touristiques, de loisir, les parcs d'attraction, les centres sportifs,...)
- en partie, les services d'intérêt économique général (SIEG) : il s'agit en gros des services publics qui ont une dimension marchande (par exemple, les services postaux, l'approvisionnement en eau, l'électricité, le traitement des déchets,...). Ils entrent dans le champ d'application de la Directive « Services » dans la mesure où ils concernent une « activité économique » qui est une activité effectuée contre rémunération.

**Sont exclus** du champ d'application de la Directive « Services » :

- les services d'intérêt général (SIG) non-économiques ;
- les soins de santé publics et privés et les services sociaux (par exemple, le logement social, les services à la petite enfance et à la famille) ;
- les secteurs couverts par des législations spécifiques comme par exemple les services audiovisuels, les services financiers, le transport (y compris les services portuaires, les communications électroniques,...) ;
- les agences de travail intérimaire ;
- les services de sécurité privée ;
- les jeux et loteries ;
- les professions et activités liées à l'exercice de l'autorité publique (par exemple, le métier de notaire) et les services fiscaux.

**Ne sont pas concernés** par la Directive « Services » : le droit du travail, la législation pénale et le détachement des travailleurs.

Pour éliminer les obstacles liés aux échanges de services transfrontaliers, le principe adopté par les instances européennes est celui de la « libre prestation de services » (qui constitue par ailleurs l'une des dispositions importantes du Traité de Rome). Cela signifie que l'état membre dans lequel le service est fourni garantit le libre accès à l'activité de service ainsi que son libre exercice sur son territoire. Bien évidemment, ceci ne veut pas dire que l'état membre ne peut plus imposer d'exigences nationales à un prestataire de services établi dans un autre pays membre : des conditions ou exigences nationales sont toujours possibles pour autant qu'elles soient

« nécessaires », c'est-à-dire justifiées pour des raisons de politique publique, de sécurité publique, de politique sociale, de protection des consommateurs, de protection de l'environnement ou encore de santé publique.

Concernant le principe de la **liberté d'établissement**, on entend par là que les Etats membres devront à la fois simplifier les procédures administratives (chaque état membre doit mettre en place des guichets uniques où chaque prestataire pourra accomplir toutes les formalités et procédures liées à son activité), alléger les régimes d'autorisation (sont ici concernés la publicité des procédures, le traitement des demandes dans un délai raisonnable,...), respecter l'interdiction d'une liste d'exigences (par exemple, la discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence des actionnaires - membres des organes de gestion d'une société,...). On notera enfin que les exigences nationales retenues par les pays membres seront dictées par **des raisons impérieuses d'intérêt général** ; celles-ci devront être extrêmement détaillées et transmises aux autorités européennes.

Pour en terminer avec ce vaste sujet, il est important d'insister sur le caractère transversal de cette Directive qui implique que tous les niveaux de pouvoirs d'un pays sont mis à contribution. Toutes les composantes de l'État belge sont concernées par la transposition de la Directive « Services » : l'Autorité fédérale, les Communautés et Régions, les Provinces et les Communes.



## Quelle croissance, quels investissements, dans quels secteurs<sup>5</sup> pour quels emplois?

**G**âce, principalement, aux données disponibles à l'Institut des Comptes nationaux, nous analyserons, d'une part, les agrégats de la croissance économique, des investissements, de l'emploi, du taux de chômage ou encore du revenu disponible par habitant pour chacun des arrondissements de Wallonie. D'autre part, ces mêmes agrégats seront présentés sectoriellement. La période d'analyse envisagée est 1996-2006, ce qui permet de mettre en exergue les tendances structurelles de l'économie wallonne.

En 2006, le PIB de la Wallonie, à prix courants, se chiffre à 73,8 milliards €, et représente 23,3% du PIB total belge ; la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale génèrent respectivement 57,8% et 18,9% du total du PIB du royaume. Concernant le PIB en volume ou à prix constants, il a augmenté en Wallonie de 2,0% en moyenne chaque année au cours de la période 1996-2006. Cette croissance annuelle moyenne

est inférieure à celle de la Flandre (+2,4%) et de la région de Bruxelles-Capitale (+2,5%).

Entre 1996 et 2005, la croissance réelle moyenne des investissements se chiffre à +2,8% par an en Wallonie, ce qui est inférieur à la croissance moyenne annuelle du pays qui s'élève à +3,4% sur la période envisagée. Quant aux croissances flamande et bruxelloise de cet agrégat, elles sont supérieures à la croissance du pays (respectivement +3,5% et +3,6%).

En 2006, la Wallonie compte 1.145.593 emplois (938.236 emplois salariés et 207.357 emplois indépendants). On notera que le niveau d'emploi total a progressé de plus de 96.000 unités en Wallonie au cours de la période 1996-2006. L'année 2004 semble être une année charnière en termes de tendance observée sur le marché de l'emploi. Le nombre d'indépendants qui diminuait régulièrement d'année en année depuis le milieu des années '90 a

<sup>5</sup> Ce chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 2.1 à 2.52 (voir CD-ROM en annexe).



## LE PLAN MARSHALL ET LES MESURES FISCALES

Afin de rendre la Wallonie fiscalement concurrentielle et de renforcer l'attractivité de certaines zones, plusieurs mesures destinées à alléger la fiscalité sur l'entreprise ont été développées, certaines sont effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'autres sont supprimées de manière progressive : exonération du précompte immobilier sur tous les investissements en matériel et outillage acquis à l'état neuf ; suppression des taxes provinciales et communales industrielles compensatoires et sur la force motrice ; suppression de la taxe provinciale sur la superficie ; suppression des droits de navigation.

L'ensemble de ces mesures fiscales représente un gain global estimé pour les entreprises (2006 à 2009) de 169.000.000 €, soit environ 4,2% d'économie sur investissement pour ces entreprises. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, notons également la défiscalisation des aides à l'investissement, exonération qui a déjà bénéficié à plus de 5.260 entreprises.

recommencé à croître à partir de 2004. L'emploi salarié connaît également une période de croissance significative à partir de 2004.

Enfin, les exportations wallonnes constituent 17,6% des exportations belges et ont été en forte croissance, particulièrement en 2005 (+15,7%) et en 2006 (+10,9%).

### Au niveau des arrondissements

Au cours de la période 1996-2006, on constate que 4 arrondissements wallons, ceux de Nivelles (+4,3%), de Mouscron (+3,1%), de Marche-en-Famenne (+2,7%) et de Neufchâteau (+2,4%) ont connu une performance supérieure ou égale à celle de la Belgique (+2,3%) et de la Flandre (+2,4%) en termes de taux de croissance réel annuel moyen du PIB.

L'arrondissement de Namur a, en 2006, contribué pour 9,4% du PIB wallon. La croissance réelle annuelle moyenne de son PIB (+2,3%) est équivalente à celle du pays sur la période 1996-2006, mais légèrement inférieure à celle de la Flandre. Au cours de la période 1996-2005 cette fois, l'arrondissement de Namur est l'arrondissement qui a connu la deuxième plus importante progression de ses investissements (+5,5% en moyenne chaque année). En 2005, les investissements consentis dans cet arrondissement s'élevaient à 10,5% du total des investissements wallons. En 2006, le PIB par habitant s'élevait à 23.722 €, ce qui représente 79% du PIB moyen par habitant belge. Entre 1996 et 2006, l'emploi intérieur y a progressé de 12.773 unités (+13,7%). Le taux de chômage<sup>6</sup> de l'arrondissement de Namur se chiffre en 2006 à 10,5%, résultat inférieur au taux de chômage wallon (11,7%). Entre 2000 et 2006, le taux de chômage de l'arrondissement n'a que peu évolué, de +0,2 point de pourcentage. Le revenu disponible par habitant de l'arrondissement de Namur (14.960 €) est légèrement supérieur à celui de la Wallonie en 2005 (14.378 €).

Avec les arrondissements de Liège (19,1%) et de Charleroi (12,9%), l'arrondissement de Nivelles est celui qui a le plus contribué au PIB wallon (14,6%) en 2006.

En outre, comme mentionné plus haut, le Brabant wallon est l'arrondissement de Wallonie qui a enregistré la plus forte progression de son PIB sur la période 1996-2006. En 2006, le PIB par habitant de l'arrondissement est le plus élevé de Wallonie. Dépassant les 29.000 €, il est à comparer avec celui de la Flandre (29.992 €) qui lui est légèrement supérieur, alors que le PIB par habitant de la Wallonie s'établit à 21.559 €. En 2005, 15,4% des investissements wallons ont été réalisés dans l'arrondissement de Nivelles ; c'est aussi dans cet arrondissement que les investissements ont le plus rapidement progressé entre 1996 et 2005 (+5,2% en moyenne chaque année), représentant presque le double de la croissance wallonne (+2,8% en moyenne annuelle) sur la période. Entre 1996 et 2006, l'emploi intérieur dans l'arrondissement de Nivelles augmentait de 21,3% (+23.130 emplois), ce qui constitue la plus forte augmentation parmi l'ensemble des arrondissements de Wallonie. En 2006, l'arrondissement a enregistré un faible taux de chômage (7,6%). Par ailleurs, sur la période 2000-2006, la variation du taux de chômage de Nivelles (+0,7 point de pourcentage) est largement inférieure à celle de la Wallonie (+1,5 point de pourcentage) et de la Belgique (+1,2 point de pourcentage) sur la période. Le revenu disponible par habitant, en 2005, s'élève à 18.063 € et est supérieur à celui de Wallonie (14.378 €), de Bruxelles-Capitale (15.051 €) et de la Flandre (16.749 €).

En 2006, les deux arrondissements wallons les plus peuplés, à savoir les arrondissements de Liège et de Charleroi, ont contribué ensemble à 32% du PIB wallon. Sur la période 1996-2006, le niveau de croissance réel annuel moyen de leur PIB est identique, évalué à 1,4%. En 2005, 29% des investissements wallons à prix courants ont été enregistrés dans ces deux arrondissements. On constatera toutefois que la croissance annuelle moyenne des investissements, à prix constants cette fois, au cours de la période 1996-2005, est de +2,4% pour l'arrondissement de Liège et de +1,7% pour l'arrondissement de Charleroi, résultats inférieurs à la moyenne wallonne (+2,8%). En ce qui concerne l'agrégat du PIB par habitant, il s'élève à 23.821 € dans l'arrondissement

<sup>6</sup> Nous utilisons les taux de chômage calculés par Eurostat et non les taux de chômage « ONEM » contrairement aux autres années.

de Liège et à 22.517 € dans l'arrondissement de Charleroi. Tous les deux sont supérieurs à celui de la Wallonie (21.559 €). Entre 1996 et 2006, l'emploi total a augmenté de 12.485 unités dans l'arrondissement liégeois et de 8.211 unités dans celui de Charleroi, ce qui correspond à une croissance de l'emploi total de 6,0% à Liège et 6,0% à Charleroi. En 2006, les taux de chômage des arrondissements de Liège (12,5%) et de Charleroi (17,3%) sont supérieurs à la moyenne de la Wallonie (11,7%). Entre 2000 et 2006, le taux de chômage suit des progressions différentes dans les deux plus gros arrondissements wallons. Ainsi, le taux de chômage dans l'arrondissement de Charleroi augmente

sans discontinuité entre 2000 et 2006. Dans l'arrondissement de Liège, il progresse jusque 2004 (14,4%) pour ensuite diminuer fortement en 2005 et 2006. Enfin, en 2005, les revenus disponibles par habitant de Liège et Charleroi, qui sont inférieurs au revenu par habitant de la Wallonie, atteignent respectivement 13.903 € et 13.183 €.

### Au niveau sectoriel

#### LE SECTEUR PRIMAIRE

Entre 1996 et 2006, la croissance réelle annuelle moyenne de la valeur ajoutée brute du secteur primaire se chiffre à -0,8% et ce, malgré une croissance de ses inves-

tissements de +2,3% en moyenne chaque année (1996-2005). En 2005, les investissements réalisés dans le secteur primaire se chiffrent à 261,4 millions € et représentaient 2,0% du total des investissements en Wallonie. Entre 1996 et 2006, l'emploi salarié a augmenté de 2.135 unités tandis que l'emploi indépendant régressait fortement, de 10.140 unités.

#### LE SECTEUR SECONDAIRE

Sur la période 1996-2006, la croissance réelle annuelle moyenne de la valeur ajoutée du secteur secondaire (hors construction) s'est établie à +1,9%, performance supérieure à celle enregistrée pour ce secteur en Flandre (+1,4%). Entre 1996 et 2005,

### EVOLUTION DU PIB, DES INVESTISSEMENTS, DE L'EMPLOI INTÉRIEUR ET DU TAUX DE CHÔMAGE (PAR ARRONDISSEMENT)

	HABITANTS		PIB		INVESTISSEMENTS		EMPLOI INTÉRIEUR	
	Chiffres absolus	Part dans le total régional	Part dans le total régional	Croissance réelle annuelle moyenne	Chiffres absolus	Croissance réelle annuelle moyenne	Chiffres absolus	Variation
	2006	2006	2006	1996-2006	2005	1996-2005	2006	1996-2006
	(en millions)	(en %)	(%)	(%)	(en milliards €)	(en %)	(en unités)	(en unités)
Région de Bruxelles-Capitale	1,03	-	-	+2,5	9,8	+3,6	666.708	+58.846
Région flamande	6,10	-	-	+2,4	38,4	+3,5	2.463.261	+245.911
Région wallonne	3,42	100,0	100	+2	13,1	+2,8	1.145.593	+96.099
Brabant wallon	0,37	10,8	14,6	+4,3	2	+5,2	131.972	+23.130
Hainaut	1,29	37,7	34,4	+1,6	4,2	+1,9	410.190	+30.663
Ath	0,08	2,4	1,8	+2,2	0,3	+5,5	21.776	+2.372
Charleroi	0,42	12,3	12,9	+1,4	1,6	+1,7	145.094	+8.211
Mons	0,25	7,3	6,6	+1,5	0,7	+0,5	77.931	+5.632
Mouscron	0,07	2,1	2,3	+3,1	0,3	+1,8	28.356	+4.239
Soignies	0,18	5,2	4,2	+1,8	0,5	+2,2	50.172	+2.992
Thuin	0,15	4,3	2,5	+1	0,3	+3,3	34.570	+2.050
Tournai	0,14	4,1	4,2	+1,9	0,5	+2	52.291	+5.167
Liège (province)	1,04	30,5	30,8	+1,4	3,8	+1,7	361.017	+19.158
Huy	0,10	3,0	2,7	+1,5	0,4	+1,6	30.551	+3.052
Liège (arrondissement)	0,59	17,3	19,1	+1,4	2,2	+2,4	219.865	+12.485
Verviers	0,27	8,0	7,6	+1,2	1	-0,1	93.793	+2.503
Waremme	0,07	2,1	1,4	+1,3	0,2	+4,3	16.808	+1.118
Luxembourg	0,26	7,6	7,3	+2,1	1,2	+3,6	88.501	+7.814
Arlon	0,06	1,6	1,7	+1,4	0,3	+4,7	20.257	+1.273
Bastogne	0,04	1,3	1,1	+1,8	0,2	+5,9	13.360	+351
Marche-en-Famenne	0,05	1,5	1,7	+2,7	0,3	+2,9	20.815	+2.960
Neufchâteau	0,06	1,7	1,7	+2,4	0,2	+4,6	22.082	+3.101
Virton	0,05	1,5	1,1	+2	0,2	-1,1	11.987	+129
Namur (province)	0,46	13,4	12,9	+2	1,9	+4,8	153.913	+15.334
Dinant	0,10	3,0	2,3	+1,2	0,3	+3,8	31.564	+1.923
Namur (arrondissement)	0,29	8,6	9,4	+2,3	1,4	+5,5	106.244	+12.773
Philippeville	0,06	1,9	1,2	+1,5	0,2	+2,5	16.105	+638
<b>Le Royaume</b>	<b>10,55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,3</b>	<b>61,3</b>	<b>+3,4</b>	<b>4.278.057</b>	<b>+396.806</b>

Source : ICN, Calculs IWEPS - CESRW.



## LE PLAN MARSHALL ET LES POLES DE COMPETITIVITE

La politique des Pôles de compétitivité demeure une des Actions prioritaires des plus ambitieuses et des plus développées du Plan Marshall ; une enveloppe de 303.000.000 € est dédiée à cette mesure. Le Gouvernement wallon a identifié cinq domaines dans lesquels des Pôles de compétitivité ont émergé. Il s'agit des « Sciences du vivant » (BIOWIN), de l'« Agro-Industrie » (WAGRALIM), du « Génie mécanique » (MECATECH), du « Transport-Logistique » (Logistics in Wallonia - LiW) et de l'« Aéronautique-Spatial » (SKYWIN).

A ce jour, sur les 4 premiers appels (dont un consacré à la thématique « Développement durable et réchauffement climatique » et ouvert aux clusters), 117 projets ont été labellisés par le Gouvernement wallon. Il s'agit principalement de projets de recherche (60) ou de formation (37).

Ces interventions représentent un soutien public d'environ 240 millions € et, selon les prévisions fournies par les Pôles, l'ensemble des projets devrait générer au total 7.763 emplois.

Un cinquième appel à projets, lancé le 18 septembre 2008, se clôturera le 15 février 2009 et les résultats seront présentés en mai 2009.

la croissance annuelle moyenne des investissements consentis dans l'industrie, à prix constants, est de +0,1% en Wallonie contre -0,6% en Flandre. En 2005, le montant des investissements réalisés par le secteur secondaire en Wallonie est évalué à environ 2,4 milliards €, ce qui représente un peu plus de 18% du total des investissements réalisés dans la région. Dans le secteur secondaire, l'emploi intérieur a diminué de 18.154 unités au cours de la période 1996-2006 (17.023 emplois salariés et 1.131 emplois indépendants). Toujours sur la période 1996-2006, les branches qui ont le plus été touchées par les pertes d'emplois salariés en Wallonie sont, par ordre d'importance, la métallurgie et le travail des métaux (-9.025 emplois), l'industrie textile et l'habillement (-3.318 emplois), la fabrication d'équipements électriques et électroniques (-2.394 emplois), la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (-1.886 emplois), l'industrie du papier et du carton, édition et imprimerie (-1.579 emplois), la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (-1.413 emplois).

Trois branches d'activité sur les 15 retenues dans la classification sectorielle de ce rapport ont vu augmenter le niveau de leur emploi salarié en Wallonie entre 1996 et 2006 ; ce sont les branches de l'industrie chimique, industrie du caoutchouc et des plastiques (+3.927 emplois salariés), le travail du bois et la fabrication d'articles en bois (+913 emplois) et les industries agricoles et alimentaires (+674 emplois). Entre 1996 et 2006, l'activité économique générée par l'industrie chimique, industrie du caoutchouc et des plastiques a progressé en moyenne de +4,9% chaque année, résultat largement supérieur à la moyenne wallonne. Entre 1996 et 2005, les investissements consentis dans la branche chimique ont diminué en moyenne de 2,0% par année pour se chiffrer à 498,1 millions € en 2005. Quant à la branche d'activité du travail du bois et fabrication d'articles en bois, elle a généré en moyenne chaque année, entre 1996 et 2006, une croissance de sa valeur ajoutée de +6,8% (correspondant à la croissance la plus élevée du secteur secondaire). A prix constants, entre 1996 et 2005, les investissements de la branche d'activité du travail du bois et

## > Zones d'activité économique : état des lieux en Wallonie

En termes de développement territorial et d'aménagement du territoire, la région wallonne est gérée grâce à un outil appelé « plan de secteur ». Les plans de secteur sont au nombre de 23 et couvrent l'ensemble de la Wallonie. L'objectif principal d'un plan de secteur est de définir l'affectation du sol à une échelle relativement fine afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Ainsi, un plan de secteur est divisé en différentes zones d'affectation du sol. Dans les noyaux d'habitat, on retrouve généralement des zones d'habitat ou des zones d'habitat à caractère rural selon qu'on se situe dans un centre urbain ou plutôt à la campagne. D'autres zones sont dédiées à l'agriculture, la forêt, les loisirs, aux espaces verts... Enfin, certaines zones sont bien évidemment dédiées à l'activité économique. On parle dans ce cas de zones d'activité économique (ZAE). Afin de faciliter l'accueil des entreprises sur son territoire et plus particulièrement dans les ZAE, les intercommunales de développement économique (IDE) ont comme objectif, entre autres, de faire la promotion et de faciliter les démarches pour attirer les investissements sur leur territoire ; pour ce faire, elles aménagent les zones d'activité économique wallonnes. Les plans de secteurs ont été adoptés entre 1977 et 1987 si bien que certaines affectations du sol à l'époque ne répondent plus aux besoins actuels. Dans ce cas, il est possible de réviser un plan de secteur moyennant certaines conditions. La procédure de révision d'un plan de secteur est néanmoins lourde et longue. Il faut compter en moyenne 7 années avant de voir la révision d'un plan de secteur adoptée. Cette tâche est rendue plus compliquée encore depuis 2005 dans la mesure où lors d'une procédure de révision de plan de secteur, le principe de compensation est d'application, principe qui participe à la gestion parcimonieuse du sol. Ainsi, à titre

d'exemple, si un certain nombre d'hectares de terre sont pris à l'agriculture pour être affecté à l'activité économique, on devra trouver ailleurs une superficie identique de terre qui sera réaffecté à l'agriculture, c'est-à-dire compensée.

### **Wallonie : entre image et réalité**

A l'étranger et auprès de potentiels investisseurs, la région wallonne s'enorgueillit de disposer de nombreux terrains en zone d'activité économique à des prix fort abordables et bien situés. Ce critère constitue une force dans une région d'Europe où les terrains sont généralement chers et de plus en plus rares.

Les IDE ont dernièrement tiré la sonnette d'alarme en prétendant ne plus disposer dans certaines régions de terrains en suffisance pour accueillir de manière optimale les entreprises. En résumé, l'offre proposée par les intercommunales de développement économique ne seraient plus en adéquation avec la demande. Suite à ce constat, le 21 septembre 2006, le Gouvernement wallon et plus particulièrement le Ministre du Développement territorial ont chargé la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) d'établir un état des lieux en matière de consommation d'espace et de perspectives de besoins des zones d'activité économique.

De manière générale, la Wallonie se doit d'apporter une réponse à la problématique d'un éventuel manque d'espace disponible pour accueillir harmonieusement de futures entreprises sur son territoire, voire d'étendre d'autres. Cet élément est crucial dans la mesure où ces mêmes entreprises sont le moteur de l'économie de notre région. D'ici à 2017, les besoins en termes de disponibilité de terrains sont évalués à 5.000 hectares. A ce jour, moins de 1.500 hectares sont directement affectables à l'activité économique, en précisant toutefois que certaines sous-régions de Wallonie (Charleroi, Malmedy, Mouscron et le centre

du Brabant wallon) sont complètement saturées.

### **Dispositifs à mettre en œuvre afin de rencontrer les attentes des secteurs économiques**

Afin de développer une politique durable d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique en vue d'assurer une offre en adéquation avec la future demande des entreprises, les interlocuteurs sociaux du CESRW ont consulté pendant une année différents experts et acteurs incontournables concernés par la problématique des ZAE (CPDT, Wallonie Développement, la Direction des Equipements des Zones Industrielles, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement, la Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels, et le Port autonome de Liège). Cette réflexion a débouché sur un avis d'initiative du CESRW, comportant une proposition de 8 dispositifs à mettre en œuvre afin de rencontrer les attentes des secteurs économiques :

1. une prise de conscience de l'ensemble des acteurs concernés par la problématique des ZAE serait indispensable ;
2. la création d'une base de données contribuerait à améliorer la visibilité de l'offre immédiatement et potentiellement disponible et permettrait une gestion plus transversale des terrains à vocation économique ;
3. une gestion parcimonieuse des zones d'activité économique. La gestion parcimonieuse du sol implique une attribution adéquate de la surface réellement nécessaire pour chaque entreprise, compte tenu de ses besoins réels et de possibilités d'extension. En outre, on ne peut plus concevoir actuellement la création de ZAE sur la base des seuls critères économiques ;

4. une réaffectation accrue des sites à réaménager (SAR) en zones d'activité économique offrirait un potentiel en terrains non négligeable, améliorerait l'image de la Région et donc l'attractivité pour les candidats investisseurs ;
5. l'amélioration des délais de commercialisation des parcs d'activité économique permettrait de s'adapter au mieux et rapidement à la demande ;
6. une affectation responsable des zones d'aménagement communal concerté (ZACC). Utilisant ces zones majoritairement pour de l'habitat, les communes devraient être sensibilisées à cette problématique afin qu'elles adoptent un comportement responsable conciliant au mieux les besoins en zones d'habitats et les besoins en ZAE ;
7. la création de zones dites d'intérêt « régional » (par exemple, zones aéroportuaires, zones logistiques...) définies par la Région wallonne, en concertation avec les IDE ;
8. une disponibilité de terrains en flux continu et ciblée afin de pouvoir disposer d'une réserve permanente pour l'activité économique.

Ainsi, l'application des dispositifs repris précédemment contribuerait à répondre à l'enjeu fondamental de l'accueil des nouveaux investisseurs en Wallonie et la possibilité pour les entreprises de se développer sur notre territoire.

**EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE, DES INVESTISSEMENTS, DE L'EMPLOI SALARIÉ  
(PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ) EN WALLONIE**

	VALEUR AJOUTÉE BRUTE		INVESTISSEMENTS		EMPLOI SALARIÉ	
	Part dans le total régional	Croissance réelle annuelle moyenne	Chiffres absolus	Croissance réelle annuelle moyenne	Chiffres absolus	Variation
	20056 (%)	1996 - 2006 (%)	2005 (en millions €)	1996-2005 (%)	2006 (en unités)	1996-2006 (en unités)
Agriculture, chasse et sylviculture, pêche et aquaculture	1,1	-0,8	261	+2,3	5.439	+2.135
<b>Industrie (hors construction)</b>	<b>18,9</b>	<b>+1,9</b>	<b>2.380</b>	<b>+0,1</b>	<b>141.819</b>	<b>-17.023</b>
Extraction de produits non énergétiques	0,4	+0,0	48	+0,6	2.469	-790
Industries agricoles et alimentaires	2,1	+1,4	288	+2,0	20.215	+674
Industrie textile et habillement	0,2	-2,7	20	-13,5	3.189	-3.318
Industrie du cuir et de la chaussure	0,0	-1,8	2	+1,2	173	-110
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	0,3	+6,8	48	+1,9	4.025	+913
Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie	1,1	+2,3	206	+2,3	9.090	-1.579
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	0,1	-2,6	11	+4,1	401	-331
Industrie chimique, industrie du caoutchouc et des plastiques	4,3	+4,9	498	-2,0	24.605	+3.927
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1,9	+0,5	178	-1,3	12.973	-1.886
Métallurgie et travail des métaux	2,8	-0,3	348	+0,4	26.245	-9.025
Fabrication de machines et équipements	1,3	+1,2	100	+0,0	12.571	-863
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	1,1	+2,6	80	-2,5	9.905	-2.394
Fabrication de matériel de transport	0,6	+2,8	55	+8,2	5.230	-236
Autres industries manufacturières	0,3	+1,7	49	+0,3	2.872	-592
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2,5	+2,4	448	+2,6	7.856	-1.413
<b>Construction (FF)</b>	<b>5,5</b>	<b>+2,5</b>	<b>444</b>	<b>+3,7</b>	<b>59.695</b>	<b>+8.651</b>
<b>Services</b>	<b>74,5</b>	<b>+1,8</b>	<b>9.973</b>	<b>+3,6</b>	<b>731.283</b>	<b>+117.912</b>
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	11,4	+1,3	1.198	+4,8	123.400	+23.282
Hôtels et restaurants	1,4	-0,2	200	+2,5	23.501	+3.576
Transports et communications	7,5	+1,0	1.267	-1,3	69.247	+1.804
Activités financières	3,0	+4,1	171	+3,2	17.995	-1.006
Immobilier, location et services aux entreprises	21,9	+2,7	5.416	+5,1	84.778	+30.920
Administration publique	9,0	+1,6	615	+0,2	129.511	+16.248
Education	8,9	+0,1	189	+2,3	108.687	+3.660
Santé et action sociale	8,7	+1,4	449	+1,4	124.114	+35.995
Services collectifs, sociaux et personnels	2,2	+1,9	469	+10,9	30.481	+6.280
Services domestiques	0,4	-1,4	-	-	19.569	-2.847
<b>Total pour la Wallonie</b>	<b>100,0</b>	<b>+1,9</b>	<b>13.059</b>	<b>+2,8</b>	<b>938.236</b>	<b>+111.675</b>

Source : ICN, Calculs propres.

fabrication d'articles en bois progressent annuellement de +1,9% en moyenne. Avec une part de 2,1% dans le total de la valeur ajoutée wallonne en 2006 (soit 1.377 millions € ou encore 11% du total de la valeur ajoutée générée par le secteur secondaire), la branche des industries agricoles et alimentaires constitue une des branches les plus contributive à la croissance économique dans le secteur industriel. Annuellement et en moyenne entre 1996 et 2006, sa valeur ajoutée, exprimée en termes réels, a augmenté de +1,4%.

Pour en terminer avec le secteur secondaire, on mettra en évidence qu'en Flandre, seule la branche d'activité de la métallurgie et travail des métaux a vu le niveau de son emploi progresser dans le secteur secondaire (+3.396 emplois salariés) entre 1996 et 2006.

#### LA CONSTRUCTION

Entre 1996 et 2006, la croissance annuelle moyenne du secteur de la construction, exprimée à prix constants, de la valeur ajoutée se chiffre à +2,5%, ce qui est supérieur à la moyenne de la Wallonie (+1,9%). Les investissements du secteur ont connu au cours de la période 1996-2005 une progression de 3,7% en moyenne chaque année ; en 2005, ils représentent 3,4% du total des investissements de Wallonie (443,6 millions €). Entre 1996 et 2006, le secteur de la construction a créé plus de 8.600 emplois salariés. Comme mentionné dans le premier chapitre de ce rapport, les données d'analyse utilisées ici sont les données officielles de la Banque nationale, et ne dépassent pas l'année 2006. La crise financière et son impact sur l'économie wallonne dans les prochaines années devraient toucher plus ou moins fortement ce secteur sensible à la conjoncture.

#### LE SECTEUR TERTIAIRE

En 2006, le secteur tertiaire représente 74,5% de la valeur ajoutée générée sur le territoire wallon. La croissance réelle annuelle moyenne de la valeur ajoutée brute se chiffre à +1,8%, entre 1996 et 2006, performance très légèrement inférieure à la croissance moyenne du même agrégat pour le secteur secondaire (+1,9%). Entre 1996 et 2005, la croissance réelle des investissements s'élève à +3,6% par an en

moyenne. 76,4% des investissements en Wallonie sont réalisés dans le secteur tertiaire en 2005 (9,9 milliards €). Si l'on se réfère aux dernières statistiques disponibles, entre 2000 et 2006, l'Administration wallonne a chiffré les projets d'investissements étrangers recensés dans ce secteur à 958 millions €, pour un emploi attendu de 3.700 unités.

Avec un niveau d'emploi salarié augmentant de plus de 117.000 unités entre 1996 et 2006, le secteur des services au sens large a pu compenser les lourdes pertes d'emplois observées dans le secteur secondaire durant la même période.

Au cours de la période 1996-2006, la branche d'activité la plus performante, en termes de croissance réelle de la valeur ajoutée brute, est la branche des activités financières (+4,1% en moyenne chaque année) ; elle ne représente toutefois que 3,0% du total de la valeur ajoutée dégagée sur le territoire wallon en 2006. La branche de l'immobilier, location et services aux entreprises (21,9% du total de la valeur ajoutée wallonne en 2006) enregistre également de très bonnes performances en termes de croissance réelle de la valeur ajoutée sur la période 1996-2006, de l'ordre de +2,7% en moyenne chaque année. Durant la même période, les emplois salariés y ont évolué sensiblement (+31.000 emplois). En 2005, les investissements dans cette branche sont évalués à 5,4 milliards €, soit 41,5% du total des investissements wallons.

On notera que deux autres branches ont également créé de nombreux emplois salariés en Wallonie sur la période 1996-2006, à savoir la branche du commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques (+23.282 emplois) et la branche de la santé et action sociale (+35.995 emplois). Elles ont connu respectivement une croissance réelle de leur valeur ajoutée de +1,3 et +1,4% en moyenne chaque année durant cette même période.



### LE PLAN MARSHALL ET L'EQUIPEMENT DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Afin d'assurer le maintien de surfaces disponibles pour l'implantation des entreprises en Wallonie, le Plan Marshall s'est fixé comme priorité l'équipement de zones d'activité économique sur l'ensemble du territoire. Leur mise en œuvre est en effet indispensable dans le cadre d'une politique de soutien aux entreprises (mise à disposition de terrains à vocation économique adéquats) et de création de richesses en Wallonie, avec en filigrane un impact positif direct sur l'emploi.

Pour permettre la subsidiarité de ce volet important d'investissements, un mécanisme de financement alternatif a été mis en place. Une enveloppe de 223 millions € a ainsi été prévue pour la période 2006-2011.

Au total, une cinquantaine de projets d'infrastructures (équipement de zonings et amélioration de leur accessibilité) devront être mis en œuvre dans le cadre du Plan Marshall, visant à équiper plus de 1.000 ha.

Une quinzaine de projets sont d'ores et déjà terminés (des entreprises sont déjà installées sur les zones d'activité économique de Centre-Ardenne à Neufchâteau et de Kaiserbaracke à Amblève) ou en cours de réalisation.





## L'emploi et la formation<sup>7</sup>

L'emploi est abordé ici sous différents angles : l'emploi intérieur, à savoir les emplois exercés sur le territoire wallon, la population active occupée et les taux de base du marché du travail, qui reflètent la situation des Wallons, et enfin le chômage apprécié sur base des données administratives relatives aux paiements des allocations (Onem) et à la demande d'emploi (Forem).

### L'emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. D'après les statistiques officielles publiées par l'Institut des Comptes nationaux, l'emploi intérieur en Wallonie compte 1.145.593 personnes en 2006.

Les secteurs qui emploient le plus de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10% du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant :

- le commerce, réparations d'automobiles et d'articles domestiques (14,3% de l'emploi intérieur) ;
- l'immobilier, location et services aux entreprises (13,0%) ;
- la santé et action sociale (12,9%) ;
- l'industrie manufacturière (12,2%) ;
- l'administration publique (11,3%).

Entre 1996 et 2006, l'emploi en Wallonie a augmenté de 96.099 unités, soit 9,2%. Cependant, de la comparaison avec le nord du pays, il ressort que l'emploi intérieur wallon a progressé moins rapidement qu'en Flandre (+11,1%), confirmant l'hypothèse d'une plus grande inertie, tant à la baisse qu'à la hausse, de l'emploi en Wallonie par rapport au reste du pays.

Sur base des données issues des comptes régionaux (ICN), en 2006, les indépendants constituent 18,1% de l'emploi intérieur wallon. Entre 1996 à 2004, la croissance de l'emploi intérieur (+68.348 unités, soit +6,5%) a été portée essentiellement par la croissance du nombre de salariés

<sup>7</sup> Ce chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 3.1 à 3.38 (voir CD-ROM en annexe).

(+87.427 salariés, soit +10,6%) tandis que le nombre d'indépendants a reculé (-19.079 indépendants, soit -8,6%). Depuis 2004, la progression de l'emploi intérieur wallon (+27.751 unités entre 2004 et 2006, soit +2,5%) est portée tant par la croissance de l'emploi salarié (+24.248 unités, soit +2,6%) que par celle de l'emploi indépendant (+3.503 unités, soit +1,7%).

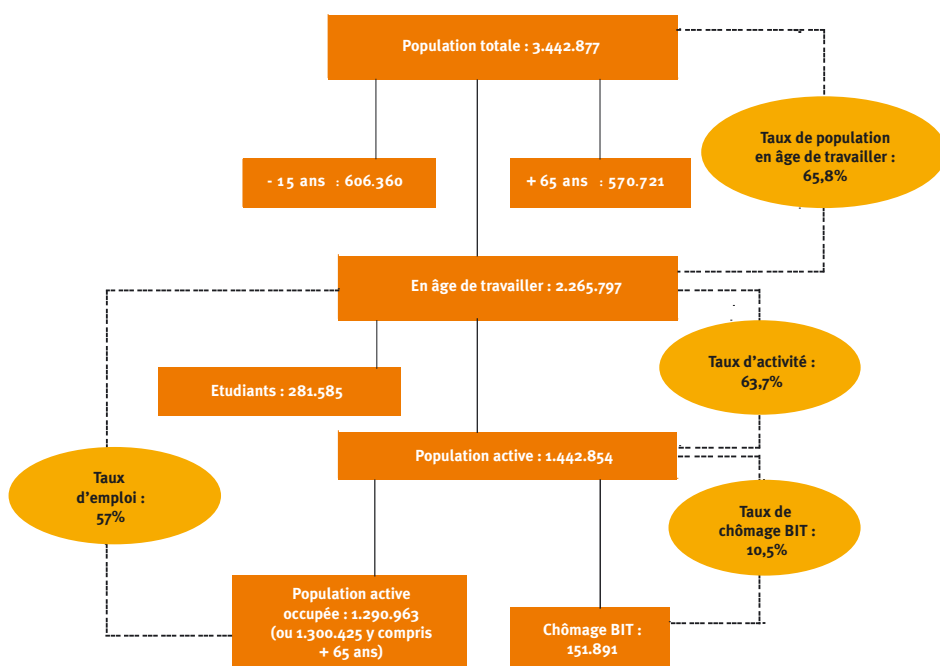
Entre 2005 et 2006, l'emploi intérieur en Wallonie a progressé de 10.330 unités (+0,9%), à savoir 1.625 indépendants (+0,8%) et 8.705 salariés (+0,9%). En termes de secteurs, cette croissance résulte essentiellement de la progression de l'emploi dans l'« immobilier, location et services aux entreprises » (+4,5% soit 6.384 unités), la « santé et action sociale » (+2,0% soit 2.939 unités) et la construction (+3,8% soit 2.824 unités) ; elle est freinée par les pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière (-1,8% soit 2.497 unités) et les services domestiques (-5,6% soit 1.151 unités).

## La population active occupée<sup>8</sup>

En 2007, la Wallonie compte 3.442.877 habitants, dont 2.265.797 étaient en âge de travailler, soit 65,8% de la population. Notons que l'on considère ici que la population de 15 à 64 ans est « en âge de travailler », conformément aux définitions internationales, ce qui ne correspond guère à la réalité belge (cf. par ex. obligation scolaire). Ce concept a un impact défavorable sur les taux d'activité et d'emploi globaux et particulièrement des plus jeunes. Ainsi, 281.585 individus, soit 12,4% de ces personnes âgées de 15 à 64 ans, étaient encore étudiants.

Ce sont finalement 1.442.854 personnes, formant la « population active », qui se sont présentées sur le marché du travail, soit 63,7% des 15 à 64 ans. Parmi cette population active, 151.891 personnes étaient au chômage, soit 10,5%, alors que 1.290.963 occupaient un emploi<sup>9</sup>. Ces personnes en emploi représentent 57,0% de la population « en âge de travailler ». Ces 3 pourcentages forment respectivement

### POPULATION ACTIVE OCCUPÉE ET TAUX DE BASE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Source : Enquête sur les forces de travail 2007. Calculs et Schéma : IWEP.



## LE PLAN MARSHALL ET L'EMPLOI

Parmi les actions prioritaires pour l'avenir wallon, plusieurs visent directement le développement de l'emploi, dans le cadre de l'Axe 2 - Stimuler la création d'activités, notamment via le développement des aides à la promotion de l'emploi (APE) ou du programme de transition professionnelle (PTP), comme dans le cadre de l'Axe 5 - Susciter des compétences pour l'emploi, via la lutte contre les fonctions critiques et les pénuries de travailleurs dans certains métiers.

Ainsi, dans le cadre du Plan Marshall :

- dans les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes dépendantes, en Région wallonne et Communauté française, un total de 2.173 travailleurs supplémentaires (1.091 APE et 1.082 PTP) avaient déjà été engagés mi-2008, pour un objectif à terme de 2.883 travailleurs;
- les TPE et PME bénéficient de l'octroi de 378 ETP dans le cadre de la mesure APE marchand, travailleurs affectés à des fonctions spécifiques dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, des nouvelles technologies, du tutorat, etc.;
- la mesure APE Jeunes a été mise sur pied, permettant aux TPE, PME et spin-off l'octroi d'un montant annuel forfaitaire (8.439 € au 1.1.9) pour tout engagement d'un travailleur de moins de 25 ans peu qualifié. En un an, plus de 700 aides APE Jeunes ont été octroyées, le GW ayant fixé l'objectif de 1.750 recrutements concernés;
- le FOREM a mis en œuvre un plan de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, pour un budget global de 75 Mios € ; 30 métiers (sur un objectif de 40) ont déjà fait l'objet de l'action Job Focus.

le « taux d'activité », le « taux de chômage BIT » et le « taux d'emploi », abordés ci-dessous.

### L'EMPLOI INDÉPENDANT

Selon les données de l'INASTI, au 31 décembre 2007, la Wallonie compte 234.882 travailleurs indépendants (hors aidants), à titre principal pour la plupart (68,6%), à titre accessoire (23,5%) ou actifs après l'âge de la pension (7,8%). 7 indépendants sur 10 sont des hommes.

On compte également 20.934 travailleurs aidants affiliés à l'INASTI. A l'inverse des indépendants, les aidants sont majoritairement des femmes (66,2%).

De 2006 à 2007, le nombre d'indépendants (hors aidants) augmente de 5.419 unités, soit 2,4%, passant de 229.463 à 234.882 travailleurs. Cette augmentation est portée tant par la croissance du nombre d'indépendants à titre principal qu'à titre complémentaire. La progression la plus marquante, sur cette courte période, touche les femmes indépendantes à titre complémentaire (+9,8%).

### EMPLOI INDÉPENDANT (INDÉPENDANTS ET AIDANTS) AU 31 DÉCEMBRE 2007, EN WALLONIE

INDÉPENDANTS		
	H	163.646
	F	71.236
	T	234.882
Activité principale		
	H	111.416
	F	49.816
	T	161.232
Activité complémentaire		
	H	38.985
	F	16.325
	T	55.310
Actifs après l'âge de la pension		
	H	13.245
	F	5.095
	T	18.340
AIDANTS		
	H	7.073
	F	13.861
	T	20.934

Source : INASTI.

Sur une plus longue période, après une stagnation (+0,2% entre 1996 et 2004), on observe une augmentation du nombre d'indépendants (hors aidants) depuis 2004 (+5,0%), à titre principal (+2,4%) et surtout à titre complémentaire (+14,6%).

Suite à l'instauration du statut de conjoint aidant et à l'affiliation d'office de nombreux conjoints, le nombre d'aidants a triplé entre 2002 et 2003 (+199,8%), l'augmentation étant surtout marquée chez les femmes (+685,1%). Depuis, le nombre d'aidants accuse logiquement un tassement (seuls restent ceux qui confirment leur affiliation).

### Les taux de base du marché du travail

#### LE TAUX D'ACTIVITÉ

En 2007, le taux d'activité, c'est-à-dire la proportion des Wallons en âge de travailler (15-64 ans) qui se présentent sur le marché du travail (qu'ils soient en emploi ou au chômage), s'élève à 63,7%, 70,7% pour les hommes et 56,7% pour les femmes. Ces taux sont plus faibles que pour l'ensemble du pays (respectivement 67,1%, 73,6% et 60,4%).

Le taux d'activité varie fortement en fonction des tranches d'âge concernées. Alors que 84% des personnes de 25 à 49 ans sont actives, seuls 31,9% des jeunes de 15 à 24 ans se présentent sur le marché du travail. En effet, nombre d'entre eux poursuivent encore des études à temps plein. Quant aux travailleurs expérimentés, leur taux d'activité est également faible : 48,1% des 50 à 64 ans se présentent sur le marché du travail.

Le taux d'activité a augmenté de 2,2 points de pourcentage (p.p.) en Wallonie entre 2001 et 2007. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du taux d'activité féminin et du taux d'activité des 50 à 64 ans, encouragés ces dernières années à ne plus quitter le marché du travail prématurément. Cependant, depuis 2005, le taux d'activité des Wallons stagne, la proportion accrue de femmes se présentant sur le marché du travail (+0,6 p.p. entre 2005 et 2007) étant compensée par la baisse du taux d'activité masculin (-0,5 p.p.).

	Région wallonne 2007	Belgique 2007	Objectif européen 2010
Taux d'emploi global (15-64 ans)	57,0%	62%	70%
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	49,6%	55,3%	60%
Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)	33,6%	34,4%	50%
Age moyen de sortie du marché du travail <sup>10</sup>	nd	61,6 ans	62 ans

Source : EUROSTAT, DGSIE, Enquête sur les forces de travail

## LE TAUX D'EMPLOI

En 2007, le taux d'emploi, qui rend compte de la participation effective à l'emploi de la population des 15 à 64 ans (considérée « en âge de travailler » selon les définitions internationales), s'élève à 57% en Wallonie, contre 62% en Belgique.

Parmi les 15 à 64 ans, 49,6% des femmes et 64,3% des hommes travaillent. Comme pour le taux d'activité, les taux d'emploi des plus jeunes et des plus âgés sont relativement plus faibles, respectivement 23,1% pour les 15 à 24 ans et 45,8% pour les 50 à 64 ans. Il tombe même à 33,6% lorsque l'on considère uniquement les 55 à 64 ans.

Alors qu'il est resté stable entre 2005 et 2006, le taux d'emploi wallon a augmenté de 2006 à 2007, passant de 56,1% à 57%, porté tant par la croissance du taux d'emploi masculin (+0,7 p.p.) que féminin (+1 p.p.). Sur la période de 2001 à 2006, on observe une hausse du taux d'emploi de 1,6 point de pourcentage, expliquée par les mêmes tendances que le taux d'activité, à savoir l'augmentation du taux d'emploi féminin et du taux d'emploi des travailleurs expérimentés.

Le tableau ci-dessus illustre la situation wallonne et belge au regard des objectifs fixés au niveau européen à l'horizon 2010.

## LE TAUX DE CHÔMAGE BIT<sup>11</sup>

Le taux de chômage au sens du BIT, à savoir le nombre de personnes sans emploi, disponibles pour travailler, qui recherchent activement un emploi, divisé par la population active, était de 10,5% en 2007 en Wallonie.

La situation des femmes est moins favorable que celle des hommes : 12,5% des actives sont au chômage, contre 9,0% des actifs.

Le taux de chômage des plus jeunes est particulièrement élevé (27,8% chez les 15-24 ans), alors que celui des plus âgés est faible (4,7% chez les 50-64 ans).

Le taux de chômage wallon est en recul depuis 2004. Entre 2006 et 2007, il a nettement baissé, passant de 11,8% à 10,5%. Les estimations disponibles pour le début 2008 confirment cette évolution (9,6% au second trimestre 2008). Tant les actives que les actifs, dans l'ensemble des tranches d'âge, en ont bénéficié. Néanmoins, le taux wallon reste largement supérieur à la moyenne belge (7,5% en 2007) et représente plus du double du taux de chômage flamand (4,3%) ; il est par contre nettement inférieur au taux de chômage bruxellois (17,1%).

## Le chômage

### L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

L'évaluation de la situation et de l'évolution du chômage passe nécessairement par l'examen de plusieurs indicateurs basés sur différentes sources. Ainsi, à côté des données relatives au chômage au

sens du BIT issues de l'Enquête sur les forces de travail et présentées ci-dessus, la banque de données administratives STAT 92 offre des informations sur les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), alors que la statistique des paiements de l'ONEM (STAT INFO) comprend les chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeur d'emploi (CCI-de)<sup>12</sup>.

Depuis 2007, tant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés que celui des chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeurs d'emploi diminuent en Région wallonne. Ainsi, les DEI passent de 274.400 inscrits en moyenne en 2006 à 258.391 l'année suivante (soit -5,8%) pour atteindre 243.861 unités en 2008 (soit -5,6%). Le nombre annuel moyen de CCI-de observe la même tendance (resp. -4,4% et -4,9%).

La crise financière et le ralentissement économique, clairement perceptibles dans les données relatives au chômage temporaire (cf. infra), ne se traduisent pas encore nettement dans les indicateurs relatifs à la demande d'emploi et au nombre global de paiements. Cependant, l'analyse mensuelle montre un tournant à partir de novembre 2008, initiant un ralentissement de la tendance à la baisse du chômage, en Wallonie comme en Belgique.

### LES AYANTS DROIT À DES ALLOCATIONS PAYÉES PAR L'ONEM<sup>13</sup>

Les chômeurs ne sont pas le seul public à percevoir des allocations de l'ONEM ;

## ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS INOCCUPÉS ET DES CHÔMEURS COMPLETS INDEMNISÉS EN WALLONIE ET EN BELGIQUE - TAUX DE CROISSANCE À UN AN D'ÉCART

	DEI Wallonie		CCI-de Wallonie	
	Nombre d'inscrits	Taux de croissance à un an d'écart en %	Nombre de paiements	Taux de croissance à un an d'écart en %
2003	246.076	8,4	199.700	9,1
2004	260.658	5,9	210.411	5,4
2005	266.978	2,4	217.708	3,5
2006	274.400	2,8	215.061	-1,2
2007	258.391	-5,8	205.607	-4,4
2008	243.861	-5,6	195.460	-4,9

Sources : Forem - Adg (STAT 92), Onem (STAT Info).

de nombreux travailleurs bénéficient aussi d'un soutien de l'Office. Ainsi, durant le mois d'octobre 2008, 443.382 Wallons ont eu droit à des allocations payées par l'ONEM. Près de la moitié d'entre eux (45,6%, soit 202.011 personnes) sont des chômeurs indemnisés qui bénéficient d'allocations après un emploi ou des études. Un quart (110.741 personnes) est constitué de « travailleurs soutenus par l'ONEM », principalement des chômeurs temporaires (37.917 personnes - cf. infra), des chômeurs de longue durée bénéficiant d'une mesure d'activation (28.109 personnes), des chômeurs dispensés pour suivre des études ou une formation (20.773 personnes) et des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits (19.055 personnes). Enfin, 13,7% des ayants droit à des allocations de l'ONEM (60.579 personnes) sont des travailleurs qui bénéficient d'un soutien de l'Office dans le cadre d'un aménagement de leur temps de travail, le plus souvent consistant en une réduction de prestations par le biais de l'interruption de carrière (20.463 personnes) ou du crédit-temps (25.682 personnes).

#### LES CHÔMEURS TEMPORAIRES

En octobre 2008, on compte en moyenne 37.917 chômeurs temporaires wallons, c'est-à-dire des travailleurs dont le contrat de travail est temporairement suspendu (pour les motifs de force majeure, incident technique, intempéries, raison

économique, vacances annuelles, grèves / lock-out.), ce qui représente une augmentation considérable par rapport à octobre 2007 (+20,4%). Ils sont 55.484 unités en novembre (+48,5% en un an) et 49.882 en décembre (+8,3%).

Durant la même période, les travailleurs flamands subissent une croissance du chômage temporaire plus élevée encore (resp. + 25,3%, +56,7% et +22,1% entre octobre, novembre et décembre 2007 et 2008).

Bien que les indicateurs utilisés concernent l'ensemble du chômage temporaire, les annonces des nombreuses entreprises confrontées à la crise et recourant à ce système pour réduire leur effectif laissent penser que cette augmentation du chômage temporaire est principalement due à celle du chômage économique.

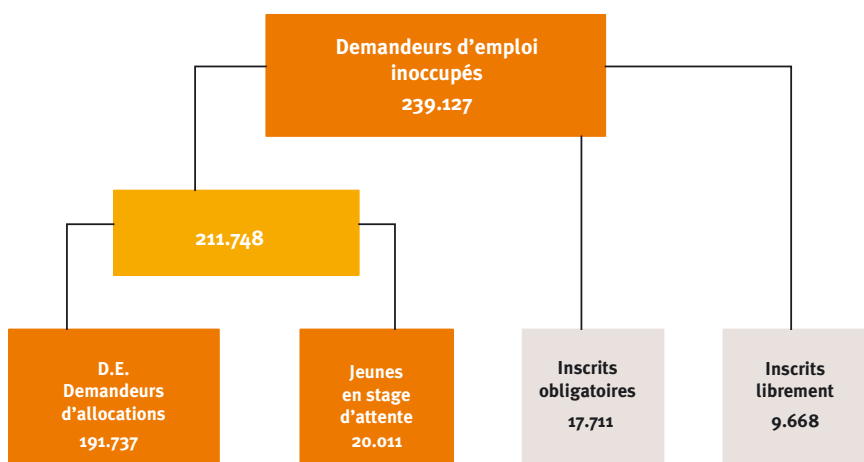
L'analyse sur base des moyennes annuelles montre une augmentation du nombre moyen de chômeurs temporaires wallons depuis 2006 (+3,4% de 2006 à 2007 et +8,8% de 2007 à 2008).

#### LES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Au 30 novembre 2008, la région wallonne de langue française compte 239.127 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits au Forem (la région wallonne en ce compris la Communauté germanophone en compte 241.478).

Parmi ces demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au Forem, on dénombre 191.737 DEI demandeurs d'allocations (DEDA), qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou temps partiel) ou des allocations d'attente, et 20.011 jeunes en stage d'attente d'allocations à la sortie des études (demandeurs d'emploi non indemnisés). Au-delà de ces deux catégories principales, on compte 17.711 DEI « inscrits obligatoires » (personnes exclues temporairement des allocations de chômage et demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S.) et 9.668 DEI « inscrits librement » (personnes n'ayant pas droit aux allocations de chômage mais pouvant bénéficier des services du FOREM).

### LES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS



Source : FOREM.

Parmi les 191.737 demandeurs d'emploi inoccupés demandeurs d'allocations, plus de la moitié a atteint au maximum le niveau de l'enseignement secondaire de deuxième degré. 31,1% ont moins de 30 ans et 22,7% ont 50 ans ou plus. 48,7% des DEDA sont inoccupés depuis au moins 2 ans ; parmi ceux-ci, plus de la moitié sont sans emploi depuis 5 ans ou plus.

Les 20.011 jeunes en stage d'attente ont pour la grande majorité moins de 25 ans et une durée d'inoccupation inférieure à un an. Leur niveau d'études est globalement supérieur à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cependant, un quart de ces jeunes n'a pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire de troisième degré.

En termes d'évolution, entre novembre 2007 et novembre 2008, on peut constater une diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en région wallonne de langue française (-7.411 unités, soit -3,0%), portée principalement par la diminution des demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (-8.359 unités, soit -4,2%) mais aussi par celle des jeunes en stage d'attente (-830 unités, soit -4,0%). Cette évolution favorable bénéficie à l'ensemble des niveaux d'études et à toutes les classes d'âge, à l'exception de la catégorie des plus de 50 ans qui augmente de 2.327 personnes (+5,6%).

Toujours sur la même période, contrairement aux demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et aux jeunes en stage d'attente, la catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés « inscrits obligatoires » est en croissance (+2.130 unités, soit +13,7%). Cette croissance est portée à plus de 80% par l'augmentation du nombre de personnes exclues temporairement du bénéfice des allocations de chômage.

### Le niveau d'instruction de la population wallonne

Le niveau d'instruction d'une population, défini par le diplôme le plus élevé obtenu, peut être considéré comme un des indicateurs de l'état des ressources humaines d'une région et par extension des besoins de formation. La formation initiale constitue en outre le socle sur lequel peut se

développer la formation continuée (on sait ainsi que les personnes plus faiblement diplômées participent moins ultérieurement à la formation professionnelle continuée) ainsi qu'un facteur clé d'insertion sur le marché du travail et de sécurisation des parcours professionnels. Elever le pourcentage de personnes détenant au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur constitue dès lors un objectif transversal particulièrement important.

Au sein de la population wallonne âgée de 25 à 64 ans, 34,2% des individus ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ce qui constitue une amélioration de plus de 10 points de pourcentage par rapport à 2000. Cette évolution positive est la conséquence logique de l'élévation du niveau d'instruction au fil des générations. A titre d'exemple, parmi les plus de 65 ans, près d'un Wallon sur deux ne détient au maximum qu'un diplôme de l'enseignement primaire alors que parmi les 25-34 ans, ce pourcentage est tombé à 7,5% en 2007.

Cette évolution positive ne peut cependant masquer que parmi la catégorie d'âge la plus récemment sortie du système scolaire (25-34 ans), 21,5% de la population wallonne ne détient pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. La situation wallonne apparaît ainsi extrêmement contrastée, se caractérisant simultanément par un pourcentage assez élevé de faiblement diplômés (34,2% des 25-64 ans) et un pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur (court ou universitaire), supérieur à la moyenne européenne (près de 38% des 25-34 ans et 30% des 25-64 ans).

A cet égard, on soulignera le basculement en termes de genre opéré au cours des dernières années. Parmi les catégories les plus jeunes (25-34 ans), les Wallonnes sont à présent plus diplômées que les Wallons, particulièrement pour l'enseignement supérieur court (27,5% des femmes, 17,9% des hommes) mais également pour l'enseignement universitaire (14% des hommes, 16% des femmes).

La comparaison avec les deux autres régions du pays fait apparaître que la Région wallonne se caractérise



### LE PLAN MARSHALL ET LA FORMATION

Dans le champ de la formation, le Plan Marshall a fixé pour principaux objectifs de :

- Répondre aux métiers en pénurie, notamment par la réalisation de 17.000 formations supplémentaires en 4 ans : à la mi-2008, 8.671 formations qualifiantes (1.300.000 heures de formation) et 566 formations pré-qualifiantes (confiées par appel à projets à des EFT/OISP) ont été réalisées, soit 9.240 formations supplémentaires dans les métiers en pénuries.

- Lancer un Plan langues visant l'amélioration de la maîtrise des langues étrangères par les étudiants, les travailleurs et les demandeurs d'emploi, notamment par :

- la création des Chèques-formation « Langues » à destination des employeurs et travailleurs : au 30 septembre 2008, 318.215 chèques ont été remboursés pour l'apprentissage des langues (objectif : 500.000);
- l'octroi de 8.000 bourses d'immersion supplémentaires : au 30 septembre 2008, 4.986 bourses ont été octroyées principalement à des travailleurs et demandeurs d'emploi, des étudiants et des enseignants;
- l'accroissement des formations intensives en langues à destination des demandeurs d'emploi : au 30 septembre 2008, 16.857 formations supplémentaires ont été dispensées à 11.437 demandeurs d'emploi (objectif initial : 12.000 formations).



## LE PLAN MARSHALL ET LA FORMATION (suite)

-Contribuer à améliorer la qualité de la formation et de l'enseignement qualifiant par :

- la réforme de la formation et l'enseignement en alternance en vue d'en accroître la qualité et l'attractivité : le projet d'accord de coopération cadre relatif à cette réforme a été approuvé en troisième lecture par les Gouvernements fin 2008;
- l'augmentation du nombre de jeunes en formation en alternance au sein de l'IFAPME (+ 1.500 jeunes en 4 ans); cet objectif n'est pas atteint, le nombre de stagiaires en alternance à l'IFAPME étant resté globalement stable;
- la création de Centres de Technologies Avancées (CTA), infrastructures mettant des équipements de pointe à disposition des élèves, enseignants, demandeurs d'emploi et travailleurs. Mi-2008, 31 CTA ont été labellisés (24 en région wallonne, 7 en région bruxelloise). D'ici fin 2009, 18 CTA situés en région wallonne devraient avoir reçu leurs premiers équipements;
- le renforcement de l'accès des Centres de compétences (Cdc) aux étudiants et enseignants; en 2007, 455.755 heures de formation ont été consacrées à ce public ;
- la conclusion de conventions avec les secteurs professionnels : mi-2008, 9 conventions sectorielles avaient été conclues, 3 autres étaient en voie de finalisation.

principalement par un pourcentage plus élevé de personnes de 25 à 64 ans ne détenant au maximum qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (34,2% pour 30,8% en Flandre et 32,1% à Bruxelles) et un pourcentage moins élevé de diplômé de l'enseignement supérieur (30,1% pour 33,5% en Flandre et 41,8% à Bruxelles).

L'Union européenne a dans les Lignes directrices pour l'emploi d'abord, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ensuite, fixé différents objectifs en matière d'éducation et de formation. La région wallonne et la Communauté française ont intégré ces objectifs respectivement dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie et dans le Contrat pour l'école.

Le premier objectif vise à ce que la proportion de personnes âgées de 22 ans ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur atteigne au moins 85%. Il est évalué sur base du pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur.

On observe que la région wallonne ne progresse que lentement vers la réalisation de cet objectif et en reste assez éloignée (de 78,3% des 20-24 ans en 2002 à 79% en 2007). On soulignera cependant que cette situation apparaît principalement imputable aux hommes (76,4% seulement) alors que les femmes (81,7%) sont beaucoup plus proches de l'objectif européen. L'écart avec la Flandre, qui a atteint l'objectif européen dès 2004 et le dépasse à présent (86,9% en 2007) doit également être relevé.

Le second objectif européen vise à limiter à 10% la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école. Il a été traduit dans le Contrat pour l'école par «d'ici 2013, tendre vers un taux de moins de 10% de jeunes quittant prématurément l'école».

Pour ce second objectif, les données chiffrées amènent aux mêmes constats : la région wallonne progresse lentement vers l'objectif (de 16,1% en 2002 à 14,3% en 2007) dont elle reste assez éloignée, à la différence de la Flandre (9,3%) qui en 2007, a atteint l'objectif européen. Les différences entre les hommes (16,1%) et les femmes (12,5%) sont également à relever.

## Principaux opérateurs et dispositifs de formation en région wallonne

Cette présentation n'est pas exhaustive mais ciblée, en fonction des données disponibles, sur quelques opérateurs et dispositifs subsidiés apparaissant particulièrement important dans le paysage wallon de la formation professionnelle. Il faut souligner que ces données relatives aux opérateurs publics et dispositifs subsidiés ne permettent d'appréhender qu'une part limitée des pratiques de formation, particulièrement des travailleurs, notamment car dans près de la moitié des cas, les entreprises font appel à des instituts de formation privés pour la formation de leurs travailleurs<sup>14</sup>.

Par ailleurs, on doit continuer à déplorer l'impossibilité persistante à dégager une vue globale de l'activité des différents opérateurs en région wallonne. Les effectifs des personnes en formation ne peuvent en effet être cumulés, une même personne pouvant suivre des formations chez plusieurs opérateurs une même année ou être comptabilisée par plusieurs opérateurs organisant une formation en partenariat.

### UN DISPOSITIF FÉDÉRAL : LE CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ

Le congé-éducation payé (CEP) est un système de congés individuels de formation qui permet, sous certaines conditions, aux travailleurs du secteur privé de s'absenter de leur travail en conservant leur rémunération, pour suivre des formations de type professionnelles ou générales, en lien ou non avec leur activité professionnelle. Le financement du dispositif est assuré pour moitié par une cotisation patronale sur la masse salariale (actuellement 0,08%), pour moitié par une intervention de l'Etat.

Le CEP, de compétence fédérale, est le plus souvent négligé lors de l'examen des politiques et dispositifs de formation en région wallonne. La perspective d'une régionalisation éventuelle de ce dispositif, tout comme son importance en termes de travailleurs/employeurs concernés et de budgets consacrés à la mesure, nous incitent à mettre en évidence quelques données chiffrées.

En 2005-2006, pour l'ensemble du pays, 67.801 travailleurs et 9.142 employeurs ont bénéficié de ce dispositif pour un montant global d'intervention de plus de 78,5 millions €.

Si on peut observer la croissance importante du recours au CEP au cours de dix dernières années (+ 93% en termes de travailleurs concernés, + 106% en termes de budget), on relèvera que cette croissance a été beaucoup plus importante en région flamande (+ 103% en termes de travailleurs) et bruxelloise (+ 114%) qu'en région wallonne (+ 46%).

En conséquence, en 2006-2007, les travailleurs wallons bénéficiant du dispositif ne représentaient plus que 15,5% du total des bénéficiaires (20,5% en 1996-1997) pour 14% du budget total consacré à la mesure.

En région wallonne, en 2006-2007, 75% des travailleurs bénéficiaires du CEP sont masculins, 60% sont ouvriers.

#### **LE FOREM<sup>15</sup>**

En 2007, 38.341 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation qualifiante organisée par le FOREM, en gestion propre ou en partenariat, pour un total de 7.298.019 heures de formation, soit une croissance de l'ordre de 10% tant en termes de stagiaires que d'heures de formation.

Parallèlement, le FOREM a également assuré, notamment par le biais des Centres de compétences, la formation de 41.609 travailleurs pour un total de 718.826 h, soit une hausse de 8% des travailleurs formés, associée à un recul de 2% du nombre d'heures de formation dispensées.

Les formations pré-qualifiantes régies par le FOREM ou organisées en partenariat avec les EFT/OISP, les MIRE, les régies de quartier et les cellules de reconversion proposent des activités de socialisation structuration, d'alphabétisation, d'orientation, de formation générale de base et de pré-qualification. Les cellules de reconversion accompagnent les travailleurs confrontés à un licenciement dans la gestion de leur mobilité professionnelle. Pour permettre cette mobilité, les cellules peuvent être amenées à répondre à des besoins particuliers en formation.

En 2007, 26.526 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation pré-qualifiante, soit une hausse de 14% par rapport à 2006. Les stagiaires en pré-qualification sont principalement de sexe féminin (60%), peu qualifiés (56,5%) et jeunes (36% moins de 30 ans).

#### **LES ENTREPRISES DE FORMATION PAR LE TRAVAIL (EFT) ET LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (OISP)<sup>16</sup>**

En 2006, les OISP ont accueilli 25.887 stagiaires pour 3.881.557 heures de formation, soit une croissance de 42,7% des stagiaires et de 25% des heures de formation de 2000 à 2006.

Les EFT ont, elles, dispensé 1.922.207 heures de formation à 3.653 stagiaires, soit une croissance de 70% du nombre de stagiaires et de 55% des heures de formation de 2000 à 2006.

Les données relatives à l'année 2007 laissent entrevoir une poursuite de cette croissance mais ne peuvent être exploitées vu leur caractère incomplet<sup>17</sup>.

#### **LE PLAN FORMATION INSERTION (PFI)<sup>18</sup>**

Issu de la déclaration commune du Gouvernement et des partenaires sociaux wallons sur le redéploiement économique et la promotion de l'emploi de 1995, ce dispositif a connu un succès croissant de 1997 à 2007 : le nombre de PFI conclus annuellement est passé de 5.538 en 1998 à 11.231 en 2007 (soit une croissance de près de 103%), pour un total de plus de 85.000 PFI réalisés au cours de cette période.

En 2007, plus de 85% des PFI ont été conclus dans des entreprises de moins de 20 travailleurs et 5,3% dans des entreprises de plus de 50 travailleurs, principalement dans les secteurs de la construction (22,5%), du commerce de gros et de détail (22,1%) et de l'immobilier/service aux entreprises (15,8%). On notera la diminution au fil des années de la part des PFI réalisée dans les entreprises de moins de 5 travailleurs (de 72% en 1999 à 55% en 2007).

Les travailleurs PFI sont majoritairement des hommes (69%), jeunes (45% ont moins de 25 ans), d'une durée de chômage inférieure à 6 mois (42%) et diplômés de l'enseignement secondaire (42%)

ou de l'enseignement secondaire inférieur (33%).

On relèvera la mise en œuvre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, du PFI Jeunes, permettant, pour les jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés, un allongement de la durée du PFI à maximum 52 semaines.<sup>19</sup>

#### **LES INCITANTS FINANCIERS À LA FORMATION DES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE**

Le décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs en entreprise a réformé et regroupé dans un même cadre légal le dispositif «chèque-formation» qui permet l'octroi de subventions aux travailleurs de PME (moins de 250 travailleurs selon la définition européenne) pour leur participation à des programmes de formation «générale» favorisant l'acquisition de compétences transférables et le dispositif «crédit-adaptation», accessible aux entreprises de toute taille, qui subventionne des formations «spécifiques» favorisant l'adaptation au poste de travail et la mobilité professionnelle dans l'entreprise.

Le même décret confie au CESRW l'évaluation annuelle de ce dispositif<sup>20</sup>.

En ce qui concerne le chèque-formation, la tendance à la hausse enregistrée en 2006, après le recul de 2007, se confirme. Tous les indicateurs sont en effet en croissance : le nombre de chèques-formation remboursés en 2007 atteint 573.642 (+ 15% par rapport à 2006) pour 7.755 entreprises (+ 2%), le nombre d'heures de formation par entreprise passant de 65h en 2006 à 74h en 2007.

Le nombre de travailleurs bénéficiaires atteint 20.336 en 2007, sur base de données incomplètes<sup>21</sup>. Les travailleurs bénéficiaires sont majoritairement des hommes (73%). La part des bénéficiaires «ouvriers» (34,3%) est en croissance dans ce dispositif.

Les principaux secteurs utilisateurs sont le commerce de gros et de détail et la réparation d'articles domestiques et de véhicules (23%), l'immobilier, la location et les services aux entreprises (22%), l'industrie manufacturière (17%) et la construction (15%); 70% des chèques sont consommés dans des entreprises de



moins de 20 travailleurs.

Les disparités sous-régionales dans le recours au dispositif sont très importantes tant du point de vue des entreprises et travailleurs que des opérateurs.

De 2006 à 2007, le dispositif crédit-adaptation apparaît lui aussi en nette croissance : le nombre de dossiers clôturés augmente de 23% et le nombre d'entreprises bénéficiaires différentes (284) de 18,8% alors que le nombre de personnes formées augmente de 9% et le nombre d'heures subsidiées de 21%.

La durée de formation par travailleur (de 50,5h à 56,4h) et le montant versé par travailleur (de 392 € à 453 €) sont également en hausse.

Ici également, les travailleurs bénéficiaires sont principalement masculins (75%) et ouvriers (55,3%).

Les principaux secteurs utilisateurs sont le travail des métaux (13,7%), la construction (9%), le commerce de gros, l'industrie alimentaire et la fabrication de machines et d'équipements (7% pour chacun de ces acteurs).

#### **LA FORMATION EN ALTERNANCE<sup>22</sup>**

En région wallonne, en 2007, ce mode de formation associant formation théorique et pratique a concerné plus de 14.500 stagiaires répartis principalement entre les deux opérateurs d'enseignement et de formation que sont les CEFA et l'IFAPME.

#### **La filière de formation qualifiante en alternance**

Depuis 1998, par le biais d'un accord de coopération avec la Communauté française<sup>23</sup>, la Région wallonne soutient le développement d'une filière de formation en alternance à travers l'agrément et l'octroi de primes d'encouragement à l'employeur et l'opérateur associés dans la mise en œuvre d'une action de formation. De 1999 à 2006, le nombre d'actions agréées annuellement a crû de façon continue, passant de 2.317 en 1999 à 5.942 en 2006. En 2007, le nombre d'actions agréées (5.803) a légèrement régressé (- 2,3%). De 1999 à 2007, près de 40.000 actions de formation ont été réalisées. Sur un plan plus qualitatif, on relèvera que l'opérateur de formation/enseignement est dans 90% des cas un CEFA et

que pour ¾ des actions, le rythme d'alternance est de 60% du temps en entreprise; 80% des jeunes concernés sont toujours en obligation scolaire, 75% sont de sexe masculin et 3 jeunes sur 4 disposent d'une convention d'insertion socioprofessionnelle (CISP).

On soulignera également que de 1999 à 2007, le taux de rupture en cours de formation est passé de 35% à 13,85%.

En 2007, les secteurs accueillant principalement les stagiaires étaient la construction (37%), le commerce de détail (14,4%), l'industrie hôtelière (6%), les entreprises de garage (5%) et la coiffure (4%); 40% des stagiaires sont accueillis dans des entreprises comptant un seul employé.

#### **L'institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)**

L'IFAPME propose pour une multitude de métiers, deux formules principales de formation en alternance : l'apprentissage, accessible aux jeunes à partir de 15 ans ayant suivi au minimum les deux dernières années de l'enseignement secondaire inférieur et la formation de chef d'entreprise, préparant à l'exercice d'une fonction dirigeante dans une PME, à la formation de collaborateurs qualifiés des PME ou à l'exercice d'une profession indépendante.

En 2007, l'IFAPME a formé 8.784 stagiaires: 5.390 stagiaires en contrat d'apprentissage, 3.394 en convention de stage dans le cadre de la formation chef d'entreprise<sup>24</sup>.

De 2000 à 2004, l'IFAPME a enregistré un recul important du nombre de contrats d'apprentissage (- 22,5%) et de conventions de stage (- 8,5%). De 2004 à 2007, le nombre de contrats d'apprentissage a été stabilisé, tandis que le nombre de conventions de stage a augmenté de 12%.

3 stagiaires en apprentissage sur 4 et 2 stagiaires «chef d'entreprise» sur 3 sont de sexe masculin.

Les secteurs de la construction (respectivement 31% et 20%), de l'alimentation (15% et 10%), des soins aux personnes (12,5% et 15%) et du commerce (14% et 8,5%) accueillent une majorité de stagiaires «apprentis» et «chef d'entreprise».

Fin 2008, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont approuvé en 3<sup>ème</sup> lecture un projet d'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance. Ce projet vise à renforcer la qualité et l'attractivité de la formation en alternance, essentiellement par la création d'un statut unique du jeune en alternance, la mise en place d'une structure unique de pilotage, une révision des modalités d'octroi des primes aux employeurs et opérateurs et une amélioration de l'accès à la certification pour les apprenants. Les interlocuteurs sociaux wallons ont été particulièrement attentifs à ce projet de réforme qui a fait l'objet de plusieurs avis du CESRW en 2007 et 2008<sup>25</sup>.

### LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

Inspiré des recommandations européennes visant l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation et le soutien au développement de l'apprentissage tout au long de la vie, concrétisé par l'accord de coopération du 24 juillet 2003 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, le dispositif de validation des compétences, mis en œuvre par un Consortium d'opérateurs publics de formation, permet aux citoyens de faire reconnaître officiellement des compétences acquises par l'expérience de travail, la formation professionnelle et/ou l'expérience de vie.

L'objectif principal est de permettre aux individus de visibiliser et valoriser des compétences acquises par d'autres voies que l'enseignement et non certifiées par un diplôme, et ce principalement en vue d'améliorer les parcours de formation et l'accès à l'emploi.

Si le dispositif est accessible à tous les individus de plus de 18 ans, sa mise en œuvre a été orientée prioritairement vers les métiers pour lesquels des difficultés de recrutement ont été constatées ainsi que vers les travailleurs et demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Chaque métier sélectionné est décliné en un référentiel de compétences qui liste les activités-clés de ce métier en les structurant autour de plusieurs unités de

compétences (chaque métier est ainsi décomposé en plusieurs unités de compétences) et un référentiel de validation qui précise pour chaque unité de compétences, le moyen de l'évaluer à travers des épreuves et une mise en situation professionnelle.

Le candidat désireux de faire valider ses compétences se présente dans un centre de validation agréé. S'il réussit l'épreuve, il se voit décerner un titre de compétence, document officiel attestant de la maîtrise des compétences évaluées et reconnu par la Communauté française, la Région wallonne, la Cocof et les opérateurs publics de formation en dépendant.

Depuis 2004, le dispositif de validation a été mis progressivement en œuvre.

Fin 2007, 102 titres de compétences composant 33 métiers étaient disponibles: 21 centres de validation disposaient de 36 agréments pour 19 métiers. Près de 500 épreuves de validation ont été organisées en 2007, pour un total général de près de 1.000 épreuves fin 2008 depuis 2005. Le taux de réussite, très variable selon les métiers concernés, est en moyenne de 61%. 43% des candidats sont des demandeurs d'emploi, 25% des travailleurs, 11,5% des stagiaires en formation.

En 2008, un système de conventionnement sectoriel a été entamé notamment avec les industries alimentaires, l'électricité et la construction. Ce système devrait être progressivement élargi à l'ensemble des secteurs.

Une note d'orientation 2009-2011 a été définie par les partenaires sociaux. La phase de construction du dispositif cèdera la place à plusieurs actions prioritaires, parmi lesquelles peuvent être soulignées :

- le renforcement de la notoriété des titres de compétence et des voies d'accès vers la validation;
- créer des chemins vers la validation à partir des parcours existants;
- réduire le risque d'échec pour les candidats;
- valoriser les résultats de la validation au sein du parcours du candidat;
- garantir la fluidité et la cohérence des parcours professionnels des usagers;
- développer progressivement la reconnaissance des titres de compétence au

sein de stratégies sectorielles et dans les entreprises.

## L'évaluation des efforts de formation

### DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS

Depuis une vingtaine d'années, l'éducation et la formation ont été identifiées comme des enjeux centraux par les interlocuteurs sociaux fédéraux et régionaux, tant pour leur impact positif sur la croissance économique, la productivité et l'emploi que pour leur caractère déterminant sur la mobilité professionnelle et l'insertion durable dans l'emploi.

En renforçant les compétences et qualifications d'une part, les capacités d'adaptation et d'innovation d'autre part, l'objectif est également de maintenir et renforcer notre avantage technologique en vue d'éviter que les salaires ne deviennent la principale variable d'ajustement du circuit macro-économique.

Au niveau fédéral, les interlocuteurs sociaux se sont fixé différents objectifs en matière de formation au fil des accords interprofessionnels. En 1986, ils décident que chaque Commission paritaire affectera au minimum 0,10% à l'emploi et la formation des groupes à risques<sup>26</sup>. En 1998, ils se fixent pour objectif d'atteindre en 6 ans le pourcentage moyen de la masse salariale consacrée à la formation réalisée par les pays voisins (soit un passage de 1,2% à 1,9%). Cet objectif est confirmé lors de la Conférence nationale pour l'emploi (2003) et doublé d'un objectif visant à porter le taux de participation des travailleurs à 50% d'ici 2010.

Dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations (2005), les interlocuteurs sociaux ont en outre décidé que si l'effort global des entreprises du secteur privé en matière de formation n'atteint pas 1,9%, les entreprises des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants devront verser une cotisation supplémentaire de 0,05% au fonds «congé éducation payé». Dans l'AIP 2007-2008, les partenaires sociaux ont appelé les secteurs à intensifier leurs efforts en visant une augmentation annuelle soit de 0,1% de l'investissement financier, soit de 5% du taux de participation.

Le bilan social, utilisé notamment pour mesurer les investissements financiers en faveur de la formation, a progressivement montré ses limites (non prise en compte de la formation moins formelle et informelle, mauvais remplissage des rubriques par les entreprises, ...). Il est également apparu qu'un indicateur financier s'avérait trop restrictif pour évaluer les efforts de formation. Les interlocuteurs sociaux se sont dès lors accordés sur la nécessité d'élaborer un instrument simple donnant une image claire de tous les efforts de formation. Ce qui a débouché sur l'élaboration d'un tableau de bord des partenaires sociaux associant bilan social, enquête sur les forces de travail (EFT) et l'enquête européenne «Continuous Vocational Training Survey» (CVTS) et sur une nouvelle version du bilan social visant à mieux prendre en compte tous les coûts des entreprises alloués à la formation formelle, ainsi que la formation moins formelle et informelle.

#### **LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES**

Selon les calculs du Conseil central de l'Economie sur base du bilan social, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation a culminé à 1,34% en 2000 avant de régresser d'année en année jusqu'à 1,06% en 2005. A partir de 2006, cet indicateur est en légère hausse pour atteindre 1,12% en 2007.

L'enquête CVTS, qui à la différence du bilan social, concerne les entreprises de plus de 10 personnes, affichait un score de 1,6% pour le même indicateur en 2005. En neutralisant les différences entre les deux sources et en imputant les cotisations des entreprises en faveur de la formation, le plus souvent «oubliées» par les employeurs dans le bilan social, le CCE<sup>27</sup> évalue les efforts financiers des entreprises à 1,5% de la masse salariale.

Le bilan social permet également d'estimer le nombre moyen d'heures de formation par participant. Celui-ci s'est réduit de 1999 à 2005 (de 34,1h à 29h) avant d'augmenter légèrement à partir de cette date pour atteindre 31,7h en 2007. Si les taux de participation entre les hommes et les femmes ont tendance à s'égaliser au cours des dernières années, la durée moyenne de formation varie par contre sensiblement

selon le sexe : 33,3h pour les hommes contre 24,2h pour les femmes en 2007.

La régionalisation des bilans sociaux fait apparaître que le pourcentage d'entreprises formatrices parmi les entreprises unirégionales est plus faible en Wallonie que dans les deux autres régions (4,2% du total des entreprises en 2005 pour 6,8% en Flandre et 6,7% à Bruxelles). Au sein des entreprises formatrices en région wallonne, le taux de participation, la durée de formation et les coûts de formation en pourcentage des frais de personnel, sont également inférieurs aux résultats des deux autres régions.

#### **LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA FORMATION**

Au niveau fédéral, le taux de participation à la formation, estimé par le CCE sur base du bilan social, est passé de 29,6% en 1999 à 32,6% en 2007, soit approximativement un travailleur sur trois, chiffre à mettre en regard avec l'objectif d'un travailleur sur deux fixé par les interlocuteurs sociaux.

Au plan régional, s'inspirant des recommandations européennes, le Gouvernement wallon a fixé pour objectif qu'«une formation continue soit offerte annuellement à 12,5% de la population active, hommes et femmes, en 2010».

Le tableau 3.35 (annexes statistiques CD ROM) permet de constater qu'en région wallonne, le taux de participation pour l'ensemble de la population de 25 à 64 ans, estimé sur base de l'EFT, n'a que faiblement progressé (de 4,6% en 2000 à 5,2% en 2007) et reste largement inférieur à l'objectif européen.

On relèvera cependant que la participation à la formation des personnes au chômage a augmenté plus fortement passant de 5,3% à 8,7% au cours de la même période.

Cette faiblesse globale des taux de participation la formation masque en fait de très fortes divergences dans l'accès à la formation selon le niveau de qualification : en 2007, le taux de participation était de 1,9% pour les personnes détenant au maximum un diplôme du CESI, de 4,7% pour les personnes détenant le CESS et de 9,5% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

L'âge apparaît également comme un élément déterminant dans l'accès à la formation : le taux de participation des 50-64 ans (2,9% en 2007) est nettement plus faible que celui des 25-49 ans (6,5% en 2007).

En guise de conclusion, il est intéressant de se pencher également sur les raisons de ne pas offrir de formations invoquées par les entreprises non formatrices.

Selon l'enquête CVTS II, sur les 37,5% d'entreprises belges qui n'ont pas offert de formation à leurs salariés en 2005, 85% ont donné comme raison principale que les connaissances actuelles de leurs salariés répondaient suffisamment aux besoins de l'entreprise. La deuxième raison avancée est que la politique de recrutement permet d'attirer des personnes qui disposent déjà des connaissances et compétences exigées (51% des entreprises) suivie par une trop forte charge de travail et le manque de temps disponible des salariés (44% des entreprises). L'argument du coût élevé de la formation n'est avancé que par un peu plus d'un cinquième des entreprises.

## > Nouvelles infrastructures au service de la formation : les Centres de compétence

Depuis le début des années 2000, le développement des Centres de compétence (Cdc) constitue un des axes principaux des politiques de formation professionnelle en région wallonne.

Sous cette appellation, on retrouve une série de centres de formation spécialisés, dédiés chacun à une filière ou un secteur professionnel spécifique et développés par le FOREM, en partenariat avec les partenaires sociaux des secteurs professionnels, les centres de recherche, les universités et l'Union européenne (FEDER et FSE).

### Caractéristiques principales

Quatre éléments principaux caractérisent les Cdc :

- **s'inscrire dans la logique de développement de la région** : ayant pour objectif le soutien à une activité économique ciblée, les Cdc sont implantés soit là où se trouvent les entreprises concernées, soit dans des zones spécifiques où la région et les partenaires sociaux souhaitent développer des initiatives particulières;
- **privilégier l'ouverture et le partenariat** : ce qui signifie être en phase avec leur environnement socio-économique et créer des consensus larges sur la gestion et les orientations des centres. L'approche partenariale doit permettre d'utiliser au mieux les ressources financières des différents partenaires, en exploitant au mieux les outils acquis en commun et en développant une politique commune d'investissement;
- **élargir le champ de la formation** : si la formation professionnelle est la mission principale des Cdc, ceux-ci sont appelés à élargir leur champ d'action et à remplir une série de fonctions additionnelles tant en amont de la formation (veille, information et sensibilisation sur les qualifications,

les métiers et les techniques, ...), qu'en aval (validation des compétences, amélioration des filières d'insertion, ...);

- **être au service de tous** : compte tenu de l'importance des investissements, les Cdc doivent être accessibles à tous et ouverts à des publics variés, travailleurs, demandeurs d'emploi, apprentis, chefs d'entreprises et cadres, professeurs et étudiants des classes terminales.

### Des centres labellisés, un fonctionnement en réseau

La région wallonne a souhaité réserver l'appellation «Centres de compétence» aux initiatives respectant ces critères, qui obtiennent alors un label spécifique donnant accès à un certain nombre de ressources mises à disposition par le réseau des Cdc.

Le Gouvernement wallon a en effet, par ailleurs confié au FOREM, la mission de mise en réseau des Cdc labellisés. Les objectifs principaux de cette mise en réseau sont de garantir la cohérence de la stratégie globale des Cdc et démultiplier leur capacité d'action en mutualisant les ressources disponibles et en réalisant des économies d'échelle dans des domaines tels que la communication, la formation à distance, la veille technologique et méthodologique, ... ainsi qu'en favorisant l'échange de bonnes pratiques.

### Un maillage sectoriel et géographique de la Wallonie

De 2002 à 2008, les Cdc ont fait l'objet d'investissements importants de la part des différents partenaires associés, leur nombre passant de 12 en 2002 à 25 en 2008. Aujourd'hui, ces 25 Cdc couvrent une large variété de domaines et secteurs, assurant un maillage sectoriel et géographique de la région wallonne comme l'illustre la cartographie (voir page 36).

### Une implication active dans la mise en œuvre de politiques wallonnes

Au cours des dernières années, les Cdc ont été mobilisés dans la mise en œuvre de différentes politiques wallonnes.

Un accès privilégié aux Centres de compétence a ainsi été réservé aux enseignants et élèves par l'accord de coopération du 4 juillet 2006 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la mise à disposition d'équipements dans le cadre de la valorisation de l'enseignement qualifiant. Cet accord prévoit la mise à disposition, par les Centres de compétence, d'une offre de formation à destination des élèves et des enseignants de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur non universitaire ainsi que des formateurs de l'IFAPME et de l'AWIPH et des enseignants dans le cadre du projet Cyberclasses. L'accessibilité des Centres de compétence est renforcée grâce au remboursement des frais de déplacement, et éventuellement d'hébergement des élèves et des enseignants venant dans les centres.

Les Centres de compétence sont également impliqués dans le cadre de l'axe 1 du Plan Marshall relatif à la création des pôles de compétitivité. Ils sont les opérateurs de formation privilégiés dans le cadre des pôles. Des projets de formation ont été développés par les Centres de compétence concernés pour répondre à des besoins de formation identifiés par chacun des pôles. A titre d'exemple, Pôle agro-industrie (Wagralim) : FOREM-Formation FormAlim - Pôle aéronautique et spatial (Skywin) : Wan - Pôle santé (Biowin) : CEFOCHIM -

Pôle transport et logistique (Logistics in Wallonia) : FOREm-Formation Logistique Hainaut et Liège - Pôle génie mécanique (Mecatech) : Technifutur et Technofutur Industrie.

En 2008, près de 21.000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de plus de 2.600.000 heures de formation dans les Cdc, tandis que près de 36.500 travailleurs ont bénéficié de plus de 600.000 heures de formation.

### Un dispositif en croissance

Les indicateurs de production des Cdc mettent en évidence l'importance de la production des Cdc vis-à-vis de différents publics, la croissance quantitative de leurs activités entre 2002 et 2008 mais également l'extension de leur champ d'action tant en termes de publics que de missions.

A partir de 2004, on note l'extension des publics des Cdc vers, d'une part, les étudiants et enseignants (plus de 20.000 étudiants et 5.700 enseignants ayant bénéficié de près de 630.000 heures de formation en 2007), vers les apprentis et chefs d'entreprise IFAPME, d'autre part (plus de 1.500 apprentis et près de 4.000 «chefs d'entreprise» ayant bénéficié de plus de 260.000 heures de formation en 2008).

Conjointement, on peut constater l'élargissement progressif des actions mises en œuvre par les Cdc avec l'apparition de la validation des compétences, du screening, de la formation à distance.



- 8** La population active occupée diffère de l'emploi intérieur essentiellement en raison des navetteurs et frontaliers entrants et sortants. En effet, la population active occupée comprend les habitants de Wallonie disposant d'un emploi (exercé sur le territoire wallon ou ailleurs), alors que l'emploi intérieur traduit l'activité économique wallonne et comptabilise les emplois occupés sur le territoire wallon (par des Wallons ou des habitants d'autres régions ou pays).
- 9** Si l'on prend en compte toutes les tranches d'âge, la population active occupée en Wallonie est supérieure et s'élève à 1.300.425 personnes, certains travailleurs (en très grande majorité des indépendants) poursuivant leur activité professionnelle au-delà de 64 ans.
- 10** L'âge moyen de sortie du marché du travail est un indicateur du maintien des plus âgés au sein de la population active, occupée ou en chômage. Ainsi, un résultat satisfaisant en termes d'âge moyen de sortie du marché du travail ne garantit pas un taux d'emploi élevé des travailleurs âgés. Cet indicateur est actuellement en cours de révision et de nouvelles estimations de meilleure qualité sont attendues.
- 11** Pour plus de détails sur les différentes définitions du chômage utilisées et une interprétation adéquate des chiffres, le lecteur se réfèrera à l'annexe 3.15 (cf CD-ROM).
- 12** En raison de la suppression du pointage en janvier 2006 et du développement d'une nouvelle procédure visant à obtenir les informations nécessaires pour le calcul des statistiques du chômage, l'interprétation de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI) de 2005 à 2006 et de 2006 à 2007 est délicate.
- 13** Pour plus de détails sur les différentes catégories d'ayants droit aux allocations de l'ONEM, le lecteur se réfèrera à l'annexe 3.16 (cf CD-ROM).
- 14** Voir à ce sujet, l'enquête «Continuous Vocational Training Survey» (CVTS III, 2005).
- 15** Le FOREM, service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle a pour missions :
- d'aider les personnes à mieux formuler leur projet professionnel, à acquérir plus de qualifications et à trouver un emploi;
  - d'aider les entreprises à recruter et à former leurs collaborateurs;
  - d'apporter un appui à tout acteur du marché de l'emploi en Wallonie, de gérer et assurer la diffusion de l'information.
- Depuis 2003, ses services sont répartis en trois unités fonctionnelles distinctes, disposant chacune de moyens d'actions et de structures décisionnelles spécifiques : FOREM-Conseil, FOREM-Formation et FOREM-Support.
- 16** Les EFT/OISP ont pour objectif général de préparer l'insertion socioprofessionnelle de DE peu qualifiés et/ou de longue durée. Ils s'inscrivent donc principalement dans le champ de la formation pré-qualifiante. Les EFT se caractérisent par la combinaison d'une approche théorique et d'une mise en situation réelle de travail débouchant sur la production de biens et services.
- 17** I4 OISP et 2 EFT n'ayant pas renvoyé le recensement de leurs stagiaires et heures de formation à l'administration.
- 18** D'application depuis le 1er février 1998, le PFI poursuit un double objectif : d'une part, assurer l'insertion de DE auprès d'employeurs qui offrent des emplois nécessitant la mise en œuvre d'un programme de formation spécifique et d'autre part, permettre aux employeurs de disposer d'une main d'œuvre adaptée à leurs besoins. Le PFI vise donc à permettre à une entreprise de former un DE à son propre métier, en allégeant les coûts salariaux pendant cette période pour ensuite engager ce DE sous contrat de travail pour une durée au moins égale à celle de la formation.
- 19** A ce sujet, voir l'Avis A.889 relatif au projet d'arrêté du Gouvernement wallon abrogeant et remplaçant l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 décembre 1997 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif à l'insertion de demandeurs d'emploi auprès d'employeurs qui organisent une formation permettant d'occuper un poste vacant, adopté par le Bureau du CESRW le 9 juillet 2007.
- 20** A ce sujet, voir notamment les Avis A. 906 et A. 959 relatifs à l'évaluation du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises» pour les années 2006 et 2007.
- 21** En 2007, 227 opérateurs sur 245 ont communiqué les informations relatives aux travailleurs bénéficiaires au FOREM.
- 22** Le concept de formation en alternance renvoie à un système de formation où le jeune se forme en deux lieux distincts et complémentaires : un centre de formation qui assure une formation générale et professionnelle et une entreprise qui forme aux pratiques et exigences de travail.
- 23** Accord de coopération relatif à l'organisation d'une filière de formation qualifiante en alternance conclu le 18 juin 1998 entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française.
- 24** Le stage en entreprise est destiné aux jeunes qui souhaitent suivre une formation de chef d'entreprise mais qui n'ont pas d'expérience professionnelle pratique ou qui souhaitent perfectionner les acquis obtenus par un contrat d'apprentissage ou dans l'enseignement technique ou professionnel. Le stage doit faire l'objet d'une convention.
- 25** Avis A.937 concernant le projet d'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (juillet 2008).
- Avis A.898 sur les avant-projets de décrets relatifs au pilotage de l'alternance (novembre 2007).
- Avis A.845 sur la note d'orientation relative à la restructuration du pilotage de l'alternance et à la simplification des systèmes de primes versées à l'employeur et aux opérateurs (janvier 2007).
- 26** La notion de «groupes à risques» est définie dans les conventions collectives de travail. Elle comprend le plus souvent les demandeurs d'emploi, les travailleurs âgés, les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs licenciés ou menacés par une restructuration, les travailleurs handicapés, les allochtones, ...
- 27** Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial, Conseil Central de l'Economie, 4 novembre 2008.



## La recherche-développement<sup>28</sup>

La recherche-développement est un facteur crucial de redéploiement économique et de progrès social. Elle contribue en effet à augmenter durablement la compétitivité de l'économie, en permettant la mise au point de produits et services à forte valeur ajoutée ainsi que la création d'emplois hautement qualifiés. Aussi, les pouvoirs publics wallons ont fait du soutien à la R&D un des fers de lance de leur politique industrielle au cours des dernières années. Sur la période 2005-2009, le budget consacré la recherche à finalité technologique en région wallonne a connu, en effet, une augmentation sans précédent pour atteindre 310 millions € environ en 2009, en moyens d'actions, contre 134 millions € en 2005<sup>29</sup>.

La Communauté française a, elle aussi, fourni un effort remarquable en faveur de la recherche fondamentale, dont le financement s'est accru de 26 % en quatre ans, passant de 234,7 millions € en 2005 à 295,5 millions € en 2009.

Cet engagement significatif en faveur de la recherche était indispensable. Comme on le lira ci-après, la situation wallonne

en matière de R&D présentait des faiblesses qui appelaient des mesures volontaristes afin de maintenir le niveau d'excellence de la recherche wallonne et de garantir sa pérennité. Ce type d'investissement est en outre plus que jamais nécessaire dans le contexte de récession économique qui frappe actuellement l'économie mondiale.

### Le développement des connaissances

#### LES DÉPENSES DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

En 2005, dernière année pour laquelle des données sont disponibles au niveau régional, les dépenses de recherche-développement en région wallonne représentent 1,86% du PIB. Ce chiffre place la Wallonie en retrait par rapport à certains Etats européens, tels l'Allemagne, la France et le Danemark notamment, mais est largement supérieur au score observé dans la plupart des régions de tradition industrielle, dont le PIB par habitant est pourtant plus élevé, à quelques exceptions près, que celui de la région wallonne.

<sup>28</sup> Le chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 4.1 à 4.21 (voir CD-ROM en annexe).

<sup>29</sup> Compte non tenu des cofinancements des programmes structurels européens.

<sup>30</sup> Les branches NACE Rev.1.1 suivantes sont considérées comme étant « High Tech » : Chimie (NACE 24); Machines de bureau, machines comptables et matériel informatique (NACE 30); Equipement de radio, télévision et communication (NACE 32); fabrication de matériel médical, de précision et d'optique (NACE 33); Construction aéronautique et spatiale (NACE 35.3); Services de télécommunication (NACE 64.2); Technologies de l'information y compris développement de logiciels (NACE 72); Services de R&D (NACE 73).

Source : BFP-TBRI

Cette position avantageuse est toutefois partiellement imputable à la faiblesse relative du dénominateur. En effet, en termes de dépenses de R&D par habitant, la Wallonie se situe largement derrière les Etats membres qui sont ses principaux partenaires commerciaux ainsi que derrière plusieurs RETI (régions de tradition industrielle, voir chapitre 1), comme la région de Hambourg, la région de Brême, le Nordrhein Westfalen et le Limburg. En revanche, elle devance la Catalogne, la Sarre, le Weser Ems et l'Overijssel.

En tout état de cause, la Wallonie est loin d'avoir atteint l'objectif fixé en 2002 par le Conseil européen de Barcelone, à savoir porter les dépenses de R&D à 3% du PIB à l'horizon 2010.

Bien plus, les dépenses de R&D en région wallonne diminuent en 2005 par rapport à 2004, tant par rapport au PIB qu'en valeur absolue, sous l'effet d'une réduction des dépenses de recherche effectuées dans les entreprises, qui atteignent 962,8 millions € en 2005, contre 1.032,5 millions € en 2004.

Pour l'année 2006, on ne dispose malheureusement que de données provisoires relatives aux dépenses de recherche dans les entreprises. Selon ces premières informations, on observerait un retournement de la tendance à la baisse amorcée l'année précédente. En effet, ces dépenses atteindraient 1.056,1 millions € et représenteraient 1,45% du PIB, contre 1,39% en 2004. Les estimations réalisées pour l'ensemble du pays par le Service public fédéral «Politique scientifique» font état d'une consolidation de ce redressement en 2007.

Ces résultats encourageants sont probablement imputables, du moins en partie, au lancement du Plan Marshall à la fin de l'année 2005, dont la promotion de la recherche constitue l'un des axes principaux (voir encadré ci-contre). En outre, l'autorité fédérale a pris depuis 2005 une série de mesures fiscales importantes visant à stimuler la R&D.

On peut s'interroger, néanmoins, sur les perspectives qui se dessinent concernant

la R&D dans le contexte de récession économique qui s'annonce. Dans une telle situation, effet, les dépenses de recherche sont souvent les premières à être visées par les mesures de compression des coûts.

#### OÙ EST EXÉCUTÉE LA RECHERCHE?

En 2005, près des trois-quarts des dépenses de recherche-développement en région wallonne sont réalisées dans les entreprises. Cette part reste constante depuis le début de la décennie et différencie la Wallonie des autres Etats membres et surtout des régions de tradition industrielle, où le rôle de l'industrie est nettement moins important, à l'exception du Limburg et dans une moindre mesure de la Catalogne et du Nordrhein Westfalen.

Les dépenses de R&D réalisées dans l'enseignement supérieur représentent plus de 25% du total en région wallonne. Ce pourcentage est supérieur à celui qui est observé en Flandre ainsi que dans plusieurs Etats membres et dans certaines des RETI. Parmi ces dernières, cependant, plusieurs font une place sensiblement plus grande à l'enseignement supérieur.

Le secteur public, en tant qu'opérateur de R&D, est également bien présent dans la plupart des Etats membres ainsi qu'en Flandre et dans presque toutes les RETI, alors qu'il est quasi inexistant en Wallonie (1% des dépenses en 2005).

Il est donc clair que la recherche publique est davantage développée dans les autres Etats membres et surtout dans diverses régions de tradition industrielle qu'en région wallonne.

Cette prééminence de l'industrie dans l'effort de recherche pourrait conférer une certaine fragilité à notre système de R&D dès lors que ces activités dépendent en partie de contraintes économiques, comme évoqué ci-avant.

#### QUELLES ENTREPRISES FONT DE LA RECHERCHE ?

En région wallonne, les secteurs High Tech<sup>30</sup>(HT) représentent 67,5% des dépenses de recherche réalisées dans les



### LE PLAN MARSHALL ET LA RDI

Le plan Marshall soutient la recherche, le développement et l'innovation à travers :

- les projets de R&D menés dans le cadre des pôles de compétitivité, associant au moins deux entreprises et deux institutions scientifiques (plus de 280 millions € ont été engagés) ;
- le financement de la recherche de base, à travers l'augmentation du nombre de bourses octroyées par le Fonds de la recherche pour l'industrie et l'agriculture (FRIA) (10 millions € apportés par la Région wallonne et la Communauté française pour créer 120 bourses supplémentaires) ;
- le soutien à des programmes d'excellence dans les universités (22,5 millions €). Trois programmes d'une durée de 5 ans ont été lancés dans le domaine de la recherche médicale ;
- l'intensification des programmes mobilisateurs de R&D et l'ouverture de ceux-ci à l'ensemble des acteurs de la recherche (25 million €). Six programmes ont été lancés dont trois dans le domaine de l'énergie ;
- le soutien à la création de spin offs et de spin outs (90 millions €) ;
- la création de l'Agence wallonne de Stimulation technologique (7,5 millions €).



entreprises en 2005 et 69,5% en 2006, selon les premières estimations. La part des secteurs HT est moins élevée en Flandre, où elle n'atteint que 59,6% en 2005 et 58,9% en 2006.

Le caractère parcellaire des données relatives aux autres entités européennes rend difficile toute comparaison globale sur ce plan. Les chiffres disponibles mettent néanmoins en exergue la prééminence du secteur pharmaceutique dans la recherche industrielle wallonne, puisque celui-ci concentre 34% des dépenses en 2005 et 37,1% en 2006, alors que dans les Etats membres de référence, son poids est nettement moins élevé. Seuls le Danemark et le Royaume Uni consacrent également une grande partie de leurs dépenses de R&D à ce secteur (24% en 2004).

Les autres secteurs HT wallons les plus importants, sur le plan de la R&D, sont la chimie (hors pharmacie), la construction aéronautique et spatiale et les télécommunications.

La recherche industrielle wallonne est fortement concentrée dans des (très) grandes entreprises. En 2006, 42,1% du total des dépenses de R&D des entreprises en Wallonie étaient imputables aux entreprises de plus de 1000 personnes ; en Flandre, pour la même catégorie de taille d'entreprise, les résultats sont assez proches (42,2% en 2006).

On relèvera également que les dépenses extra-muros de R&D des entreprises wallonnes – c'est-à-dire les dépenses de recherche qu'elles financent mais qui sont réalisées dans d'autres laboratoires que les leurs – ont fortement augmenté depuis le début de la décennie, puisqu'elles sont passées de 1.099,3 millions € en 2001 à 1.543,8 millions € en 2005 et 1.589,5 millions € en 2006. Il semble donc que les entreprises sous-traitent une partie de plus en plus grande de leurs activités de recherche auprès d'institutions scientifiques ou auprès d'autres entreprises, en Wallonie ou ailleurs. On ne dispose malheureusement pas de données sur la répartition de ces dépenses par secteur d'activité ni par taille d'entreprises. Il n'est donc pas possible de déterminer si ces dernières infléchissent ou renforcent les tendances observées. Une indication est fournie à ce sujet par un rapport récent du Conseil central de l'économie, qui montre qu'au niveau belge, on enregistre une hausse importante des dépenses de R&D des entreprises à l'étranger, qui est essentiellement à mettre à l'actif de deux ou trois entreprises multinationales sous contrôle étranger.

#### QUI FINANCE LA RECHERCHE ?

Les moyens consacrés au financement des recherches exécutées au sein d'un secteur, qu'il s'agisse de l'industrie ou de l'enseignement supérieur, peuvent provenir de sources diverses : les entreprises, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur (à travers les fonds propres des universités et des hautes écoles) ou encore des organismes étrangers, publics ou privés.

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R&D DES ENTREPRISES WALLONNES PAR SECTEUR (EN%)

Secteurs	2005	2006
Produits pharmaceutiques	34,0	37,1
Produits chimiques	12,5	12,0
Machines de bureau, machines comptables et matériel informatique	0,1	0,1
Appareils radio, TV et de communications	2,4	2,1
Tubes et valves électroniques et autres composants électroniques	0,7	0,7
Instruments médicaux, de précision et d'optique	2,5	2,3
Aérospatiale	5,6	5,4
Télécommunications	4,9	5,2
Autres services informatiques	1,8	1,7
Conseils en matière de logiciels et réalisation de logiciels	2,9	2,8
Recherche-développement	0,1	0,1
<b>Sous-total HT</b>	<b>67,5</b>	<b>69,5</b>
Autre que HT	32,5	30,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT/calculs BFP-TBRI

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R&D DES ENTREPRISES WALLONNES PAR SECTEUR (EN%)

Emplois	2005	2006
< 50	15,8	15,0
50 - 249	28,7	26,6
250 - 499	9,8	9,5
500 - 999	7,5	6,8
> 1000	38,2	42,1

Source : Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT/calculs propres

Les entreprises sont le principal contributeur à l'effort de R&D réalisé en région wallonne puisqu'elles financent près de 58% de celui-ci. Cette part est inférieure à celle qui est observée en Flandre (63,9%) tout en étant supérieure à la moyenne de l'Europe des Quinze.

Selon les enquêtes menées auprès des opérateurs, les pouvoirs publics - tous niveaux de pouvoirs confondus - financent 27,5% de la DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) wallonne en 2005. La part des crédits publics de R&D (CPRD) dans le PIB s'élève quant à elle à 0,59% en 2005 et à 0,62% en 2006 en région wallonne. Ce pourcentage suit une tendance à la hausse depuis 2004 mais est inférieur aux valeurs observées au début des années 2000. Il se situe par ailleurs en-deçà de l'objectif fixé par le Conseil européen de Barcelone, selon lequel les CPRD devraient atteindre 1% du PIB en 2010.

L'importance relative des différentes sources de financement de la R&D varie évidemment selon le secteur d'exécution de celle-ci.

La recherche industrielle est financée par les entreprises à concurrence de 77% environ, ce qui est inférieur au taux enregistré en Flandre (86%) et à la moyenne européenne (UE-15). En revanche, les entreprises wallonnes bénéficient d'une intervention plus marquée des pouvoirs publics (10% contre 5% en Flandre et 7% dans l'ensemble de l'Europe des 15), quoique celle-ci reste limitée.

Dans l'enseignement supérieur, la recherche est bien sûr financée en majeure partie par les pouvoirs publics. Toutefois, la part de ceux-ci (75% en 2005), si elle est supérieure à celle qui prévaut en Flandre (65,1%) où le rôle des entreprises est plus important, est assez nettement inférieure à la moyenne européenne. La recherche universitaire et de niveau universitaire est en revanche financée dans une plus large mesure par des fonds étrangers.

## Les ressources humaines en sciences et en technologies

### LE PERSONNEL DE R&D

Le personnel de R&D employé dans les entreprises wallonnes compte 8.255 équivalents temps plein en 2006 et représente 0,72% de la population active. Ce taux est très nettement inférieur à celui de la Flandre (0,91%), le différentiel, par rapport à celle-ci étant plus marqué que si l'on considère la part des dépenses de R&D dans le PIB. Cette situation peut s'expliquer en partie par des facteurs économiques mais elle peut également résulter d'un poids plus grand, en région wallonne, des dépenses d'équipement dans le total des dépenses de R&D des entreprises. La part du personnel de R&D des entreprises wallonnes dans la population active est stable depuis le début de la décennie (en légère augmentation en 2006) et est nettement supérieure à ce qu'elle est dans la majorité des RETI. Environ 54% de ce personnel sont constitués de chercheurs, ce qui est plus ou moins égal à la moyenne européenne.

L'enseignement supérieur emploie 4.332 équivalents temps dans la recherche (données 2005), ce qui correspond à un personnel représentant 0,58% de la population active. On retrouve ici le même écart, par rapport à la Flandre, que dans le cas des entreprises. Ce taux est en diminution constante depuis 2001 et est nettement inférieur à celui qui prévaut dans certaines RETI. A noter toutefois que les données sont manquantes pour plusieurs d'entre elles. Les chercheurs représentent près de 78% du personnel de R&D dans l'enseignement supérieur en région wallonne en 2005. Cette part augmente depuis le début des années 2000 et est largement supérieure à la moyenne européenne. Il semble donc que ce soit surtout au niveau du personnel technique et au niveau du personnel d'encadrement que la diminution du personnel de R&D s'est manifestée. Cette évolution peut être problématique pour la formation des chercheurs (voir le focus en page 44).

## LE POTENTIEL HUMAIN EN SCIENCES ET EN TECHNOLOGIES

La question des ressources humaines dans le domaine des sciences et des technologies couvre également celle de la disponibilité des compétences nécessaires à l'utilisation des connaissances nouvelles issues de la recherche, que ce soit dans le milieu de travail ou dans la vie quotidienne ainsi qu'à la pérennité du système de R&D.

On notera à cet égard qu'une forte proportion de la population wallonne âgée de 25 à 64 ans est détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2007 (30,1%). Ce score est largement supérieur à la moyenne de l'Europe des Quinze (24,9%) et à celui de la plupart des RETI. En outre, il est en augmentation constante depuis le début de la décennie.

Ce tableau favorable est malheureusement quelque peu terni par les chiffres relatifs à la part des diplômés en sciences et en technologie dans le total des nouveaux diplômés. En effet, ce pourcentage s'élève à 15,1% en région wallonne en 2005, contre 25,2% pour l'Europe des 15. Or la disponibilité en scientifiques et ingénieurs est indispensable au renforcement de la capacité de recherche et d'innovation d'un pays ou d'une région.

Un autre élément crucial, sur ce plan, est la formation tout au long de la vie, qui doit permettre d'adapter les compétences des actifs aux changements technologiques. De ce point de vue, la Wallonie se trouve également dans une position peu avantageuse puisqu'en 2007, 4,97% seulement de la population de 25 à 64 ans avaient suivi une formation continue. Ce chiffre est largement inférieur à la moyenne européenne (10,52%) et très en deçà de l'objectif fixé par l'U.E. à savoir atteindre un taux moyen de participation à l'horizon 2010 d'au moins 12,5%.

## Le rayonnement international de la recherche wallonne

Plusieurs indicateurs montrent que la recherche wallonne est de qualité et bénéficie d'une reconnaissance certaine sur le plan international.

Ainsi, une part importante (12,1% en 2005) et en tout cas supérieure à la moyenne de l'Europe des Quinze (9%) des dépenses de recherche réalisées sur le territoire wallon est financée par des fonds venant de l'étranger.

Ces chiffres recouvrent notamment la participation wallonne aux programmes de recherche européens, qui, dans le cas du 6<sup>ème</sup> programme-cadre, s'est révélée excellente : 26% des participations belges – ce qui est supérieur au poids économique de la Wallonie – représentant un taux de succès de 25%, ce qui est supérieur à la moyenne européenne (22%). Au total, la Wallonie aura bénéficié de 123 millions € de financement européen dans ce cadre. D'après les premières informations fournies par le National Contact Point, ces très bons résultats se renforcent dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD puisque sur la première année du programme, qui couvre la période 2007-2013, les entreprises wallonnes ont déjà obtenu plus du quart des résultats du 6<sup>ème</sup> PCRD<sup>31</sup>.

L'analyse des co-publications au sein de réseaux scientifiques internationaux fournit également un bon indicateur du rayonnement de la recherche.

Selon une étude récente du FNRS<sup>32</sup>, la part des publications académiques s'inscrivant dans une collaboration internationale atteint 48,5% en Communauté française, contre 46,4% en Communauté flamande, sur la période 1992-2005. La France est le premier pays collaborateur (32,1% des co-publications), suivie par les Etats-Unis (23,1%), le Royaume-Uni (9,4%) et l'Allemagne (8,8%). En outre, le nombre d'articles écrits en collaboration suit une tendance nettement à la hausse au cours de la période considérée, ayant plus que doublé entre 1992 et 2005. Ces données, additionnées au fait que sur la période considérée, le nombre de publications par habitant a été plus élevé en Communauté française (9,86 en moyenne par an) que pour l'ensemble de l'Europe des Quinze (8,84%), attestent la valeur de la recherche menée dans les universités francophones.

<sup>31</sup> Source : Dynamisme, septembre-octobre 2008, Numéro 214, page 41

<sup>32</sup> Etude bibliométrique des publications scientifiques en Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles (1992-2005), FNRS, Novembre 2007

## Le transfert des connaissances vers le tissu socio-économique

La recherche-développement ne peut avoir un impact sur le progrès économique et social que si ses résultats sont diffusés et valorisés à travers la création d'activités génératrices de valeur ajoutée et d'emplois.

La valorisation de la recherche universitaire en région wallonne a été encouragée par divers mécanismes mis au point par les pouvoirs publics : transfert aux universités des résultats des recherches subsidiées, financement de valorisateurs au sein des interfaces universitaires, soutien au dépôt de brevets, programme FIRST Spin Off.

Ces dispositifs ont porté leurs fruits. En effet, divers chiffres montrent que la valorisation des résultats de la recherche menée dans les universités est effective : 30 brevets déposés par an, 25 transferts de technologie par an, une douzaine de spin offs créées par an<sup>33</sup>. Au 31/08/2008, 138 spin offs étaient en activité du côté francophone, contre 116 en Flandre<sup>34</sup>.

Certaines données macro-économiques fournissent cependant une image assez défavorable de l'exploitation des connaissances dans les entreprises wallonnes.

Un indicateur fréquemment utilisé à cet égard est la part des branches à haute intensité technologique industrielles et de service dans la valeur ajoutée et l'emploi<sup>35</sup>.

En Wallonie, les activités industrielles HT et MHT représentent 6,60% de la valeur ajoutée en 2006. Ce taux est stagnant depuis plusieurs années et est inférieur à celui observé en Flandre, où il diminue néanmoins depuis 2001. Il est également moins élevé que la moyenne européenne (UE-15) mais dépasse cependant le score affiché par plusieurs pays voisins (France, Pays-Bas, Royaume-Uni en particulier). La part de ces activités dans l'emploi s'élève à 4,73% au cours de la même année. Ce pourcentage est également inférieur à celui de la Flandre ainsi qu'à celui de la plupart des pays voisins et des régions de tradition industrielle. La Wallonie semble donc avoir relativement plus

de difficultés à transformer les résultats des recherches menées dans les secteurs à fort contenu technologique en activités créatrices d'emplois.

La part des services HT dans la valeur ajoutée atteint 3,3% en 2006 en région wallonne et est également stationnaire depuis le début des années 2000. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne et à celui qui est observé chez l'ensemble des pays voisins (données 2005). La Wallonie affiche en revanche les mêmes performances que la Flandre. Si l'on considère la part des services High tech dans l'emploi, la Wallonie se situe au niveau de la moyenne de l'Europe des 15 et devance la majorité des RETI. La Wallonie paraît donc spécialisée dans des services HT à forte intensité de main-d'œuvre.

Evidemment, l'absorption et la valorisation des connaissances se mesurent aussi par l'importance des activités innovantes qui en sont issues dans des secteurs plus traditionnels.

Malheureusement, on ne dispose pas actuellement d'indicateurs régionaux à ce sujet, tels que le pourcentage d'entreprises innovantes dans le nombre total d'entreprises, leur part dans l'emploi ou encore l'importance des produits innovants dans leur chiffre d'affaires.

On notera à cet égard que le décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie prévoit explicitement, dans son article 123, la collecte et l'analyse de statistiques devant permettre d'évaluer les résultats des aides octroyées dans ce domaine. Cette démarche devrait conduire à une amélioration des indicateurs disponibles concernant le transfert et l'exploitation des connaissances dans le tissu productif.

Des travaux viennent d'ailleurs être entrepris dans ce sens au sein de l'administration wallonne.

**33** Source : LIEU

**34** Source : ULg

**35** Activités industrielles : Chimie (Nace 24), machines et équipements (Nace 29), fabrication d'équipements électroniques et optiques (Nace 30, 31, 32, 33), matériel de transport (Nace 34, 35). Services : Postes et télécommunications (Nace 64), technologies de l'information (Nace 72) et services R&D (Nace 73).

## > Le développement de la recherche : avec quels chercheurs ?

Selon le dernier rapport du Conseil de la Politique scientifique (CPS) relatif à l'évaluation de la politique de recherche de la Région wallonne et de la Communauté française, la réalisation de l'objectif de Barcelone appelle une augmentation du personnel de R&D d'environ 10.000 ETP entre 2005 et 2010, dont plus de 6.000 chercheurs. Sachant que le nombre de chercheurs occupés dans l'industrie et dans l'enseignement supérieur s'élevait à 7.800 unités en ETP environ, on prend la mesure de l'effort à fournir pour atteindre cet objectif.

Or le contexte, à cet égard, n'est pas favorable. Comme on l'a vu, la part des diplômés en science et technologie dans le nombre total des nouveaux diplômés est largement inférieure en région wallonne à ce qu'elle est dans la plupart des autres Etats membres et suit en outre une tendance à la baisse depuis le début de la décennie.

Plusieurs mesures ont été prises aux différents niveaux de pouvoirs pour favoriser le retour de chercheurs belges établis à l'étranger de même que l'accueil de chercheurs étrangers.

### Au niveau de la Région wallonne :

- lancement, en 2008, du programme START, visant à favoriser l'engagement de personnel académique de haut niveau dans les universités en mettant à disposition des moyens qui permettent aux professeurs nouvellement recrutés de financer leur projet de recherche et ce pendant une période de 3 ans (300.000 € par mandat dont 100.000 € apportés par la Région wallonne) ;

### Au niveau de la Communauté française :

- financement, par le FNRS, de mandats de chercheurs post-doctoral, d'une durée maximale de trois ans et destinés à des chercheurs de nationalité étrangère (134 mandats financés sur la période 2002-2006) ;

- financement, par le FNRS, de mandats de mission scientifique (12 mois maximum) ou de bourses de séjour scientifique (9 mois maximum) permettant d'accueillir des chercheurs étrangers dans des unités universitaires de la Communauté française. Sur la période 2002-2006, 156 mandats de mission et 106 bourses ont été octroyés à des chercheurs étrangers ;

- financement, par le FNRS, de mandats scientifiques de retour (mandats d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse) destinés à des chercheurs belges séjournant à l'étranger (lancement en 2008) ;

### Au niveau fédéral :

- financement, depuis 2002, de mandats de retour destinés aux chercheurs belges en séjour post-doctoral à l'étranger depuis au moins 2 ans. Le financement comprend le salaire, une allocation couvrant les frais de retour et un crédit de fonctionnement à affecter par le chercheur au sein de son unité d'accueil. Environ 70 mandats ont été octroyés au cours de la période 2002-2006 ;

- instauration d'un visa scientifique transposant la directive 2005/71 et visant à faciliter l'accès au territoire de chercheurs issus de pays tiers (entrée en vigueur en 2007) ;

- octroi de bourses à des chercheurs hautement qualifiés de pays hors U.E. leur permettant d'effectuer des recherches d'une durée de 6 à 12 mois dans une unité de recherche belge (entrée en vigueur en 2008). Trente bourses environ seront attribuées chaque année ;

### Au niveau de l'Union européenne :

- bourses internationales « Marie Curie » visant à favoriser l'accueil de chercheurs expérimentés de pays tiers (mandats de 12 à 24 mois) ;

- allocations de réintégration européenne Marie Curie et allocations de réintégration internationale Marie Curie destinés aux chercheurs européens qui ont effectué des recherches en dehors de leur pays d'origine

(respectivement en Europe et hors Europe) (4 mandats octroyés à des universités belges dans le cadre de l'appel 2008).

Les chiffres relatifs aux retombées de ces mesures, même s'ils sont incomplets, donnent à penser que celles-ci ne suffiront pas à contrer le risque d'être confronté à une insuffisance de chercheurs au cours des années à venir. Une partie de l'explication réside bien sûr dans le caractère limité des budgets dégagés pour ces actions. Mais dans le contexte actuel, marqué par une demande forte vis-à-vis des chercheurs et une mobilité accrue de ceux-ci, il apparaît néanmoins indispensable d'attirer davantage de jeunes dans la recherche.

Dans son rapport, le CPS souligne que cet objectif ne pourra être atteint qu'à trois conditions : (1) le nombre de jeunes souhaitant s'engager dans des études scientifiques doit augmenter (2) le taux de réussite dans ces filières doit s'améliorer (3) une plus forte proportion de diplômés doit être attirée par la recherche.

La troisième condition suppose la mise en place de mécanismes qui assurent des conditions de travail propices au développement d'activités de recherche de qualité.

Or à l'heure actuelle, le métier de chercheur est caractérisé par une forte précarité qui le rend peu attractif aux yeux des jeunes et nuit au maintien de personnel expérimenté. Des faiblesses apparaissent également au niveau de l'encadrement, de l'environnement de travail, de la formation continue et de la mobilité, géographique et sectorielle.

Pour remédier à ces carences, qui apparaissent dans l'ensemble de l'Union européenne, la Commission européenne a adopté en 2005 une recommandation concernant la charte européenne du

chercheur et un code de conduite pour le recrutement de chercheurs. Celle-ci définit les rôles, les responsabilités et les prérogatives des chercheurs, de leurs employeurs et des organismes de financement ainsi que des méthodes de recrutement équitables et transparentes.

Ces deux textes sont des recommandations, de sorte que leur mise en pratique suppose une adhésion volontaire des milieux intéressés.

Le Conseil des recteurs des universités francophones (CREF) et le Fonds National pour la Recherche scientifique (FNRS) se sont prononcés fin 2006 en faveur des principes de la Charte et du Code. Par ailleurs, la Région wallonne inclut désormais dans ses programmes de financement une clause selon laquelle les bénéficiaires s'engagent à respecter les principes inclus dans cette recommandation.

Afin de faciliter l'application de la Charte et du Code, deux outils sont proposés : d'une part, la Stratégie HR et, d'autre part, le Plan national de mise en œuvre de la Communication de la Commission sur le partenariat pour les chercheurs.

La Stratégie HR a été mise au point par un Groupe de travail institué au niveau européen. Il s'agit d'un mécanisme souple fondé sur l'auto-évaluation par les organismes de recherche de leurs règles et pratiques vis-à-vis de la Charte et du Code et des actions à mener en vue d'améliorer l'application des principes contenus dans ceux-ci. Les organismes ayant publié les résultats de cette analyse bénéficieront d'une reconnaissance de la Commission européenne. Celle-ci sera confirmée après 4 ans sur base des résultats d'une évaluation externe des progrès accomplis.

La mise en œuvre de cette Stratégie au sein des universités de la Communauté française fait actuellement l'objet d'une réflexion quant à son principe - rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontaire - et ses modalités.

La Communication de la Commission européenne « Favoriser les carrières et la mobilité : un partenariat européen pour les chercheurs », adoptée le 28 mai 2008, propose d'établir un partenariat avec les Etats membres afin d'assurer la disponibilité des chercheurs en nombre suffisant. Elle sera mise en œuvre en Belgique à travers un Plan national qui doit être présenté à la Commission en mars 2009 et qui comportera un volet francophone, actuellement en préparation.



## Les ménages<sup>36</sup>

### Données démographiques relatives à la population wallonne

#### CHIFFRES ET MOUVEMENTS DE POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la population wallonne atteignait 3.456.775 habitants (dont 51,5% de femmes et 48,5% d'hommes), soit 32,4% de la population belge. La Wallonie comptait 20.896 unités<sup>37</sup> de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'augmentation wallonne étant pour l'essentiel due aux mouvements migratoires (+ 16.202 unités), ces mouvements comptabilisant à la fois les migrations interrégionales et les migrations internationales. On a par ailleurs dénombré, durant l'année 2007, 38.813 naissances pour 35.863 décès, créant un solde naturel de 2.950 unités.

A l'échelle du pays, c'est à Bruxelles que l'accroissement de population est le plus important entre 2007 et 2008 (+1,68%), suivi de la Flandre (+0,72%) et finalement de la Wallonie (+0,61%), le taux global pour le pays étant de + 0,78%. Plusieurs

explications peuvent être avancées face à ces différences régionales : migration internationale davantage tournée vers la Flandre et Bruxelles, différences de fécondité (nettement plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions) et finalement, différence de mortalité et de structures par âge entre les régions (la Wallonie étant la région connaissant le taux de mortalité le plus élevé). Ces mêmes tendances sont observées à l'échelle de la dernière décennie. En effet, entre 1998 et 2008, on a pu relever un accroissement de la population belge de 4,6%, chiffre synthétisant des différences régionales assez marquées entre Bruxelles, d'une part, et les deux autres régions, d'autre part (Wallonie : +3,9%, Flandre : +4,2%, et Bruxelles : +10%).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la structure de la population wallonne par groupe d'âge était la suivante : 24,3% avaient moins de 20 ans, 59,3% avaient entre 20 et 64 ans et 16,4% avaient plus de 65 ans. En comparaison avec les données nationales, on peut observer que la Wallonie compte

<sup>36</sup> Ce chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 5.1 à 5.11. (Voir CD-ROM en annexe).

<sup>37</sup> L'augmentation de 20.896 unités en 2007 se répartit comme suit : solde migratoire (16.202) + solde naturel (2.950) + ajustement statistique (1.744).

proportionnellement un peu plus de jeunes (23% pour la Belgique, soit un différentiel de 1,3%), et légèrement moins de personnes âgées (17% pour la Belgique, soit un différentiel de 0,6%). Il convient également de noter que parmi les 65 ans et +, on dénombre nettement plus de femmes que d'hommes, la part des femmes étant de 59,9% dans cette tranche d'âge en Wallonie et de 58,2% pour l'ensemble du pays. Les données relatives aux perspectives de population sont détaillées dans le focus dédié à cette question à la fin de ce chapitre.

### ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter au fil des générations. En effet, si dans les années 1979-1982, l'espérance de vie des Wallons était de 68,6 ans et celle des Wallonnes de 76,2 ans, elle était pour les années 2004-2006, de 74,8 ans pour les hommes et de 81,5 ans pour les femmes. On peut dès lors constater que les hommes comme les femmes ont gagné de 5 à 6 années de vie au cours des trois dernières décennies, le gain d'espérance de vie étant toutefois légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Ceci n'empêche néanmoins pas les Wallonnes de vivre, à ce jour, en moyenne 6,7 ans de plus que les Wallons. Relevons à cet égard que c'est en Wallonie que l'écart entre les sexes est le plus élevé, le différentiel entre hommes et femmes étant de 5,5 ans à Bruxelles et de 5,3 ans en Flandre. En outre, en comparant l'espérance de vie à la naissance des Wallons et Wallonnes à celle des habitants des autres régions, on observera une nette différence en la défaveur des premiers (environ 2 années de moins pour les Wallons et 1 année de moins pour les Wallonnes, en comparaison des données nationales). Notons que cet écart ne tend pas à se résorber au cours des dernières années.

### Le profil des ménages wallons

La Wallonie comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 1.485.090 ménages privés, soit 32,5% de l'ensemble des ménages privés du pays. Ils se répartissaient de la manière suivante : 34,7% étaient composés d'une seule personne et 30,2% étaient composés de deux personnes. Suivent ensuite

les ménages de 3 personnes (15,8%), les ménages de 4 personnes (12,3%) et enfin les ménages de 5 personnes et plus (6,9%). La taille moyenne des ménages privés wallons était au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 2,3 personnes.

En termes d'évolution, on peut relever qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Wallonie comptait environ 200.000 ménages de plus qu'en 1990. Cette forte hausse est essentiellement due à l'augmentation du nombre de personnes vivant seules (+ 37,9% de 1990 à 2008) et dans une moindre mesure des ménages composés de 2 personnes (+ 22% de 1990 à 2008). Début 2008, sur une population wallonne d'environ 3,4 mio d'habitants, 516.023 vivaient seuls (47% d'hommes et 53% de femmes), soit 15% de la population ou encore 1 personne sur 6,6. Relevons que cette explosion du nombre de ménages composés d'une seule personne est constatée dans toutes les entités du pays, avec un accent particulier dans la Région de Bruxelles - Capitale, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nombre d'isolés représentait 49,5% du total des ménages.

Cette augmentation constante du nombre de ménages, allant de pair avec une diminution de la taille de ces ménages, n'est évidemment pas sans incidence sur la question du logement.

### Les revenus des ménages wallons

#### SELON LES STATISTIQUES FISCALES

A la lecture des statistiques fiscales de 2005 (revenu 2005, exercice 2006), on peut constater que le revenu moyen par habitant déclaré à l'IPP est de 12.807 € en région wallonne et de 13.655 € pour le Royaume, la Wallonie accusant un déficit de l'ordre de 6,2%. En comparaison avec le revenu moyen par habitant en Flandre (14.483 €), le retard wallon atteint 11,6%. Signalons encore que la région bruxelloise (11.550 €) connaît le revenu moyen par habitant le plus faible. Selon cette source, il en ressort dès lors que sur une échelle d'indice de richesse où la Belgique équivaut à 100, la région flamande se situe à 106, la région wallonne à 94, la Communauté germanophone à 91 et la région de Bruxelles-Capitale à 85.



### LE PLAN MARSHALL ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE L'ACCUEIL DES ENFANTS ET D'AIDE AUX PERSONNES DÉPENDANTES

La mesure du Plan Marshall s'intitulant « Accroître la disponibilité professionnelle via le développement des services de l'accueil des enfants et d'aide aux personnes dépendantes » concerne directement les ménages wallons dans la mesure où elle vise à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, en levant un des obstacles à l'investissement dans la carrière professionnelle, en particulier pour les femmes. A la mi-2008, cette mesure avait permis la création de 2.173 emplois supplémentaires (1.091 APE et 1.082 PTP) dans ces deux secteurs.



En examinant plus spécifiquement les données wallonnes, il convient de noter que les provinces wallonnes présentent des situations contrastées. Ainsi, selon les statistiques fiscales, si globalement la région wallonne se situe à 94 sur une base nationale de 100, la province du Brabant wallon se situe elle à 114, la province de Namur à 95, la province de Liège à 93, la province de Luxembourg à 93 et finalement la province de Hainaut à 88, sans compter qu'il existe encore de nombreuses disparités entre arrondissements d'une même province. Nous retiendrons donc que la situation de la région wallonne est loin d'être homogène.

Par ailleurs, les statistiques fiscales de 2005 nous apprennent également que 58,2% des déclarations fiscales en Wallonie correspondaient à des revenus nets imposables inférieurs à 20.000 €, alors qu'en Flandre la proportion de déclarations dans cette classe de revenus était de 51,2% et à Bruxelles de 60,9%, la moyenne nationale étant de 54,4%.

disponible des ménages wallons s'élève à 34.927 € (soit une augmentation de 3% par rapport à 2005), celui des ménages flamands à 38.491 € (+ 0,8%) et celui des ménages bruxellois à 33.515 € (+ 1,9%) pour une moyenne belge de 36.781 € (+ 1,6%). Bien que connaissant une progression plus importante que dans les autres régions, le revenu moyen disponible des ménages wallons accuse toujours un retard de l'ordre de 5% par rapport à la moyenne nationale et de 9,2% par rapport à la Flandre.

En ce qui concerne les sources de revenus des ménages wallons, on constate qu'en moyenne, 54,6% proviennent de l'activité économique, 29,8% émanent d'allocations sociales et que 12,9% des revenus sont issus du patrimoine. Pour la région flamande, ces valeurs sont portées à respectivement 58,7%, 26% et 13,6% et pour Bruxelles - Capitale à 59,5%, 27% et 12,3%. Par rapport à 2005, on relèvera une diminution de la part des revenus provenant de l'activité économique et une augmentation de la part émanant d'allocations sociales, ce constat étant valable dans les trois régions du pays.

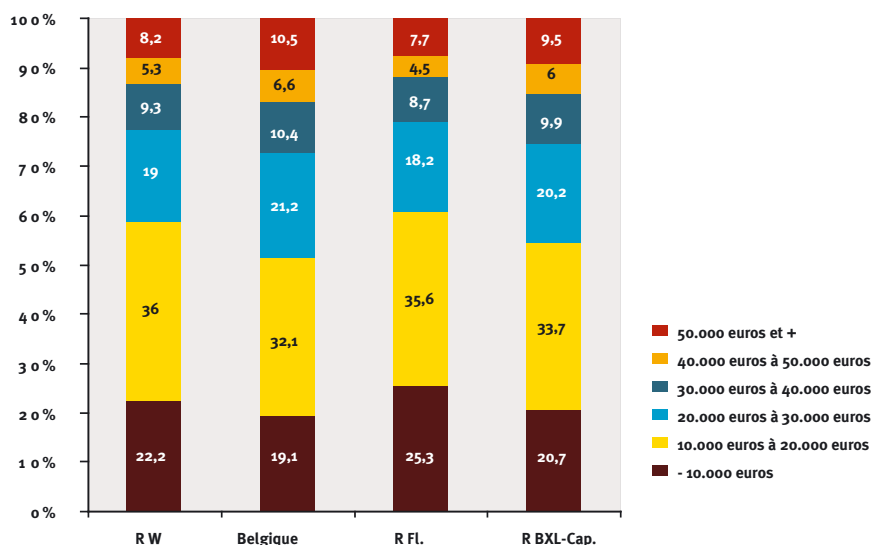
Une répartition du revenu moyen disponible des ménages wallons (34.927 €) par quartile de revenus laisse apparaître un écart important entre le revenu moyen perçu par les 25% des ménages les plus riches (62.373,08 €) et le revenu moyen des 25% des ménages les plus pauvres (14.380,38 €). Ce rapport interquartile, qui s'élève à 4,3 pour les revenus 2006, est en augmentation par rapport à 2005 alors que cet écart tendait, ces dernières années, à diminuer. Il était en effet passé de 5,1 en 2000 à 4,2 en 2004 et à 3,9 en 2005. Lorsque l'on examine les sources des revenus en fonction des quartiles de revenus, on peut constater que les allocations sociales (essentiellement les pensions et les allocations de chômage) constituent 74,4% des revenus des ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> quartile), l'activité économique n'intervenant que pour 11,1% dans le revenu disponible. Par contre, parmi les 25% les plus riches (4<sup>ème</sup> quartile), l'activité économique apporte 71,1% des revenus, les allocations sociales contribuant aux revenus pour 14,4%.

**38** Cette rubrique recouvre des postes tels que les soins corporels, les articles personnels, les dépenses dans le secteur horeca, les voyages touristiques, les assurances....

#### SELON L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

En se basant sur les données issues de l'Enquête sur le budget des ménages 2006, on peut relever que le revenu moyen

#### PART DES DÉCLARATIONS FISCALES PAR CLASSE DE REVENU TOTAL NET IMPOSABLE, BELGIQUE ET RÉGIONS – STATISTIQUES FISCALES – EXERCICE 2006 (REVENU 2005).



## Les dépenses des ménages

Selon l'Enquête sur le budget des ménages 2006, les dépenses des ménages wallons (30.321,48 € en moyenne) se répartissent entre les postes suivants : le logement (en ce compris les charges liées au chauffage, à l'électricité, au gaz, etc.) (25%), les autres biens et services<sup>38</sup> (18%), les transports et communications (17,3%), l'alimentation, boissons et tabac (16,5%), le poste culture, loisirs et enseignement (8%), les meubles et appareils ménagers (6,2%), les dépenses de santé (5%) et enfin les articles d'habillement et chaussures (3,8%).

Une comparaison des frais de logement à l'échelle du pays laisse apparaître que ce sont les Bruxellois qui consacrent la plus grande part à ce poste (27,4%), puis les Wallons (25%) et enfin les Flamands (24,5%).

On relèvera que si, en moyenne, les ménages wallons consacrent un quart de leur budget à se loger, cette part varie fortement en fonction du niveau de leurs revenus. Le logement occupe en effet une place d'autant plus importante que les revenus sont faibles. Ainsi, pour les ménages les plus favorisés (quartile de revenu 4), les frais de logement représentent 20,5% du budget, ces dépenses atteignant 39,2% pour les ménages wallons les moins riches (quartile de revenu 1).

Si l'on additionne les dépenses de toute première nécessité que sont le logement et l'alimentation (en ce compris boissons et tabac), on peut noter que les ménages wallons y consacrent en moyenne 12.589,12 € (soit 41,5% de leurs dépenses). Une répartition par quartile montre que les plus pauvres y consacrent en moyenne 8.851,32 € par an, soit 57,4% de leur budget de dépenses, et que les plus nantis réservent à ces deux postes 16.835,80 €, soit le double en chiffres absolus, mais seulement 36,2% de leurs dépenses. On constatera dès lors que les maigres marges à la disposition des ménages les plus défavorisés une fois le logement et la nourriture payés, devront être réparties entre les postes restants que sont l'habillement, les transports et communication, les meubles et appareils ménagers, les dépenses de santé, la culture, loisirs et enseignement, et les autres biens et services.

### DÉPENSES DES MÉNAGES EN WALLONIE EN 2006 – PAR QUARTILE DE REVENUS – ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES EN 2006

	Belgique		Wallonie		Ecart par rapport au rapport au pays en %	Quartile 1		Quartile 2		Quartile 3		Quartile 4		rapport interquartile
	En €	%	En €	%		En €	%	En €	%	En €	%	En €	%	
<b>CONSOMMATION TOTALE</b>	<b>31.548,37</b>	<b>100</b>	<b>30.321,48</b>	<b>100</b>	<b>- 3,9</b>	<b>15.429,19</b>	<b>100</b>	<b>24.943,20</b>	<b>100</b>	<b>34.328,38</b>	<b>100</b>	<b>46.520,81</b>	<b>100</b>	<b>3</b>
Alimentation, boissons et tabac	5.038,88	16	4.998,71	16,5	- 0,8	2.802,39	18,2	4.077,70	16,3	5.811,17	16,9	7.295,40	15,7	2,6
Articles d'habillement et chaussures	1.413,52	4,5	1.171,54	3,8	- 17,1	352,54	2,3	775,22	3,1	1.384,48	4	2.170,17	4,7	6,1
Habitation principale ou secondaire	7.879,43	25	7.590,41	25	- 3,7	6.048,93	39,2	6.955,26	27,9	7.808,93	22,7	9.540,40	20,5	1,6
Meubles, appareils ménagers	1.931,28	6,1	1.896,22	6,2	- 1,8	750,03	4,9	1.394,21	5,6	2.223,82	6,5	3.211,84	6,9	4,3
Dépenses de santé	1.571,01	5	1.511,04	5	- 3,8	785,55	5	1.401,63	5,6	1.975,71	5,7	1.880,22	4	2,4
Transports et communications	5.022,12	15,9	5.263,49	17,3	4,8	1.451,88	9,4	3.991,23	16	6.320,04	18,4	9.274,71	19,9	6,4
Culture, loisirs et enseignement	2.568,81	8,1	2.438,99	8	- 5,0	1.025,77	6,6	2.110,48	8,5	2.767,93	8	3.845,60	8,3	3,7
Autres biens et services	6.123,30	19,4	5.451,08	18	- 11,0	2.212,10	14,3	4.237,47	17	6.036,30	17,6	9.302,47	20	4,2

Source : SPF Economie, calculs propres

**39** Notons que les derniers chiffres disponibles datent de 2006 et portent sur les revenus de 2005. Les répercussions de la crise actuelle ne sont donc pas prises en compte dans ces données. Il sera dès lors intéressant de suivre de près l'évolution des chiffres relatifs au taux de risque de pauvreté, fournis par les prochaines enquêtes.

**40** Il est utile de préciser que l'enquête EU-SILC ne permet pas de rendre compte de la situation des personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté. Ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence. Cette enquête a néanmoins plusieurs mérites : donner des ordres de grandeur, permettre un suivi des évolutions au fil des ans, offrir une base de comparaison entre les pays européens ou encore identifier les profils les plus à risque en termes de pauvreté.

**41** Le taux de risque de pauvreté se base sur un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu national médian équivalent, le revenu médian étant celui qui se situe au centre de la distribution des revenus. Les données régionales sont calculées sur base d'un seuil de pauvreté établi au niveau national, ce qui permet d'un côté de comparer les situations de pauvreté selon un référent unique mais qui a pour effet, d'un autre côté, de relever le seuil pour la Wallonie.

**42** L'échantillon pour Bruxelles étant particulièrement petit, les données relatives à cette région ne sont pas publiées.

**43** La répartition par classe d'âge laisse apparaître un solde de 19 personnes, classées dans une rubrique « âge inconnu ».

## Le risque de pauvreté au sein des ménages

### TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ

Selon l'enquête EU-SILC 2006<sup>39</sup>, 17% de la population wallonne<sup>40</sup>, soit environ une personne sur 6, vit sous le seuil de pauvreté et dispose donc d'un revenu qui ne dépasse pas 860 € par mois (10.316 € par an) pour un isolé, ou 1.805 € par mois (21.655 € par an) pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants<sup>41</sup>. Il existe des disparités régionales relativement significatives puisqu'au niveau flamand, le taux de risque de pauvreté s'élève à 11,4% pour une moyenne belge de 14,7%<sup>42</sup>. Depuis le lancement de l'enquête EU-SILC (2004), le taux de risque de pauvreté en Wallonie a légèrement diminué, passant de 17,7% en 2004 à 17,5% en 2005 et finalement à 17% en 2006. Certains profils semblent présenter un risque accru de pauvreté, que cela soit dû à des caractéristiques individuelles (niveau d'éducation, nationalité...) ou à des caractéristiques liées au ménage auxquelles ces personnes appartiennent (type de ménage, intensité de travail au sein du ménage...). Ainsi, en Wallonie, les principaux groupes à risque sont les suivants:

- les femmes (avec taux de risque de pauvreté de 17,8%) davantage touchées que les hommes (16,2%) ;
- les personnes de 65 ans et plus (22,5%) ;
- les ménages d'isolés (25,3%) ;
- les personnes sans emploi (27%) dont les chômeurs (36,4%), les pensionnés (19,6%) et les autres inactifs (28,9%) ;
- les locataires (34,6%) plus touchés que les propriétaires (11,6%) ;
- les ménages monoparentaux avec enfants dépendants (39,6%).

Relevons enfin que pour l'année 2006, 18,3% des enfants de moins de 16 ans, soit quasi 1 enfant sur 5, sont confrontés au risque de pauvreté en Wallonie.

### BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION

En mai 2008, on dénombrait en Wallonie 36.636 bénéficiaires du revenu d'intégration, soit 45,1% du nombre total de bénéficiaires belges. Au regard du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les bénéficiaires du revenu d'intégration représentaient 1,06% de la population wallonne. Le tableau ci-dessous donne des indications sur le profil de ces bénéficiaires.

Parmi les différents constats ressortant de ce tableau, on en épinglera deux. On notera premièrement la part importante des moins de 25 ans parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration en Wallonie, ceux-ci constituant un tiers des bénéficiaires. Ce phénomène est moins marqué à Bruxelles et en région flamande, la part des moins de 25 ans y constituant respectivement 25,7% et 26,4% du total des bénéficiaires. Deuxièmement, on relèvera la surreprésentation des personnes isolées (45,6%) parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration, ce constat étant cette fois également valable à l'échelle des autres régions (44,2% à Bruxelles et 47,5% en Flandre). On se souviendra, à cet égard, qu'un ménage wallon sur trois est composé d'une seule personne et que le taux de risque de pauvreté des ménages d'isolés atteint 25,3% (pour un taux global de 17% en Wallonie). Les données relatives au revenu d'intégration viennent donc confirmer le fait que les ménages d'isolés constituent un groupe particulièrement vulnérable en termes de risque de pauvreté.

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION, SELON LE SEXE, LA CATÉGORIE DE MÉNAGE, LA TRANCHE D'ÂGE ET PAR NATIONALITÉ RÉGION WALLONNE – MAI 2008

	Unités	%
<b>PAR SEXE</b>	36.636	100
Hommes	14.681	40
Femmes	21.955	60
<b>PAR CATEGORIE DE MENAGE</b>	36.636	100
Personnes cohabitantes	10.544	28,8
Personnes isolées	16.720	45,6
Personnes avec famille à charge	9.372	25,6
<b>PAR CLASSE D'ÂGE<sup>43</sup></b>	36.636	100
Moins de 25 ans	12.056	32,9
25-39 ans	9.175	25
40-49 ans	6.357	17,3
50 ans et plus	9.029	24,6
<b>PAR NATIONALITE</b>	36.636	100
Belge	29.282	79,9
Non belge hors UE	4.749	13
Non belge UE	2.605	7,1

Source : SPP Intégration sociale - IWEPS - Calculs propres

En outre, il convient d'attirer l'attention sur les montants du revenu d'intégration. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, ceux-ci s'élèvent à 474,37 € pour une personne cohabitante, à 711,56 € pour une personne isolée et à 948,74 € pour une personne avec une famille à charge, ces montants se situant sous le seuil de pauvreté (cf. point précédent).

## PAUVRETÉ ET SANTÉ

Une étude de la Mutualité chrétienne parue en juillet 2008 fournit des indications chiffrées sur les inégalités sociales en matière de santé<sup>44</sup>. Par des données objectives portant sur 4,5 millions d'affiliés, cette nouvelle étude vient confirmer le fait que l'état de santé et la mortalité sont nettement influencés par la position socio-économique occupée, conclusion d'ailleurs déjà souvent épinglée dans d'autres études. Les résultats de l'enquête laissent notamment apparaître que :

- les individus appartenant à la classe la plus faible présentent un risque de mortalité de 21% supérieur à la population de référence (ensemble des affiliés). Par rapport à la classe la plus élevée, ce risque est de 45% supérieur ;
- la classe la plus faible présente, par rapport à la population de référence, un risque accru de 25% d'avoir au moins 30 jours d'incapacité primaire de travail ainsi qu'un risque de 33% plus élevé de devenir invalide. Par rapport à la classe la plus élevée, ces chiffres sont portés respectivement à 55% et 66%. Certaines explications sont avancées dans l'étude : conditions matérielles et psychosociales de travail plus difficiles ou encore travail physique plus dur, pour les moins favorisés ;
- en matière de santé mentale, les personnes issues de la classe la plus faible ont un risque de près de 60% plus élevé par rapport à la population de référence d'être admis en hôpital psychiatrique ou en service psychiatrique d'un hôpital général. Par rapport à la classe la plus élevée, ce risque est même deux fois plus important ;
- les jeunes (moins de 18 ans) issus de la classe sociale la plus faible ont 28% moins d'opportunité de bénéficier de soins dentaires préventifs que l'ensemble des jeunes de référence et 36%

de chance en moins que les jeunes provenant de la classe la plus élevée.

Ces résultats ne s'expliquent pas uniquement par des difficultés d'accès ou de disponibilité des services de santé. L'étude évoque en effet d'autres causes qu'il s'agisse de facteurs de type structurels tels que conditions de travail (plus lourdes, peu gratifiantes...), logement (espace, salubrité), environnement (sécurité, pollution), qualité du tissu social, ou de type culturels portant sur les attitudes et pratiques des individus en matière de prévention, d'alimentation et de comportements sains.

## Le logement wallon

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le parc immobilier wallon comptait 1.554.100 logements<sup>45</sup>. Celui-ci enregistre une augmentation (15.144 unités) quasi similaire par rapport aux années précédentes.

Il est relativement vétuste (27,1% des logements antérieurs à 1919), peu performant d'un point de vue énergétique (par exemple 35% seulement des logements ont un double vitrage<sup>46</sup>) et nécessite des réparations moyennes ou importantes pour 21,9% des logements<sup>47</sup>.

La part des logements wallons en (très) mauvais état<sup>48</sup> s'établit à 11,6% (17% dans les centres urbains en bâti continu). Cette mauvaise qualité intrinsèque des bâtiments concerne davantage les bâtiments divisés en plusieurs unités de logements (19,4%) que les immeubles d'appartements (11,3%) et les maisons unifamiliales (10,8%)<sup>49</sup>.

Quelque 82,2% des ménages wallons vivent dans des maisons unifamiliales contre 17,1% dans des appartements et le solde, dans des caravanes, chalets ou roulotte. Plus d'un ménage wallon sur trois (34,9%) vit dans une maison unifamiliale séparée alors que 17,8% d'entre eux vivent dans des maisons jumelées et 28,6% dans des mitoyennes.

Le parc locatif représente près du tiers du nombre de logements existants. Cette proportion de propriétaires/locataires est de 68%/32% et est en augmentation constante en faveur des propriétaires.

**44** Pour réaliser son étude, la Mutualité chrétienne a croisé des indicateurs de santé avec une échelle sociale. Les indicateurs relatifs à la santé se basent sur les données administratives de la mutualité, soit les prestations de soins remboursées par l'assurance maladie - invalidité (divers événements peuvent ainsi être identifiés : être admis à l'hôpital, avoir consommé tel ou tel type de soins ou de médicaments, être en incapacité de travail...). La construction de l'échelle sociale se base, quant à elle, sur les statistiques fiscales par quartier (selon l'adresse de résidence des affiliés). Cette échelle sociale comprend 5 niveaux, établie par ordre croissant de valeur de revenus fiscaux. Toutes les données traitées sont relatives à l'année 2006.

**45** [http://www.statbel.fgov.be/downloads/cad2008\\_fr.xls](http://www.statbel.fgov.be/downloads/cad2008_fr.xls)

**46** Il est également à souligner que les anciennes maisons wallonnes consomment 45% de plus que la moyenne européenne.

**47** MRW-DGATLP, Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007, Etudes et Documents, Logement 5.

**48** Cette notion de 'qualité de l'habitat' combine à la fois un indice de 'salubrité', un indice 'confort' et un indice 'environnement'.

**49** Source : IWEPS, Chiffres clés de la Wallonie, n°9, 2008.

**50** Source : INS, recensement général 2001.

Parmi les locataires, un quart loue des logements publics<sup>51</sup>. Ceux-ci s'élèvent à 103.187 unités au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (soit 7% du parc total de logements) et sont occupés par 98.256 ménages (soit 213.681 personnes logées), ce qui représente 6,3% du total de la population wallonne ou 3,5% des ménages wallons (soit + 27% depuis 1999). Trois-quarts des chefs de ménage locataires sont sans activité professionnelle. Le revenu moyen des ménages sociaux et le loyer mensuel moyen d'un locataire s'élevaient respectivement à 14.121 €<sup>52</sup> et 202 €<sup>53</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il est également à souligner que 45% du parc social public est sous-occupé<sup>54</sup>.

Cette offre publique reste toutefois insuffisante (7,2% logements sociaux pour 100 ménages privés) comparée au nombre réel de ménages candidats-locataires (30.443 ménages). Parmi ceux-ci, 75% appartiennent à la catégorie des personnes considérées comme en état de précarité. Le taux de rotation des logements sociaux est faible (7,2%) et induit un délai moyen d'attente de 6 ans pour l'obtention d'un logement social.

En parallèle, entre 30.000 et 40.000 logements du parc wallon sont inoccupés dans le secteur privé.

Eu égard à cette insuffisance de logements sociaux par rapport aux besoins, de nombreuses personnes à bas revenu s'orientent vers le segment secondaire du marché locatif privé qui nécessite également des réparations moyennes ou importantes. Celui-ci fournit 16% de l'ensemble des logements<sup>56</sup>.

Les prix moyens de vente des maisons d'habitation ordinaires et des appartements, flats et studios ont augmenté de quelque 26% depuis 2005 pour atteindre respectivement 127.305 € (contre 171.783 € en Flandre) et 130.224 € en 2007 (contre 171.992 € en Flandre).

Par ailleurs, le prix moyen des terrains à bâtir continue également leur progression (+ 19% depuis 2005) et atteint 38 €/m<sup>2</sup> en 2007 (contre 133 €/m<sup>2</sup> en Flandre)<sup>57</sup>.

Concernant les prêts, il est à noter que la

tendance vers des prêts d'une durée supérieure à 20 ans connaît un succès et que le nombre et le montant des crédits hypothécaires enregistrent une hausse importante depuis 1996, ce qui pose des difficultés de remboursement pour un certain nombre de ménages vu la crise économique actuelle. D'autre part, 63% et 48% des prêts ont été respectivement consentis par le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLFNW) et la Société wallonne du Crédit social (SWCS) à des ménages en état de précarité (parmi lesquels 71,4% ne disposent que d'un revenu) et à des ménages aux revenus les plus faibles en 2007<sup>58</sup>.

Enfin, il est à souligner que les moyens de paiement régionaux proposés pour 2009 consacrés au logement s'élèvent à 295.137.000 € (soit + 72,4% par rapport à 2004). Le montant des crédits proposés pour le secteur public s'élève à 139.742.000 € en ce compris le Programme exceptionnel d'investissement (soit + 83,6% par rapport à 2004) ; celui proposé pour le secteur privé est de 155.395.000 € (soit + 64,4% par rapport à 2004)<sup>59</sup>.

**51** Ces 103.787 logements comprennent 102.462 logements sociaux, 675 logements moyens, 28 logements d'insertion et 22 logements de transit.

**52** Ce qui le situe légèrement au-dessus de la moitié du revenu moyen des ménages wallons dans leur ensemble.

**53** Ce montant est inférieur à la moyenne des loyers consentis sur le marché immobilier privé wallon.

**54** On entend par sous-occupation l'inadéquation entre la composition du ménage et la dimension du logement.

**55** Source : SWL, données au 1er novembre 2008.

**56** Source : Organe du Syndicat national des Propriétaires et Copropriétaires.

**57** Source : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Prix de l'immobilier 2007, communiqué de presse du 16 avril 2008.

**58** Source : rapports annuels 2007 du FLFNW et rapport d'activités 2007 de la SWCS.

**59** Source : [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2008\\_2009/BUDGET/bud11.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2008_2009/BUDGET/bud11.pdf)

## LES PERSPECTIVES DE POPULATION 2007-2060

Le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2007-2060 et intègrent de nouvelles hypothèses concernant diverses composantes de ces projections : fécondité, mortalité et migrations.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La baisse de la mortalité devrait se poursuivre à tous les âges. Au niveau du royaume, l'espérance de vie à la naissance progresserait de 8 années, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, et atteindrait respectivement 85,3 et 90,9 ans en 2060. En région wallonne, l'espérance de vie s'élèverait à 84,7 ans pour les hommes et 90,7 pour les femmes en 2060.

Le nombre moyen d'enfants par femme serait en légère progression jusqu'en 2010 puis redescendrait lentement vers la moyenne de ces 3 dernières années pour se stabiliser au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, ce nombre étant plus élevé à Bruxelles (2,01) et en Wallonie (1,79) qu'en Flandre (1,71).

Les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été construites en distinguant les ressortissants de l'ancienne Europe des 15, ceux des 12 nouveaux Etats membres et les immigrés en provenance des Etats extérieurs à l'Union européenne. Sur cette base, le solde migratoire extérieur fluctuerait au cours de la période 2007-2060. Il progresserait encore légèrement ces prochaines années pour culminer à 56.000 en 2012, puis diminuerait progressivement pour retomber en dessous des 20.000 à la fin des années 2020 et remonterait à plus de 26.000 à l'horizon 2050.

### UNE POPULATION PLUS NOMBREUSE ET PLUS ÂGÉE

Selon les nouvelles projections effectuées et les hypothèses revues à la hausse en matière de fécondité et de migrations externes nettes, la population belge s'élèverait à 12.662.761 en 2060, à proportion de 48,6% d'hommes et de 51,4% de femmes. La part de la population wallonne passerait de 32,5% en 2007 à 34,2% (4.324.570) en 2060, celle de la

région de Bruxelles-capitale augmenterait de 9,7% à 10,5% et celle de la région flamande diminuerait de 57,8% à 55,4%.

L'âge moyen de la population augmenterait de plus de 5 ans sur la période 2000-2060 pour atteindre 45 ans en 2060. Le nombre de jeunes (0-14 ans) ne diminuerait plus et se stabiliserait à un peu moins de 2 millions de personnes en 2060.

La part des âgés augmente considérablement dans la population. Après 2040, plus d'une personne sur 4 aura 65 ans et plus. Les personnes de plus de 65 ans seraient au nombre de 3.326.205 en 2060. Leur part dans la population serait alors nettement plus élevée (26,3%) qu'aujourd'hui (17,1% en 2007).

Le vieillissement de la population s'amplifie : le rapport des personnes âgées de 65 ans ou plus aux jeunes de 0 à 14 ans (taux de vieillissement) passerait de 100,7% en 2007 à 166,6 en 2060.

Le coefficient d'intensité du vieillissement (part des plus de 80 ans dans le groupe des plus de 65 ans) serait de 39,50% en 2060 contre 20,8% en 2007. Le coefficient de dépendance des âgés, rapportant les plus de 65 ans aux personnes d'âge actif (âgées de 15 à 64 ans), passerait de 26% en 2007 à 45,32% en 2060, soit 74% de plus.

### DES ÉVOLUTIONS RÉGIONALES CONTRASTÉES

Les projections démographiques font apparaître des évolutions nettement contrastées entre les 3 régions.

La région de Bruxelles-capitale se distingue des deux autres régions par le rajeunissement de sa population, à attribuer aux immigrations importantes en provenance de l'étranger. Ainsi par exemple l'âge moyen y serait de 40,55 ans en 2060 contre 45 ans dans l'ensemble du pays. Le remplacement des personnes d'âge actif prêtes à partir à la retraite (âgées de 55 à 64 ans) par de nouveaux arrivants (jeunes de 15 à 24 ans) est soutenue de la même façon par les immigrations dans cette région. Dans les deux autres régions, ce rapport est fortement en baisse, particulièrement en Flandre, jusqu'en 2022. Le taux de remplacement des personnes d'âge actif s'élèverait respectivement à 124%, 93,7% et 99% à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie en 2060.

Le coefficient de dépendance des âgés, qui donne une idée du poids du financement des pensions et des soins de santé pour les âgés à charge des personnes d'âge actif, est actuellement en quasi stagnation en Flandre et en diminution en Wallonie et à Bruxelles. A partir de 2011, il augmentera radicalement dans ces deux premières régions. Ainsi il passerait de 27 % en 2007 à 48,42 % en 2060 en Flandre et de 25,2% en 2007 à 44,7% en 2060 en Wallonie. Dans la région de Bruxelles-capitale, il ne reprendra une croissance qu'après 2017, à un niveau nettement plus bas que dans les deux autres régions. Il s'élèverait à 32% en 2060 à Bruxelles pour 45,3 % au niveau de la Belgique.

La région flamande se caractérise par une population beaucoup plus âgée.

La Flandre en effet va subir de plein fouet le vieillissement puis la disparition des générations particulièrement nombreuses nées après la seconde guerre mondiale. La fécondité de la Flandre est aussi relativement faible comparée à celle des deux autres régions. L'âge moyen y serait de 46 ans en 2060 et le taux de vieillissement passerait de 109,6% en 2007 à 184,5% en 2060.

La Wallonie connaîtrait elle aussi un vieillissement sensible mais moins prononcé. La Région wallonne a une population plus jeune, à cause des migrations internes en provenance du reste du pays notamment et d'une fécondité plus favorable. L'âge moyen s'élèverait à 44,7 ans en 2060 et le taux de vieillissement passerait de 92,7% en 2007 à 160,4% en 2060.

De nombreux tableaux et graphiques illustrent les projections élaborées par le Bureau fédéral du Plan et la DGSIE concernant le mouvement de la population, la population par âge et par sexe, les divers indicateurs démographiques évoqués ci-dessus. Les informations sont détaillées par arrondissement, province, régions, Communauté germanophone et pays (les informations détaillées sont disponibles sur les sites web des organismes mentionnés : Bureau fédéral du Plan (<http://www.plan.be>), DGSIE (<http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>).

Les trois tableaux en annexe résument les principales caractéristiques des Perspectives 2007-2060 pour la Belgique et les régions.



## L'environnement, l'énergie<sup>60</sup>

### L'air

Parvenir à améliorer la qualité de l'air est un défi important pour une région industrielle comme la Wallonie. Parmi les composants contribuant à la pollution de l'air, ce rapport en examine deux : les substances acidifiantes et les particules en suspension.

La directive 2001/81/CE fixe un plafond d'émission en 2010 pour les substances acidifiantes, à savoir le dioxyde de soufre, l'ammoniac et les oxydes d'azote. Ces substances sont responsables des pluies acides qui ont des impacts importants tant sur la végétation que sur les sols. En Wallonie, les émissions de ces substances ont diminué de près de 35% entre 1990 et 2005. Toutefois, elles restent supérieures au plafond fixé par la directive. D'après les projections réalisées, la mise en œuvre de mesures de réduction supplémentaires seront nécessaires pour parvenir à l'objectif de la directive. Des diminutions importantes des émissions de dioxyde de

soufre (-57,5%) et des oxydes d'azote (-26%) ont été constatées depuis 1990. Les émissions d'ammoniac ont quant à elles peu varié.

Les particules fines et les micro-poussières en suspension dans l'air proviennent majoritairement des phénomènes de combustion : combustion industrielle, moteurs automobiles, chauffage,... Les très petites tailles de ces particules en font un danger pour la santé. En effet, elles peuvent pénétrer profondément dans les poumons et être la cause d'affectations respiratoires ou cardiovasculaires. Afin de réduire cette incidence sur la santé, la nouvelle directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air fixe d'ailleurs des normes contraignantes pour la réduction des émissions des particules PM 2.5 aux horizons 2015 et 2020. En région wallonne, un système de mesures des émissions est opérationnel depuis 2000 pour les TSP, les PM 2.5 et les PM 10<sup>61</sup>. Les mesures effectuées montrent une légère diminution des émissions de particules fines entre 2000 et 2005.

**60** Ce chapitre a été réalisé sur base des statistiques des tableaux 6.1 à 6.14. (voir CD ROM).

**61** TSP : particules totales en suspension; PM2.5 : particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns; PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10 microns.

**62** Les modifications de trend par rapport à la précédente édition de «Regards» s'expliquent par le fait que les inventaires d'émissions de GES sont recalculés chaque année pour l'ensemble de la période (notamment pour permettre l'adaptation des facteurs d'émission).

Le principal secteur émetteur en région wallonne est le secteur industriel (54%) suivi des transports routiers (35%).

Depuis 1990, la question des émissions des gaz à effet de serre et sa résultante à savoir les changements climatiques sont à la une de l'actualité mondiale.<sup>62</sup> Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Région wallonne s'est engagée à réduire ses émissions de 7,5% en 2012 par rapport à 1990. Les émissions de GES diminuent en région wallonne depuis 1997. En 2006, ces émissions avaient diminué de 12,7% par rapport à 1990. Selon les derniers chiffres, en 2007, les émissions ont baissé de 13,9% par rapport à 1990. Actuellement, l'objectif de Kyoto est donc dépassé. Il faut toutefois souligner que des efforts importants seront encore nécessaires pour parvenir à atteindre les nouveaux objectifs fixés au niveau européen. Ceux-ci visent une diminution de 20% des émissions de GES à l'horizon 2020, voire de 30% en cas d'existence d'un nouvel accord international sur les changements climatiques après 2012.

Le dioxyde de carbone reste le principal gaz à effet de serre en région wallonne. Il représente 86% des gaz à effet de serre émis.

En 2006, les principaux secteurs émetteurs étaient : le secteur industriel (43% des émissions), le secteur des transports (près de 20%) et le secteur résidentiel (12,6%).

C'est dans le secteur de la production d'énergie qu'une des plus fortes diminutions des émissions est constatée (-32%). Depuis 1990, les émissions du secteur industriel ont diminué de 20,5%. Quant au secteur résidentiel, les émissions de 2006 sont inférieures de près de 12% par rapport à celles de 1990.

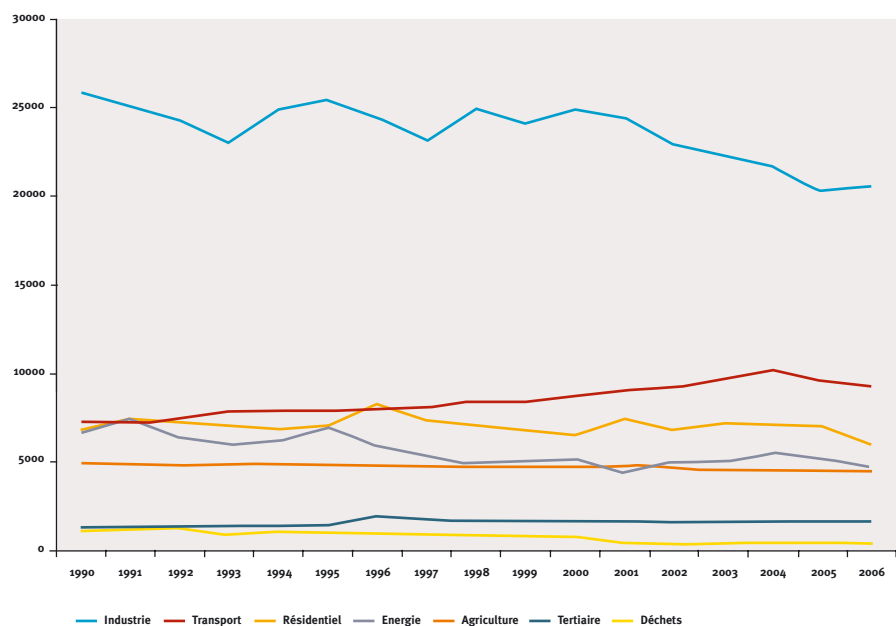
Les émissions du secteur du transport ont quant à elles augmenté de façon importante depuis 1990 (+28%). Le secteur tertiaire contribue peu aux émissions régionales de GES (3,5%). Il faut toutefois souligner que les émissions de ce secteur ont fait l'objet d'une hausse de 26% depuis 1990.

### L'eau

En 2005, 374 millions de mètres cube ont été prélevés des masses d'eau souterraines wallonnes. Près de 83% de cette eau ont été utilisés pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

Comme souligné dans le rapport précédent, la qualité des eaux souterraines

## ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS SECTORIELLES DES GES EN WALLONIE 1990 - 2006



Source : Tableau de bord de l'Environnement wallon 2008.



### LE PLAN MARSHALL ET L'ASSAINISSEMENT DES SITES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉSAFFECTÉS POLLUÉS

Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement wallon a confirmé sa volonté d'accélérer l'assainissement des sites d'activité économique désaffectés (SAED) en Wallonie, comme il l'avait déjà souligné dans sa déclaration de politique régionale. Il s'agit d'une part de remettre en état les sites non pollués et d'autre part d'assainir les sites pollués présentant des dangers pour la santé et l'environnement. Pour y parvenir, outre une accélération et une simplification des procédures, un financement alternatif a été mis en place pour les SAED pollués par le biais d'une filiale de la SRIW : la SOWAFINAL, Société Wallonne pour la Gestion d'un Financement Alternatif.

#### Réalizations

Le 9 février 2006 et le 9 mars 2007, le Gouvernement wallon a approuvé deux listes de sites à assainir comportant au total 36 sites.

En septembre 2008, l'assainissement de 4 sites était terminé. La SPAQuE a estimé que 30 sites supplémentaires devraient être assainis et réhabilités pour la fin de l'année 2009.

D'après les projections réalisées par la SPAQuE, il semblerait que l'enveloppe financière initiale de plus de 240.000 milliers d'euros sera insuffisante pour couvrir l'ensemble des montants des travaux de réhabilitation des sites retenus.

Cette enveloppe a été utilisée à plus de 40% fin 2008, et devrait l'être à 100% fin de l'année 2009.



wallonnes est variable selon le polluant examiné. Si on observe une amélioration de la situation pour la concentration en pesticides, la situation pour les nitrates est nettement moins favorable. Les objectifs fixés par la Directive-cadre Eau concernant le bon état chimique des masses d'eau souterraines ne sera pas atteint en Wallonie pour près de 50% de celles-ci.

Pour ce qui est des prélèvements en eaux de surface, ils se sont élevés à plus de 2,2 milliards de mètres cube en 2005. La grande majorité de cette eau est utilisée pour des processus de refroidissement industriels (87%), principalement pour le refroidissement des centrales électriques. Les apports en carbone aux eaux de surface proviennent majoritairement des rejets urbains et du lessivage des sols. Les apports en azote découlent quant à eux principalement des activités agricoles. Dans le cas du phosphore, ce sont les rejets urbains qui apportent la plus grande contribution. Pour ce qui concerne les cours d'eau wallons, si l'on constate une amélioration de leur qualité au cours des dernières décennies, il faut souligner que, comme pour les eaux souterraines, un pourcentage important des eaux de

surface ne parviendront pas aux objectifs qualitatifs fixés par la Directive-cadre Eau.

Afin de rencontrer les obligations de la directive 91/271/CE relative à la collecte et aux traitements des eaux usées, des efforts importants ont été réalisés en région wallonne pour augmenter l'assainissement des eaux usées tant collectif qu'autonome.

L'assainissement collectif concerne près de 87% de la population wallonne. Fin de l'année 2007, les stations d'épuration déjà construites correspondaient à un taux d'équipement de 70%. Entre 2000 et 2007, la capacité théorique de traitement des stations a augmenté de plus de 80%, tandis que la charge réelle traitée a augmenté de près de 85%.

L'assainissement autonome a également fortement progressé lors de la dernière décennie. En effet, plus de 6.250 primes ont été accordées par la Région wallonne entre 1998 et 2007, pour un montant total de 14,6 millions €.

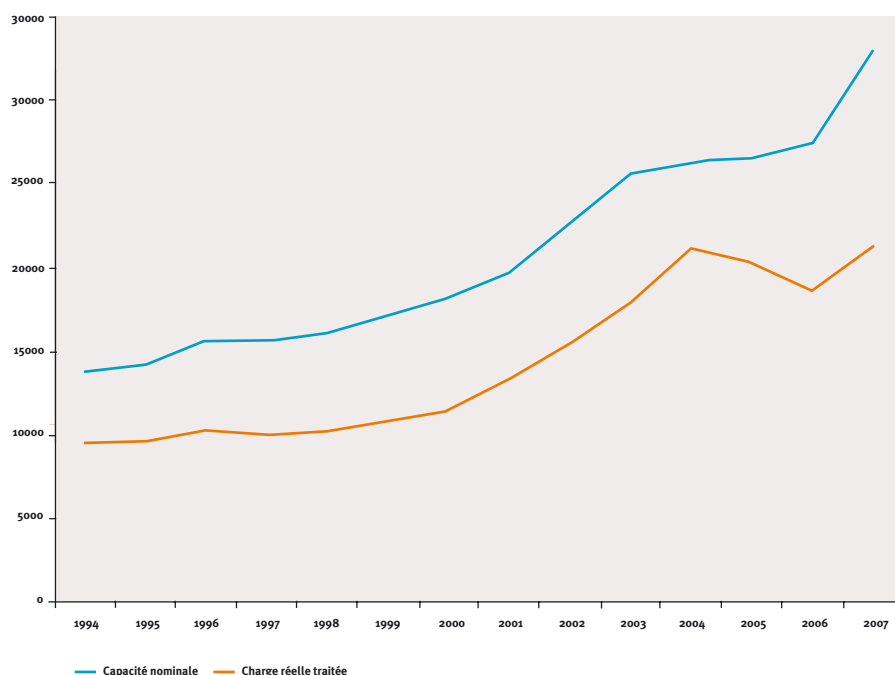
## Les déchets

Le décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en région wallonne joue un rôle primordial en cette matière ; en effet, ce décret prévoit :

- une taxe sur les mises en centre d'enfouissement technique (CET) ;
- une taxe sur l'incinération des déchets ;
- une taxe sur les déchets collectés en Wallonie ;
- une taxe sur les déchets soumis à une obligation de reprise ;
- une taxe favorisant la collecte sélective des déchets ménagers ;
- ainsi qu'une réduction et une exonération des taxes pour les producteurs de déchets qui réalisent les objectifs de prévention déterminés par des arrêtés.

Il est évident que l'instauration de ces taxes a pour conséquence de privilégier, parmi les principales filières de traitement des déchets, la valorisation.

## ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ NOMINALE ET DE LA CHARGE TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION EN WALLONIE



Source : Tableau de bord de l'Environnement wallon 2008.

## > La stratégie régionale de développement durable

Dès 1980, l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN) parle de développement durable, alors appelé développement soutenable. Toutefois, c'est à partir de 1987 et la parution du rapport Bruntland que ce concept a été largement adopté. Ce rapport, publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette nouvelle notion qui intègre totalement les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales apporte une nouvelle dimension dans la définition et la mise en œuvre des politiques car elle suppose une interaction entre les facteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur les activités humaines.

Lors du Sommet de la terre, qui s'est déroulé en 1992 à Rio de Janeiro, le concept de développement durable a été confirmé par l'adoption de la Déclaration de Rio qui énonce les 27 principes du développement durable, adoptés à l'unanimité par les représentants des nombreux pays présents. L'agenda 21 est également adopté, il s'agit d'un programme de mise en œuvre du développement durable pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Cette reconnaissance de la notion de développement durable a été confirmée lors du Sommet de Johannesburg en 2002, ainsi que lors du sommet de Gauteng où la Région wallonne, comme d'autres pouvoirs régionaux, s'est engagée à élaborer une stratégie régionale de développement durable.

En Wallonie, la thématique du développement durable a été confiée par le Gouvernement wallon au Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. La première phase de la stratégie wallonne de développement durable a été adoptée par le Gouvernement wallon en septembre 2007. Cette stratégie s'articule autour des sept défis majeurs repris de la stratégie

européenne de développement durable adoptée en juin 2006. Pour chacun de ces défis, des enjeux pour la Wallonie ont été identifiés.

### **Changement climatique et énergie propre**

Face aux défis qui se posent en matière de changement climatique, il s'agit de modifier le trend énergétique actuel en diminuant la consommation énergétique ainsi que les impacts de cette consommation sur l'environnement. Il faut également veiller à garantir l'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte, la recherche et l'innovation sont des éléments indispensables pour relever ces défis.

### **Transport durable**

Dans les prochaines années des choix difficiles devront être fait en matière de mobilité. Il est nécessaire de maîtriser l'augmentation du trafic et de la demande en transport étant donné les impacts négatifs en terme environnemental. Mais il s'agira de rester attentif à ce qu'un accès aux transports pour tous soit garanti.

### **Consommation et production durables**

La modification de nos comportements en matière de production et de consommation est un élément important pour parvenir à mettre en place un développement durable. Il s'agit, tant pour les producteurs que pour les consommateurs, de poser des nouveaux choix qui prennent en compte le cycle de vie<sup>62</sup> des produits et qui privilégient ceux minimisant les impacts négatifs tant au plan social qu'au plan et environnemental.

### **Conservation et gestion des ressources naturelles**

Notre mode de vie soumet les ressources naturelles à des pressions importantes. Les défis à relever sont immenses, outre le fait de diminuer l'utilisation des ressources non renouvelables et de réduire la pression de la population sur le territoire, il s'agit notamment d'arrêter la perte de biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau, de diminuer les

quantités de déchets produits.

### **Santé publique**

Mieux connaître et réduire l'impact de l'environnement sur la santé, prendre en compte le vieillissement de la population wallonne, veiller à ce que la précarité sociale ne se traduise plus par une détérioration de la santé des personnes, permettre le développement d'une société accessible aux personnes handicapées : ce sont quelques uns des grands chantiers à mettre en œuvre dans une optique de développement durable

### **Inclusion sociale, démographie et migration**

Un développement durable doit s'appuyer sur le développement social des populations. L'inclusion sociale est un des axes essentiels de la politique régionale. Il s'agit notamment d'augmenter la qualification et le taux d'emploi, de faciliter l'accès à un logement décent, d'intégrer les personnes d'origine étrangère, de soutenir et de valoriser les personnes précarisées, d'assurer l'égalité entre tous les citoyens.

### **Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable**

Dans le cadre de ses engagements internationaux, la Région wallonne, en coopération avec la Communauté française peut appuyer le développement économique et social des pays du Sud.

En 2009, cette stratégie devrait se décliner en un plan d'actions régional opérationnel. Sur base des défis et des enjeux identifiés par la stratégie, des objectifs seront définis pour chacun des enjeux. Des actions seront adoptées afin de permettre aux acteurs concernés d'atteindre les objectifs retenus.

**62** Le cycle de vie d'un produit comprend l'ensemble des étapes de la vie du produit, depuis l'achat et le traitement des matières premières, en passant par la fabrication, l'utilisation, la réutilisation et, l'entretien jusqu'à son élimination finale ou son recyclage.

### LES DÉCHETS MÉNAGERS

La proportion de déchets ménagers acheminés vers des centres de valorisation est en croissance. En 2004, la proportion de déchets ménagers dirigés vers des centres de recyclage, compostage ou biométhanisation était de près de 54% (829.485 tonnes). Après une progression de 24% entre 1997 et 2001, puis une légère diminution en 2002, la croissance de la valorisation a repris en 2003, à un rythme moins soutenu (+ 3% au lieu de 5% par an pour la période 1997-2001).

La progression des tonnages collectés sélectivement ainsi que l'instauration et le développement de mécanismes d'obligation de reprise de certains types de déchets expliquent cette évolution positive.

Dans un premier temps, l'organisation des collectes sélectives des PMC a favorisé le recyclage de cette fraction. Depuis 2002, avec le recours à la biométhanisation, la valorisation des déchets organiques augmente également. En 2004, la valorisation des matières organiques atteignait 45% du tonnage des déchets valorisés.

Cette évolution semble conforme aux objectifs du plan wallon des déchets (50% de valorisation en 2005). Il est cependant important de noter que ces données ne concernent que les tonnages entrant dans les premières installations de traitement, après collecte. L'inclusion dans les statistiques de valorisation des rebus de tri ou autres fractions redirigées vers des centres d'élimination conduit à une surestimation des performances. Les données nécessaires à l'établissement des taux réels de valorisation ne sont pas disponibles.

### LES DÉCHETS DANGEREUX

La valorisation des déchets dangereux doit se réaliser avec beaucoup de prudence afin d'éviter tout problème pour la santé humaine et les écosystèmes. Le traitement de ces déchets étant particulièrement coûteux et délicat, l'intérêt de mettre davantage, et en priorité, l'accent sur la prévention, tant au niveau de la réduction des quantités générées que des propriétés dangereuses des déchets, prend ici tout son sens.

Depuis 1995, la valorisation en région wallonne des déchets dangereux générés a progressé de 14%, dont 9% entre 2003 et 2004. Cette dernière année, sur 246 kt de déchets dangereux produits et gérés en région wallonne, 38% (94 kt) ont été valorisés.

Environ un tiers des déchets dangereux générés en Wallonie sont traités à l'étranger (203 kt). Les statistiques disponibles ne distinguent pas les modes de traitement qui leur sont appliqués. La comparaison des résultats obtenus avec les objectifs du plan wallon des déchets (70% de valorisation en 2005) devrait pourtant se réaliser pour l'ensemble des déchets traités, quel que soit le lieu de traitement.

### QU'EN EST-IL DE LA VALORISATION DES DÉCHETS ACTUELLEMENT ? QUELQUES EXEMPLES.

#### Le béton et les matériaux de construction

- Les déchets de construction et de démolition présentent également des exemples de valorisation ; celles-ci s'appliquent surtout aux matériaux suivants : les bétons, les maçonneries et les pierres, les métaux, le bois.

Des accords de branche ont été signés entre la Région wallonne et la Confédération de la Construction wallonne marquant leur volonté commune de chercher ensemble à intégrer la composante environnementale dans le secteur économique de la construction ; cet accord avait, entre autres, pour but d'orienter les déchets produits vers des filières de recyclage et de valorisation.

- La combustion du charbon dans les chaudières des producteurs d'électricité produit un matériau qui présente une caractéristique pouzzolanique, c'est-à-dire permettant une solidification en présence d'eau ; cette particularité permet à ce matériau de se substituer, sous condition de mise en œuvre, au ciment ou d'être incorporé dans le béton ou des matériaux de construction.

#### Les composts et les digestats

Le Gouvernement wallon a adopté en 2007 et en 2008 deux projets d'arrêtés

importants à ce propos, l'un relatif à l'utilisation des composts et digestats dans les sols, l'autre au sujet des conditions sectorielles relatives aux installations de compostage lorsque la quantité de matières est supérieure à 100 m<sup>3</sup>.

### **La biométhanisation**

La biométhanisation est un processus de dégradation de la matière organique qui se produit en absence d'oxygène et à l'abri de la lumière. Grâce à l'action combinée de micro-organismes, la matière subit une série de transformations successives conduisant à la production d'un gaz riche en méthane, appelé « biogaz ».

La matière organique valorisable par biométhanisation peut avoir plusieurs origines, les principales étant les co-produits des industries agro-alimentaires, la fraction organique des déchets ménagers, les boues des stations d'épuration, les fermiers et lisiers. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'unités de biométhanisation, on peut également récupérer les gaz provenant de la décomposition des ordures ménagères placées en décharge.

Le biogaz produit peut être valorisé de diverses manières : production de chaleur, d'électricité, combinée ou non à la production de chaleur.

Le biogaz peut également être valorisé sous forme de biocarburant ou être injecté dans les réseaux de distribution de gaz naturel. Le produit résiduel de la biométhanisation, le digestat, peut être valorisé comme amendement organique sur les terres agricoles.

Parmi les avantages de la biométhanisation, on retiendra la réduction de gaz à effets de serre, la diminution des nuisances olfactives (par rapport à un simple stockage des effluents d'élevage, par exemple), la valorisation de la fraction organique des déchets ménagers.

En région wallonne, les installations de biométhanisation se retrouvent principalement dans les centres d'enfouissement techniques, les stations d'épuration, les industries agro-alimentaires et le secteur de l'agriculture.

Cette filière doit être alimentée de déchets fermentescibles très « précis » ; elle dépend donc d'un tri sélectif des déchets organiques en amont et d'une quantité et qualité constantes de déchets entrants afin d'assurer une bonne dégradation et la production d'un digestat de qualité. Au niveau industriel, le gisement de déchets est beaucoup plus vaste mais aussi plus « éclaté » ; il concerne aussi bien les déchets dangereux que non dangereux, il y a aussi un potentiel dans les déchets de l'HO-RECA, des cantines scolaires, des marchés matinaux.

### **Les ressourceries**

Le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, le 5 décembre 2008, un avant-projet d'arrêté relatif à l'élargissement de l'octroi des subventions aux ressourceries.

La réutilisation est à la charnière de la prévention et de la valorisation des déchets, dans le cadre de la hiérarchie des modes de production de déchets. Elle permet d'éviter ou de retarder la production de déchets en donnant une seconde vie à des biens et des équipements, tels que le textile, les meubles, les objets valorisables, les équipements électriques et électroniques, ... et repose sur des activités de collecte sélective, de tri, de réparation, de relooking, de mise en vente dans les circuits de seconde main.

La réutilisation offre notamment des réponses face :

- à l'interdiction de mise en CET des textiles;
- à l'interdiction, au 1/1/2010, de mise en CET des encombrants;
- à la spirale de production/consommation aboutissant à des cycles réutilisation/de valorisation ou climatisation de produits de plus en plus courts.

Au niveau économique, plus d'une soixantaine d'initiatives d'économie sociale actives dans le secteur de la réutilisation ont vu le jour en région wallonne au fil des années, répondant à des besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Le maintien et le développement de ces structures dépend de leur capacité à se professionnaliser, à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue et à faire face aux importantes charges de personnel, qui représentent un pourcentage important de leurs frais.

## L'énergie en région wallonne

### CONTEXTE

Le marché de l'énergie a été totalement libéralisé au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ainsi depuis cette date, l'ensemble des clients sont éligibles, c'est-à-dire libres de choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz naturel. En 2007, pas moins d'un client sur deux, tant en électricité qu'en gaz, avait pris la décision de signer activement avec le fournisseur de son choix.

Le prix de l'électricité est composé de 4 éléments constitutifs :

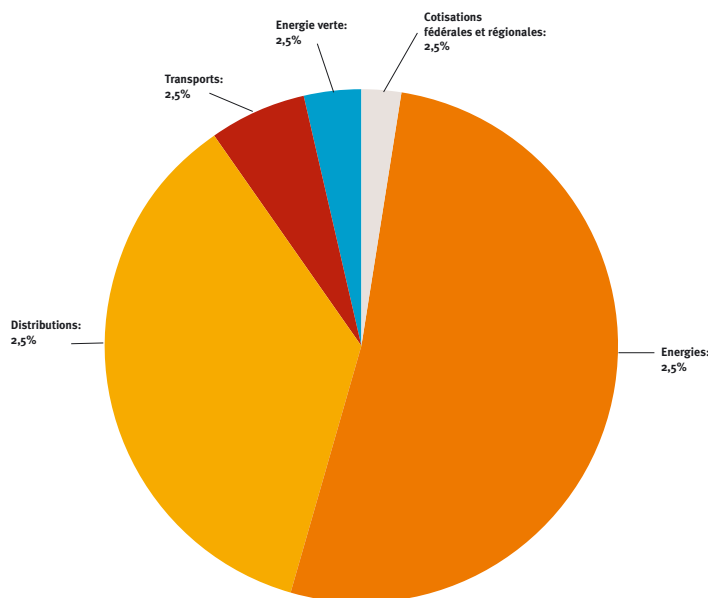
- le tarif de transport;
- le tarif de distribution (les deux sont nécessaires pour acheminer l'électricité vers le client final);
- l'énergie qui correspond au coût de production de l'électricité (y compris le surcoût liés aux certificats verts) et à la marge bénéficiaire du fournisseur;
- les taxes et redevances tant fédérales que régionales.

Le prix du gaz couvre les mêmes composantes à l'exception du coût des certificats verts.

Rappelons que la concurrence intervient uniquement dans le poste relatif au prix de l'énergie qui représente respectivement 53,2% et 77,9% du prix total de l'électricité et du gaz.

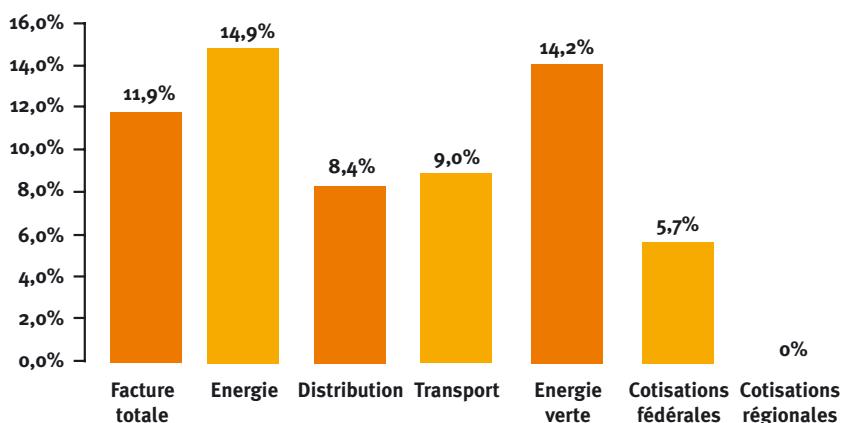
La libéralisation a été assortie de nouvelles obligations de service public de nature environnementale (soutien de la production d'énergies renouvelables par les certificats verts) mais aussi sociale (compteur à budget). Afin d'assurer le financement des organismes de régulation du marché, des mesures de protection des clients vulnérables (tarif social), des primes régionales en matières d'utilisation rationnelle de l'énergie et pour compenser partiellement les pertes des communes liées aux changements dans le fonctionnement des intercommunales, de nouvelles surcharges tant fédérales que régionales ont été créées.

### PART DES COMPOSANTES DE LA FACTURE



Source : ICEDD

### AUGMENTATION DES COMPOSANTES DE LA FACTURE DE 2007 À 2008



Source : ICEDD

L'opérateur historique conserve une position dominante sur le marché régional (ou national), il n'existe pas encore de véritable concurrence sur le marché de la production bien que de nouveaux projets voient le jour. La libéralisation a été concomitante avec la hausse des prix des énergies fossiles. En outre, les capacités de transport transfrontalier restent insuffisantes à ce jour. Cette conjoncture explique en grande partie les évolutions de prix constatées.

Soulignons également que les comparaisons interrégionales doivent se faire avec beaucoup de prudence au vu des spécificités de chaque région (densité des sous-régions, transport et fourniture gratuite d'une quantité d'électricité en tant qu'obligations de service public en Flandre).

#### **ANALYSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ**

Pour rappel, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les clients passifs se sont vus attribuer un fournisseur désigné. Dès l'entrée en vigueur de la libéralisation, le client n'ayant pas fait de choix actif d'un fournisseur a vu sa facture d'électricité moyenne pour l'année 2007 augmenté de 3,7% par rapport au tarif du Comité de Contrôle de l'Électricité et du Gaz. Par ailleurs, il est possible de trouver un produit financièrement plus avantageux chez chaque fournisseur que le prix qui aurait prévalu dans un marché non libéralisé. Un choix judicieux d'un fournisseur génère donc une économie significative. Il existe en région wallonne 13 gestionnaires de réseau de distribution (GRD) pour l'électricité. Leurs coûts de fonctionnement sont répercutés sur le consommateur via le fournisseur, moyennant approbation des tarifs de distribution par la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Ainsi, il existe autant de tarifs qu'il y a de GRD. La facture dépend donc de la localisation du client. A savoir que des raisons objectives de densité de population et de topographie influencent les coûts. Derrière chaque GRD se cache un fournisseur désigné qui n'est pas toujours le même d'un réseau à l'autre. Si l'on compare les factures des fournisseurs désignés, pour la facture annuelle d'un client-type (client dont la consommation est de 3.500 kWh/an, le

plus représenté sur le marché wallon), la différence entre les cas extrêmes s'élève à 211 € en septembre 2007 et à 188 € en septembre 2008.

#### **Les coûts de distribution**

Comme annoncé précédemment, les tarifs varient d'un GRD à l'autre et influencent donc *in fine* la facture des fournisseurs. Les tarifs de distribution ont tous connus des augmentations de 2007 à 2008 de l'ordre de 3,7% (sur le territoire de l'IEG) à 42,7% (sur le territoire de la Régie de Wavre). L'écart-type s'est accru entre 2007 et 2008 passant de 58 € à 62 €.

#### **Les coûts énergie verte**

Les fournisseurs sont tenus de remettre à la Commission wallonne pour l'Énergie (CWAPE), un quota de certificats verts équivalant à 7% en 2007 et à 8% en 2008. Le coût du développement des énergies vertes est répercuté dans la facture finale et contribue pour environ 25 à 34 € en 2008 selon le fournisseur.

#### **Les composantes de la facture**

La facture totale comprend les coûts de la production, de la distribution, du transport, de l'énergie verte ainsi que les cotisations fédérales et régionales.

Les postes ont tous augmenté entre 2007 et 2008. Cependant, les parts des différentes composantes dans la facture restent comparables : la part de l'énergie est de l'ordre de 52%, celle de la distribution de 36%, celle du transport de 6 %, celle de l'énergie verte de 3,5% et enfin la part des cotisations fédérales et régionales de 2,5%. La hausse des prix est due principalement à l'augmentation du terme énergie.

#### **Comparaison régionale**

Il est important de rappeler qu'il existe une difficulté méthodologique pour établir des comparaisons entre la Flandre et la Wallonie du fait du mécanisme des kWh gratuits en Flandre. Cependant, on peut constater que malgré une réduction des écarts, les tarifs de distribution restent plus élevés en Wallonie qu'en Flandre ; ceci s'explique par les raisons objectives de densité de population et de topographie.

L'analyse développée ci-dessus est transposable au secteur du gaz à quelques différences près.

Pour ce qui est de la clientèle professionnelle sur la période allant de juin 2004 (juste avant la libéralisation du marché) et mars 2007, on constate une augmentation des factures d'électricité de 4,6 à 25,5 %, selon les classes de consommation.

Le prix du gaz a également augmenté de 12,1 à 27,5% selon les classes de consommation. Cette hausse est cependant moins rapide que celle enregistrée pour certains produits pétroliers.

Notons en surplus que l'augmentation des prix des produits pétroliers (+ 18%) contribue à cette croissance explosive des coûts de production.

Malgré une baisse de consommation d'énergie de l'ordre de 10% ces dernières années, la part des coûts énergétiques dans la valeur ajoutée passent de 3,8 en 2004 à 6% aujourd'hui.

#### **Que retenir ?**

Depuis la libéralisation du marché, un client ayant choisi judicieusement son fournisseur peut bénéficier d'une facture relativement inférieure à celle d'un client resté chez son fournisseur désigné. Les comparaisons de factures relèvent d'importantes différences entre les GRD, expliquées notamment par des raisons objectives mais également par des facteurs externes comme le prix des combustibles sur les marchés internationaux.

La comparaison avec la Flandre montre que la facture d'un client wallon est généralement plus élevée que la facture d'un client flamand. Cependant, l'écart de prix entre les deux régions du pays se réduit. Le prix de l'électricité en région wallonne se situe dans la moyenne européenne. Quant au prix du gaz, il semble relativement inférieur.

#### **Perspectives**

La baisse du coût des matières premières énergétiques tel le charbon, le pétrole et le gaz laisse à penser qu'une diminution du prix de l'électricité devrait s'amorcer au cours du premier semestre 2008.

# Glossaire

**AST**

Agence de Stimulation Technologique

**AWEX**

Agence Wallonne à l'EXportation

**AWIPH**

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

**BFP**

Bureau fédéral du Plan

**BNB**

Banque Nationale de Belgique

**CCE**

Conseil Central de l'Economie

**CPDT**

Conférence Permanente du Développement territorial

**CSE**

Conseil Supérieur de l'Emploi

**CSEF**

Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation

**CSF**

Conseil Supérieur des Finances

**CWAPE**

Commission Wallonne Pour l'Énergie

**DIRD**

Dépenses Intérieures brutes de Recherche - Développement

**EH**

Equivalent Habitant

**ETP**

Equivalent Temps Plein

**FLFNW**

Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie

**FMI**

Fonds Monétaire International

**FNRS**

Fonds National de la Recherche Scientifique

**FOREM**

Office communautaire et régional de la FORMation professionnelle et de l'EM-ploi

**FSE**

Fonds Social Européen

**GES**

Gaz à Effet de Serre

**HT**

High Tech

**ICN**

Institut des Comptes Nationaux

**INASTI**

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

**INS**

Institut National de Statistiques

**IWEPS**

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

**MHT**

Medium High Tech

**OFI**

Office for Foreign Investors

**ONEM**

Office National de l'EMploi

**ONSS**

Office National de Sécurité Sociale

**PIB**

Produit Intérieur Brut

**PFI**

Programme Formation-Insertion

**PMC**

Plastics - Métaux - Cartons à boisson

**R&D**

Recherche et Développement

**RETI**

Régions de Tradition Industrielle

**SPGE**

Société Publique de Gestion de l'Eau

**SWCS**

Société Wallonne du Crédit Social

**SWL**

Société Wallonne du Logement

**TBRI**

Tableau de Bord de la Recherche et de l'Innovation

**URE**

Utilisation Rationnelle de l'Energie

# Définitions

## **Actif en chômage**

Ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans sans emploi, disponibles sur le marché du travail et qui recherchent un travail. En pratique, le chômage comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés.

## **Croissance économique nominale**

La croissance économique nominale d'un pays ou d'une région équivaut au taux de variation annuel du PIB à prix courants du pays ou de la région considérée.

## **Croissance économique réelle**

La croissance économique réelle d'un pays ou d'une région équivaut au taux de variation annuel du PIB à prix constants du pays ou de la région considérée.

## **Emploi intérieur**

Ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent au moins une heure par semaine dans une unité de production résidente (concept basé sur le lieu de travail).

## **Emploi non salarié**

Ensemble des personnes qui exercent une activité sans être liées par un contrat de travail ou un autre statut avec un employeur, soit l'ensemble des travailleurs indépendants et des aidants non rémunérés. Un indépendant est une personne qui dirige pour son propre compte un ou plusieurs établissements commerciaux ou industriels dont elle est propriétaire ou co-propriétaire ainsi que celle qui exerce une profession libérale. Un aidant non rémunéré est une personne qui aide habituellement un indépendant membre du ménage dans l'exercice de son activité sans qu'elle soit rémunérée à cet effet.

## **Emploi salarié**

Ensemble des travailleurs sous contrat de travail ou dans une situation statutaire et des aidants rémunérés pour le travail qu'ils effectuent chez un indépendant membre de leur famille. Les travailleurs à temps partiel comptent chacun pour une unité.

## **Nombre de postes de travail**

Nombre de personnes employées (en partie ou temps plein) en tant que salariées ou indépendantes. Une personne travaillant à temps partiel occupe un poste de travail.

## **PIB/habitant**

Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur économique qui donne la mesure de la production de biens et services d'un pays ou d'une région par habitant. Sachant que le PIB et le PIB par habitant sont des indicateurs de l'activité de production dans un pays ou une région, leur utilisation est adéquate lorsque l'on mesure ou lorsque l'on compare le niveau de développement économique des pays ou des régions. Cependant, le PIB n'est pas un indicateur de revenu. A titre d'exemple, un PIB par habitant dans une région A supérieur à celui d'une région B ne permet pas d'affirmer que la population de la région A est plus riche que celle de la région B. En particulier, on peut noter que le flux de travailleurs migrants journaliers peuvent fausser les comparaisons entre régions.

## **Population active**

Ensemble des personnes résidentes âgées de 15 à 64 ans présentes sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou en chômage (concept basé sur le lieu de résidence).

## **Solde frontalier**

Différence entre les travailleurs sortants (résidents travaillant dans une unité de production non résidente) et les travailleurs entrants (non-résidents travaillant dans une unité de production résidente). Au niveau régional, le solde frontalier inclut les flux interrégionaux de travailleurs (navetteurs).

## **Solde migratoire**

Différence entre les entrées de population sur le territoire et les sorties de population vers l'extérieur.

## **Solde naturel**

Différence entre les naissances et les décès.

## **Taux d'activité**

Rapport entre la population active et la population âgée de 15 à 64 ans.

## **Taux d'emploi**

Rapport entre la population occupée et la population âgée de 15 à 64 ans.



# Bibliographie

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB).

*Indicateurs économiques pour la Belgique*

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB).

*Le Bilan social 2006, Revue de la BNB, décembre 2007*

BUREAU FEDERAL DU PLAN - SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE (Direction générale Statistique et Information économique)

*Perspectives de population 2007-2060, Planning paper 105, Mai 2008*

CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON 2008

*Tableau de bord de l'environnement wallon 2008*

SPW-DGARNE (DGO3)-DEMNA-DEE

COMMISSION DE COOPERATION FEERALE, GROUPE DE CONCERTATION (CFS/STAT)

*Statistiques de recherche et de développement*

<http://www.belspo.be>

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE

*Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial – 8 novembre 2008*

CONSEIL DES RECTEURS DES UNIVERSITES FRANCOPHONES

<http://www.cref.be>

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE (CESRW)

*Rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE (CESRW).

*Regards sur la Wallonie 2005 et 2007.*

COUR DES COMPTES

*Les aides à la promotion de l'emploi, Rapport de la Cour des Comptes transmis au Parlement wallon. Bruxelles, Juillet 2007.*

COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (CREG)

*Evolution des prix de l'électricité sur le marché résidentiel — novembre 2008*

COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (CREG)

*Evolution des prix du gaz naturel sur le marché résidentiel — novembre 2008*

DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENERGIE (DGTRE)

<http://energie.wallonie.be>

EUROPEAN COMMISSION

*EU Interim Forecasts for 2009-2010*

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance](http://ec.europa.eu/economy_finance)

EUROSTAT

Statistiques régionales,  
<http://ec.europa.eu/eurostat/>, octobre 2008.

EVALUATION DES ECOSYSTEMES POUR LE MILLENAIRE

*Rapports de synthèse*

(<http://millenniumassessment.org/fr/Synthesis.aspx>)

FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FNRS)

*Etude bibliométrique des publications scientifiques de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles, Novembre 2007.*

FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES  
NOMBREUSES DE WALLONIE (FLFNW)  
*Rapports d'activités 2007.*

FOREM CONSEIL  
*Plan Formation Insertion, Rapport d'ac-  
tivité 2007.*

FOREM CONSEIL  
*Rapports techniques annuels Chèques-  
formation et Crédit-adaptation, 2007.*

INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES  
EN DEVELOPPEMENT DURABLE  
(ICEDD)  
*Analyse des prix de l'électricité et du  
gaz naturel en Wallonie – clients  
résidentiels – CWAPE – 2007-004 – Rap-  
port n° 5 janvier 2007-septembre 2008  
<http://www.icedd.be>*

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX  
(ICN)  
*Comptes régionaux 1995-2005, 2007,  
2008.*

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE  
(INS)  
[http://statbel.fgov.be/home\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/home_fr.asp)

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA  
STATISTIQUE  
(IWEPS)  
*Direction interdépartementale de l'inté-  
gration sociale du Ministère de la  
Région wallonne, rapport sur la  
cohésion sociale en Région wallonne,  
volet statistique 2007.*

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA  
STATISTIQUE  
(IWEPS)  
*Données démographiques.*

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA  
STATISTIQUE (IWEPS)  
*Les chiffres clés de la Wallonie, n°9,  
décembre 2008.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE  
(MRW).  
*Enquête sur la qualité de l'habitat en  
région wallonne 2006-2007, Etudes et  
documents, logements 5, 2007*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE  
– CONFERENCE PERMANENTE DU  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
*Mission expertise - Evaluation des  
besoins en matière de zones d'activité  
économique (CREAT et LEPUR) –  
Janvier 2007*

MUTUALITE CHRETIENNE  
*Etude « Inégalités sociales de santé :  
observations à l'aide de données  
mutualistes », juillet 2008.*

NATIONAL CONTACT POINT POUR LA  
WALLONIE (NCP-Wallonie)  
*Rapport d'activités au Gouvernement  
wallon, juin 2007.*

PARLEMENT WALLON.  
[http://nautilus.parlement-  
wallon/Archives/2008\\_2009/BUDGET/bu  
d11.pdf](http://nautilus.parlement-wallon/Archives/2008_2009/BUDGET/bud11.pdf)

PLAN MARSHALL  
<http://planmarshall.wallonie.be>

SERVICE PUBLIC FEDERAL POLITIQUE  
SCIENTIFIQUE  
<http://belspo.be>

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE,  
PME, CLASSES MOYENNES ET ENER-  
GIE  
*Enquête socio-économique générale de  
l'INS, en 2001.*

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE,  
PME, CLASSES MOYENNES ET  
ENERGIE  
*Recensement de la population et du  
logement de la Direction générale Sta-  
tistique et Information économique –  
Registre national (situation au 1<sup>er</sup>  
janvier) – calculs Direction générale  
Statistique et Information économique.*

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE,  
PME, CLASSES MOYENNES ET  
ENERGIE  
*Données émanant du site internet*  
- Données démographiques  
- Statistiques fiscales  
- Enquête sur le budget des ménages  
- Enquête EU-SILC 2006

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE,  
PME, CLASSES MOYENNES ET  
ENERGIE  
*Efforts des entreprises belges en  
matière de formation, Résultats de l'En-  
quête CVTS 2005, Direction générale  
Statistique et Information économique,  
septembre 2007.*

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES  
Ecodata

SERVICE PUBLIC DE  
PROGRAMMATION INTEGRATION  
SOCIALE  
*Données sur les bénéficiaires du revenu  
d'intégration, mai 2008*

SIBELGA  
*Observatoire des prix sur le marché  
« retail » – novembre 2008 – n°1*

SOCIETE WALLONNE DU CREDIT  
SOCIAL (SWCS)  
*Rapport d'activités 2007.*

SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT  
(SWL)  
*Rapport d'activités 2007, données statis-  
tiques 2008 reçues de B.Gauthier.*

STRATEGIE NATIONALE DE LA  
BELGIQUE POUR LA BIODIVERSITE  
2006-2016

SYSFAL  
Statistiques 2007, données 2006

UNION EUROPEENNE  
<http://europa.eu>

UNIVERSITE DE LIEGE  
F.Pirnay, B.Surlémont, J-J.Degroof  
*Les déterminants de la croissance des  
spin-offs universitaires, rapport de syn-  
thèse, novembre 2006, Ecole de gestion  
et centre de recherche PME et  
d'entrepreneuriat.*

# Table des

# matières

<b>Présentation générale</b> .....	2	Principaux opérateurs et dispositifs de formation en région wallonne .....	30	<b>Glossaire</b> .....	62
<b>Regards sur la Wallonie 2008</b> .....	4	L'évaluation des efforts de formation .....	33	<b>Définitions</b> .....	63
Préface .....	4	<b>4</b>		<b>+ CD-ROM :</b>	
La crise économique et ses effets dans certains secteurs .....	5	<b>La recherche-développement</b> .....	38	<b>annexes statistiques</b>	
<b>Chiffres et analyses</b> .....	9	Le développement des connaissances .....	38		
<b>1</b>		Les ressources humaines en sciences et en technologies .....	41		
<b>La Wallonie au cœur de l'Europe</b> .....	10	Le rayonnement international de la recherche wallonne .....	42		
Le PIB .....	11	Le transfert des connaissances vers le tissu socio-économique .....	43		
Le PIB par habitant .....	11	<b>5</b>			
Le taux d'emploi .....	12	<b>Les ménages</b> .....	46	<b>&gt;&gt; Focus</b>	
Le taux de chômage .....	13	Données démographiques relatives à la population wallonne .....	46	<b>La directive « Services »</b> .....	15
La Wallonie et les régions de tradition industrielle .....	13	Le profil des ménages wallons .....	47	<b>Les zones d'activité économique</b> .....	21
<b>2</b>		Les revenus des ménages .....	47	<b>Les centres de compétence</b> .....	35
<b>Quelle croissance, quels investissements, dans quels secteurs, pour quels emplois ?</b> .....	17	Les dépenses des ménages .....	49	<b>Les chercheurs</b> .....	44
Au niveau des arrondissements .....	18	Le risque de pauvreté au sein des ménages .....	50	<b>Les perspectives de population 2007-2060</b> .....	53
Au niveau sectoriel .....	19	Le logement wallon .....	51	<b>La stratégie régionale de développement durable</b> .....	57
<b>3</b>		<b>6</b>			
<b>L'emploi et la formation</b> .....	24	<b>L'environnement en Wallonie</b> .....	54		
L'emploi intérieur .....	24	L'air .....	54		
La population active occupée .....	25	L'eau .....	55		
Les taux de base du marché du travail .....	26	Les déchets .....	56		
Le chômage .....	27	L'énergie en région wallonne .....	60		
Le niveau d'instruction de la population wallonne .....	29				

**Regards  
sur la Wallonie 2008  
est une publication  
du Conseil économique  
et social de la Région  
wallonne.**

**Editeur  
responsable**  
Jean-Pierre Dawance  
**Coordination**  
Philippe Boveroux  
Nathalie Blanchart

**CESRW**  
Rue du Vertbois 13C  
4000 Liège  
Tél. {04} 232 98 11  
Fax {04} 232 98 10  
info@cesrw.be  
<http://www.cesrw.be>

**Conception  
graphique**  
Agence À3  
Place Coronmeuse 14  
4040 Herstal  
Tél. {04} 240 15 10  
Fax {04} 240 14 88  
info@agencea3.be  
[www.agencea3.be](http://www.agencea3.be)

**Impression**  
SNEL  
Z. I. des Hauts Sarts - Zone 3  
Rue Fond des Fourches 21  
4040 Herstal-Vottem  
Tél. {04} 344 65 65  
Fax {04} 286 99 60  
info@snel.be  
[www.snel.be](http://www.snel.be)

**Photographies**  
© fotalia :  
couverture, p.10  
© MRW-DIRCOM  
Jean-Louis Carpentier :  
couverture, p. 17, 24, 38, 46, 54



CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL  
DE LA RÉGION  
WALLONNE

Rue du Vertbois 13C  
4000 Liège  
Belgique  
Tél. {04} 232 98 11  
Fax {04} 232 98 10  
info@cesrw.be  
<http://www.cesrw.be>